

Organisation de la BRI au 31 mars 2010

## La BRI : mission, activités, gouvernance et résultats financiers

La Banque des règlements internationaux (BRI) a pour mission d'assister les banques centrales et autorités financières chargées de veiller à la stabilité monétaire et financière, de favoriser la coopération internationale dans ce domaine et de faire office de banque des banques centrales.

Le présent chapitre passe en revue les activités menées en 2009/10 par la BRI et les groupes qu'elle accueille ; il décrit le cadre institutionnel qui sous-tend leurs travaux et présente les résultats financiers pour l'exercice écoulé.

Dans une perspective globale, la BRI s'acquitte de sa mission en :

- facilitant les échanges de vues et la collaboration entre banques centrales ;
- apportant son soutien au dialogue avec les autres instances qui œuvrent à la stabilité financière ;
- menant des travaux de recherche sur les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les banques centrales et autorités de surveillance du système financier ;
- agissant comme contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- intervenant comme agent ou mandataire (*trustee*) dans le cadre d'opérations financières internationales.

La BRI favorise la coopération et la coordination monétaire et financière dans le monde à travers ses programmes de réunions destinées aux responsables des banques centrales et dans le cadre du processus de Bâle, en accueillant des comités et organes de normalisation internationaux et en facilitant leur interaction. La BRI héberge, en particulier, le Conseil de stabilité financière et appuie son mandat : coordonner, au niveau international, les travaux des autorités financières nationales et des instances internationales de normalisation, en vue d'élaborer et de promouvoir la mise en œuvre de politiques efficaces sur le plan de la réglementation et de la surveillance, ainsi que dans d'autres aspects du secteur financier.

La fonction de recherche et de statistiques de la BRI répond aux besoins des autorités monétaires et prudentielles en matière de données et de stratégies.

La fonction bancaire offre des services de contrepartie, d'agent et de mandataire (*trustee*) d'excellente qualité correspondant à la mission de la Banque.

### Programmes de réunions et processus de Bâle

La BRI favorise la coopération financière et monétaire internationale de deux façons essentiellement :

- en tenant des réunions bimestrielles et d'autres rencontres entre responsables de banques centrales ;

- dans le cadre du processus de Bâle, qui facilite la coopération entre les comités et les organes de normalisation hébergés par la BRI, à Bâle.

### *Réunions bimestrielles et autres consultations régulières*

Lors des réunions bimestrielles, tenues en règle générale à Bâle, les gouverneurs et autres hauts responsables de banques centrales examinent les évolutions récentes et les perspectives de l'économie mondiale et des marchés financiers ; ils échangent également leurs points de vue et expériences sur des sujets d'actualité intéressant les banques centrales. Outre les réunions bimestrielles, la Banque accueille régulièrement des rencontres auxquelles participent divers représentants des secteurs public et privé et du monde universitaire.

Les principales réunions bimestrielles des gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI sont la Réunion sur l'économie mondiale et la Réunion de tous les gouverneurs.

Les membres de la Réunion sur l'économie mondiale (REM) sont les gouverneurs des 30 banques centrales membres de la BRI des principales économies avancées et émergentes, qui représentent 82 % du PIB mondial. Les gouverneurs de 15 autres banques centrales sont présents en qualité d'observateurs<sup>1</sup>. La mission principale de la REM a été de suivre l'évolution économique et financière, et d'évaluer les risques et opportunités présentés par l'économie mondiale et le système financier.

En 2009/10, le Conseil d'administration de la BRI a confié à la REM une nouvelle responsabilité en décidant d'entreprendre une importante réforme du processus d'orientation des activités des principaux comités de banques centrales. La responsabilité de formuler des recommandations à ces comités – Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, et Comité des marchés –, qui incombait aux gouverneurs des pays du G 10 depuis des dizaines d'années, a été transférée à la REM à compter de janvier 2010. C'est elle qui assigne désormais les priorités à ces comités et qui, sur proposition du Président du nouveau Comité économique consultatif (*infra*), nomme les présidents des comités et approuve les modifications apportées à la composition et l'organisation de ces instances. Par ailleurs, la REM reçoit dorénavant les rapports des présidents des comités et prend les décisions en matière de publication.

Comme la composition de la REM est assez large, le Conseil d'administration a créé un groupe informel, le Comité économique consultatif (CEC). Ce dernier l'assiste en préparant les propositions soumises à la REM pour examen et décision. Le CEC, limité à 18 participants,

<sup>1</sup> Les membres de la REM sont les gouverneurs des banques centrales des économies suivantes : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Espagne, États-Unis, France, Hong-Kong RAS, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse, Thaïlande et Turquie ainsi que le Président de la Banque centrale européenne et le Président de la Banque de Réserve fédérale de New York. Les gouverneurs qui assistent en qualité d'observateurs représentent les pays suivants : Algérie, Autriche, Chili, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Roumanie et République tchèque.

est composé de l'ensemble des gouverneurs membres du Conseil, des gouverneurs des banques centrales de l'Inde et du Mexique, et du Directeur Général de la BRI.

Jean-Claude Trichet, Président de la BCE et Président de la REM dans son ancienne formule, a été reconduit dans cette dernière fonction par le Conseil pour continuer de présider cette réunion maintenant qu'elle a des compétences élargies et devenir également Président du nouveau CEC.

À la Réunion de tous les gouverneurs, que préside le Président du Conseil d'administration de la BRI, les gouverneurs de l'ensemble des banques centrales membres examinent certaines questions d'intérêt général pour ses membres. En 2009/10, les thèmes suivants ont été abordés :

- risques systémiques sur les marchés dérivés de gré à gré : analyse et stratégies possibles,
- risque financier systémique : facteurs, mesure, instruments,
- réponse globale du CBCB à la crise bancaire mondiale,
- ripostes des autorités face aux entrées de capitaux,
- risque de taux d'intérêt dans le système financier.

En réexaminant la gouvernance des activités de coopération de la BRI, le Conseil et la REM sont également convenus que la Réunion de tous les gouverneurs devait continuer à se charger d'orienter les travaux du Groupe de gouvernance des banques centrales (qui supervise les activités du Forum sur la gouvernance des banques centrales) ainsi que du Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale, en particulier parce que la participation de ces deux groupes dépasse le cadre de l'appartenance à la REM.

S'agissant du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), la Banque accueille les réunions régulières du Groupe des gouverneurs de banques centrales et responsables de la surveillance prudentielle, qui supervise ses travaux. Ce groupe s'est réuni deux fois durant la période examinée, pour entériner l'ensemble des réformes entreprises pour renforcer la réglementation, le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire.

La BRI organise régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, mettant l'accent sur leur intérêt commun à promouvoir la solidité et le bon fonctionnement du système financier international. Elle prépare, en outre, à l'intention des hauts responsables de banques centrales, des réunions régulières ou ponctuelles auxquelles sont invités à participer des représentants d'autres autorités financières, du secteur financier privé ou du monde universitaire, notamment :

- les réunions des groupes de travail sur les politiques monétaires nationales, qui se tiennent à Bâle ou, à leur invitation, dans différentes banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- la réunion des sous-gouverneurs de banques centrales des économies émergentes ;
- les réunions de haut niveau organisées par l'Institut pour la stabilité financière dans diverses régions du monde à l'intention des sous-gouverneurs et autres hauts responsables prudentiels.

## *Le processus de Bâle*

Le processus de Bâle apporte un soutien direct à l'action des secrétariats internationaux établis à la BRI, y compris du Conseil de stabilité financière (CSF) qui coordonne, au niveau international, les travaux des autorités financières nationales et des régulateurs internationaux. L'appui de la BRI trouve également son expression dans le mandat de son Institut pour la stabilité financière (ISF), qui prévoit d'aider les autorités prudentielles de l'ensemble du secteur financier à renforcer la surveillance au sein du système.

### *Éléments du processus de Bâle*

Le processus de Bâle repose sur quatre grands éléments : i) les synergies liées à une localisation commune ; ii) la flexibilité et le caractère ouvert de l'échange d'informations ; iii) l'apport de la BRI lié à sa compétence en matière de recherche économique et à son expérience dans le domaine bancaire ; iv) la diffusion des travaux.

*Synergies.* La BRI accueille les secrétariats de neuf groupes – dont le CSF – qui contribuent au maintien de la stabilité financière. Les six groupes mentionnés ci-après disposent d'une large autonomie pour déterminer leur programme et structurer leurs activités :

- le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) traite des questions relatives à la supervision au niveau des établissements pris individuellement, mais aussi en relation avec la surveillance macroprudentielle ;
- le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse les questions de stabilité macrofinancière ;
- le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) analyse et définit les normes concernant les infrastructures de paiement, de compensation et de règlement ;
- le Comité des marchés examine le fonctionnement des marchés financiers ;
- le Groupe de gouvernance des banques centrales étudie les questions relatives à la conception et au fonctionnement des banques centrales ;
- le Comité Irving Fisher sur les statistiques des banques centrales (CIF) traite les questions statistiques intéressant les banques centrales, et en particulier celles qui concernent la stabilité économique, monétaire et financière.

Contrairement à ces six groupes, le CSF dispose de sa propre gouvernance et possède sa propre structure hiérarchique, tout comme les deux derniers groupes accueillis par la BRI : l'Association internationale de protection des dépôts (IADI) et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

D'importantes synergies résultent de cette proximité physique et de l'échange d'idées qu'elle permet.

*Flexibilité.* La taille modeste de ces groupes confère à l'échange d'informations sa flexibilité et son caractère ouvert, ce qui renforce la coordination de leurs

travaux sur la stabilité financière et évite les chevauchements ou lacunes dans leurs programmes de travail. Cela dit, leur audience est sans commune mesure avec leur taille relativement limitée, car ils ont la possibilité de faire appel à l'expertise de la communauté internationale des dirigeants de banques centrales ainsi que des régulateurs et des superviseurs financiers.

*Apport de la BRI lié à son expertise et à son expérience.* Les travaux des comités accueillis à Bâle s'appuient sur la recherche économique menée par la BRI et sur son expérience bancaire ; celle-ci résulte des relations d'affaires que le Département bancaire entretient avec les acteurs du marché et de l'application des normes réglementaires et des contrôles financiers dans la conduite de ses opérations.

*Diffusion des travaux.* La diffusion des travaux des régulateurs internationaux aux organisations officielles est facilitée par l'ISF.

## Activités des groupes accueillis par la BRI en 2009/10

Les principales activités des neuf groupes ayant leur secrétariat à la BRI sont résumées ci-après.

### *Conseil de stabilité financière*

Le Conseil de stabilité financière (CSF), institué par le G 20 dans sa déclaration du 2 avril 2009, a succédé au Forum sur la stabilité financière (FSF). La charte qui précise ses objectifs, son mandat, ses membres et ses processus organisationnels est entrée en vigueur le 25 septembre 2009, après avoir été entérinée par les dirigeants du G 20 lors du sommet de Pittsburgh.

Le CSF œuvre à promouvoir la stabilité financière internationale en coordonnant les travaux conduits par les autorités financières nationales et les régulateurs internationaux afin d'élaborer de solides politiques dans les domaines réglementaire, prudentiel et du secteur financier. Il instaure des conditions équitables à travers une mise en œuvre cohérente entre secteurs et juridictions.

Plus concrètement, son mandat consiste notamment à :

- évaluer les vulnérabilités du système financier mondial, identifier et examiner les mesures réglementaires, prudentielles ou autres requises pour y remédier ;
- promouvoir la coordination et l'échange d'informations entre autorités responsables de la stabilité financière ;
- suivre l'évolution des marchés et ses implications pour la politique réglementaire, et prodiguer des conseils appropriés ;
- recenser les meilleures pratiques permettant de satisfaire aux normes prudentielles et formuler des recommandations à cet égard ;
- effectuer des examens stratégiques conjoints des travaux d'élaboration des normes entrepris par les régulateurs internationaux, afin de s'assurer

que ces travaux respectent les délais, qu'ils sont coordonnés et centrés sur les priorités, et qu'ils combleront les lacunes existantes ;

- formuler des recommandations et encourager la création de collèges prudents ;
- encourager la mise au point de plans d'urgence pour la gestion des crises transfrontières, particulièrement en ce qui concerne les établissements d'importance systémique ;
- collaborer avec le FMI à la réalisation d'exercices d'alerte.

Le CSF est constitué de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et des superviseurs financiers de 24 pays et territoires (dont tous les pays du G 20) ainsi que de la BCE et de la Commission européenne. Il compte également des représentants d'institutions financières internationales (Banque mondiale, BRI, FMI et OCDE), d'organismes internationaux de normalisation et d'émanations de banques centrales (Comité de Bâle, CSFM, CSPR, International Accounting Standards Board (IASB), Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) et Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)). Il est présidé par Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie.

Le CSF s'acquitte de sa mission à travers les réunions plénières de ses membres et par le biais des groupes suivants :

- un comité directeur, présidé par Mario Draghi,
- un comité permanent chargé de l'évaluation des vulnérabilités, présidé par Jaime Caruana, Directeur Général de la BRI,
- un comité permanent pour la coopération prudentielle et réglementaire, présidé par Adair Turner, Président de l'autorité de contrôle britannique (Financial Services Authority),
- un comité permanent pour l'application des normes, présidé par Tiff Macklem, sous-ministre délégué du ministère des Finances du Canada.

Lors de ses réunions plénières (juin et septembre 2009 ainsi que janvier 2010), le CSF a fait progresser les projets de réformes de la réglementation internationale destinés à renforcer la stabilité financière, en définissant clairement les principes et le calendrier de leur mise en œuvre. Dans son rapport de septembre 2009, intitulé *Improving Financial Regulation*, il énonce un programme de réformes qui s'articule autour des grands axes suivants :

#### *Renforcement du dispositif mondial de fonds propres et de liquidité des banques*

En collaboration avec le FMI, le CSF et le CBCB sont conjointement en train d'évaluer les conséquences macroéconomiques de la mise en œuvre des réformes de la définition des fonds propres réglementaires des banques et de la liquidité, telles que proposées par le Comité de Bâle. Le CBCB prendra en compte cette évaluation lorsqu'il établira les dispositions transitoires appropriées.

#### *Renforcement de la liquidité mondiale*

Outre les réformes destinées à renforcer la liquidité des banques et proposées par le Comité de Bâle, le CFS coordonne les travaux internationaux portant

sur les risques de liquidité transfrontières à l'échelle du système, y compris les problèmes particuliers qui se posent dans les économies émergentes.

#### *Réduction du risque subjectif (ou aléa moral) posé par les établissements financiers d'importance systémique*

D'ici fin octobre 2010, le CSF va élaborer un train de mesures visant à atténuer les problèmes posés par les établissements « trop grands pour faire faillite ». Ces mesures couvrent trois domaines : réduire la probabilité de faillite d'un établissement d'importance systémique et limiter les répercussions d'une telle faillite, améliorer la capacité de procéder à la liquidation ordonnée d'un établissement en faillite, et renforcer les infrastructures financières de base ainsi que les marchés. Une première évaluation comprenant la gamme des options envisageables sera présentée lors du Sommet du G 20 de juin 2010.

#### *Renforcement des normes comptables*

Le CSF continue d'encourager les travaux sur les normes de valorisation et de provisionnement en vue d'obtenir un seul référentiel comptable de qualité au niveau mondial. Ceci inclut le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par le FSF en avril 2009, qui encouragent les organismes de normalisation comptable à voir comment réduire la dynamique néfaste que la comptabilité à la juste valeur peut avoir, dans le cadre d'une action destinée à améliorer la transparence et les traitements comptables tout en atténuant la procyclicité.

#### *Amélioration des pratiques de rémunération*

En avril 2009, le FSF a publié des principes visant à établir de saines pratiques de rémunération au sein des principaux établissements financiers. En septembre 2009, le CSF y a donné suite en publiant les règles d'application de ces principes. Selon une évaluation publiée par le CSF en mars 2010, ses membres avaient réalisé des progrès notables dans l'intégration de ces principes et normes dans les cadres réglementaires et prudentiels nationaux, même si leur mise en œuvre était loin d'être terminée. Une seconde évaluation de l'application de ces principes devrait intervenir au deuxième trimestre 2011.

#### *Extension de la surveillance du système financier*

Des progrès sont accomplis pour que toute activité revêtant une importance systémique – y compris celle des fonds alternatifs et des agences de notation – fasse l'objet d'une surveillance et d'une réglementation appropriée. Le CSF s'est félicité du rapport de l'Instance conjointe publié en janvier 2010 sur les différences de nature et de champ d'application des réglementations relatives aux différents secteurs financiers. Il comporte des recommandations destinées à combler les lacunes existantes en matière de surveillance et de réglementation et à améliorer la cohérence des approches entre les divers secteurs. Le CSF examinera les suites données aux questions soulevées dans le rapport et proposera des mesures pour celles qui n'auront pas encore été traitées.

### *Consolidation du marché des dérivés de gré à gré*

Le renforcement actuel des normes vise à faire face aux risques systémiques, y compris par des exigences de fonds propres permettant de mieux refléter les risques relatifs aux dérivés de gré à gré et inciter davantage à les transférer à des contreparties centrales et, s'il y a lieu, à les négocier sur des marchés organisés. Le CSF a constitué un groupe de travail chargé de présenter, d'ici octobre 2010, une gamme de possibilités permettant d'accroître la standardisation des dérivés de gré à gré et d'élaborer un processus clair favorisant une application cohérente, au niveau mondial, des exigences réglementaires en matière de compensation et de négociation.

### *Relance de la titrisation sur des bases saines*

Le secteur officiel doit fournir un cadre permettant de garantir la discipline sur le marché de la titrisation au fur et à mesure de son redressement. Le CSF s'emploie à évaluer les mesures supplémentaires nécessaires, dans des domaines comme la transparence, l'information financière ou la concordance entre incitations et expositions.

### *Adhésion aux normes internationales*

Le CSF met tout en œuvre pour inciter l'ensemble des juridictions à adhérer davantage aux normes financières internationales. Les juridictions qui sont membres du CSF montreront l'exemple, notamment en appliquant les normes financières et en faisant connaître leur degré de conformité. Elles sont actuellement soumises à des évaluations (thématiques et par pays) par leurs pairs afin de déterminer leur degré de conformité. L'évaluation réalisée en mars 2010 pour les pratiques de rémunération a été le premier exercice de ce type.

Le CSF œuvre également dans cette direction, y compris par le biais d'une initiative lancée en mars 2010 pour identifier les juridictions peu coopératives et les aider à mieux se conformer aux normes.

### *Autres travaux*

En novembre 2009, le CSF a publié des rapports sur trois autres questions :

- Une note passant en revue les politiques suivies pour sortir des mesures de soutien financier exceptionnelles, qui pose en principe que ces stratégies devraient être annoncées à l'avance, flexibles, transparentes et crédibles. Le document inclut un rapport de l'IADI et du FMI sur les stratégies de sortie des dispositifs temporaires de garantie des dépôts.
- Un rapport conjoint du FMI, de la BRI et du CSF, intitulé *Guidance to assess the systemic importance of financial institutions, markets and instruments: initial considerations*, qui décrit les approches conceptuelles et analytiques à l'usage des autorités nationales. Il analyse une forme possible d'orientation générale qui serait suffisamment souple pour s'appliquer à une grande diversité de pays et de situations.
- Un rapport conjoint du FMI et du CSF intitulé *The financial crisis and information gaps*, qui recense les lacunes constatées dans la collecte des

données et formule des propositions dans plusieurs directions : mieux recenser l'accumulation de risques dans le secteur financier, améliorer les données sur les interactions au sein du réseau financier mondial, surveiller la vulnérabilité des économies nationales face aux chocs et renforcer la communication de statistiques officielles. Le CSF a constitué un groupe de travail pour gérer sa part du travail de mise en œuvre.

CSF : [www.financialstabilityboard.org](http://www.financialstabilityboard.org)

### *Comité de Bâle sur le contrôle bancaire*

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), présidé par Nout Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas, a pour but d'améliorer la compréhension des questions prudentielles et la qualité de la surveillance bancaire dans le monde. Il apporte son soutien aux autorités de contrôle en leur permettant d'entretenir un dialogue, qui inclut notamment l'échange d'information sur les pratiques prudentielles nationales, le renforcement de l'efficacité des techniques de surveillance de l'activité bancaire internationale et la détermination de normes prudentielles minimales.

#### *Réaction à la crise financière*

Le programme de réformes du Comité de Bâle se situe au cœur de l'action entreprise au niveau mondial pour atténuer le risque systémique et favoriser une croissance économique plus soutenable. La nécessité de constituer des volants de fonds propres et de liquidités dans le système bancaire est un enseignement essentiel de la crise financière : ainsi, la qualité et le montant des fonds propres doivent être relevés, le ratio d'effet de levier doit soutenir l'exigence de fonds propres en regard du risque et freiner l'accumulation d'endettement du secteur, et une norme internationale de liquidité doit être instaurée pour renforcer la résistance aux crises de liquidité au bilan et au hors-bilan.

La nécessité d'axer la surveillance non seulement sur la solidité des différentes banques, mais aussi sur les grands objectifs de stabilité financière, est un autre enseignement majeur. Cela revient à dire que le fondement microprudentiel de la surveillance doit être complété par une approche macroprudentielle. Pour atténuer le comportement procyclique des marchés financiers, le Comité préconise la conservation des fonds propres, les volants anticycliques et un provisionnement pour pertes fondé davantage sur les anticipations dans ce domaine. Il propose, en outre, diverses mesures pour réduire l'interdépendance systémique des banques à vocation mondiale et le risque subjectif (aléa moral) correspondant.

En juillet 2009, le Comité a approuvé un ensemble de mesures destiné à renforcer la réglementation de 1996 régissant les fonds propres du portefeuille de négociation et à consolider les trois piliers du dispositif de Bâle II.

En décembre 2009, le Comité a soumis à consultation un ensemble de réformes visant à réduire notablement la probabilité et la gravité des tensions économiques et financières en durcissant la réglementation mondiale en matière de fonds propres et de liquidité. Il a entrepris d'évaluer l'incidence

de ces propositions au premier semestre 2010 et s'est fixé pour objectif de mettre au point une série de normes complètement calibrées d'ici fin 2010, en prévoyant une évolution progressive sur deux ans pour que la transition s'opère sans heurts.

*Fonds propres des banques : amélioration de la qualité*

L'un des principaux objectifs des propositions de décembre 2009 est d'améliorer la qualité, la cohérence et la transparence des fonds propres. Le fait de considérer les actions ordinaires et les bénéfices non distribués comme la forme essentielle des fonds propres de base (premier pilier) permettra à une grande banque internationale de mieux faire face à des pertes, qu'elle soit en continuité d'exploitation ou bien en phase de liquidation. Le Comité s'emploie également à harmoniser les autres éléments constitutifs des fonds propres.

Les propositions de décembre 2009 incluent également un examen des questions relatives aux instruments de fonds propres subordonnés et convertibles, qui porte sur les critères permettant de juger leur capacité d'absorption des pertes ainsi que sur leur rôle plus général dans les exigences minimales de fonds propres et en tant que volants de sécurité.

*Fonds propres des banques : extension de la couverture des risques*

Pendant la crise, les pertes bancaires ont surtout concerné le portefeuille de négociation, qui était caractérisé par un fort effet de levier. Les mesures proposées par le Comité en juillet 2009 préconisaient un relèvement des exigences de fonds propres pour tenir compte du risque de crédit lié aux activités de négociation complexes ; elles instauraient aussi une exigence de valeur en risque calculée pour une période de tensions, destinée à réduire la cyclicité des exigences minimales.

Les améliorations apportées au dispositif de Bâle II en juillet 2009 ont renforcé le premier pilier (exigences minimales de fonds propres) en augmentant les pondérations de risque pour les expositions de retitrisation (CDO – *collateralised debt obligations*, titres garantis par des créances, dont le sous-jacent est constitué de titres eux-mêmes adossés à des actifs). Le Comité a appliqué, en outre, des normes plus rigoureuses aux lignes de liquidité à court terme pour les conduits de hors-bilan.

Parmi les propositions de décembre 2009 figurait le renforcement des exigences de fonds propres en regard des expositions au risque de contrepartie découlant des activités sur dérivés, mises en pension et refinancement de titres. Ces relèvements inciteront également les banques à transférer les expositions sur dérivés de gré à gré aux contreparties centrales et aux marchés organisés.

*Fonds propres des banques : instauration d'un ratio d'effet de levier supplémentaire*

Les propositions de décembre 2009 comportaient l'instauration d'un ratio d'endettement pour compléter le dispositif de Bâle II fondé sur le risque, en vue de passer à un traitement au titre des exigences minimales de fonds propres (premier pilier) reposant sur une évaluation et un calibrage

appropriés. Ce ratio permettrait de contenir l'accumulation d'un endettement excessif dans le système bancaire, mettrait en place des garde-fous supplémentaires pour contrer les tentatives d'arbitrage des exigences fondées sur le risque et contribuerait à gérer le risque de modèle. Pour assurer la comparabilité, les détails du ratio d'endettement seront harmonisés au niveau international et toute différence comptable sera dûment corrigée. Le ratio sera calibré de façon à servir de mesure crédible complémentaire aux exigences fondées sur le risque, en tenant compte des modifications à venir du dispositif de Bâle II.

#### *Fonds propres des banques : réduction de la procyclicité*

L'un des éléments les plus déstabilisateurs de la crise a été la procyclicité – l'amplification des chocs financiers dans l'ensemble du système financier et dans l'économie en général. La procyclicité s'est manifestée de diverses façons, notamment dans les normes comptables pour les actifs évalués aux prix du marché ainsi que les prêts détenus jusqu'à l'échéance, les pratiques d'appel de marges, et le processus d'endettement et de désendettement des établissements financiers, des entreprises et des consommateurs.

Le Comité a proposé des mesures pour que le secteur bancaire absorbe les chocs au lieu de transmettre le risque : constituer, en période de prospérité, un volant de fonds propres pouvant être mobilisé en période de tension, et donner un caractère plus prospectif au provisionnement en le calculant à partir des pertes attendues.

Les volants de sécurité seraient constitués grâce à des mesures de conservation des fonds propres, dont l'imposition de limites sur les paiements de dividende excessifs, les rachats d'actions et les rémunérations. Le Comité étudie par ailleurs un mécanisme d'ajustement anticyclique des volants de fonds propres en l'associant à des variables représentatives du crédit.

L'adoption d'un modèle de provisionnement fondé sur les pertes attendues rendrait compte des pertes effectives de façon plus transparente et serait moins procyclique que le modèle actuel fondé sur les pertes subies.

#### *Fonds propres des banques : gestion du risque systémique et interdépendance systémique*

Pour aider les autorités de surveillance à mesurer l'importance systémique d'une banque et à réduire la probabilité et l'incidence de la faillite d'un établissement d'importance systémique, le Comité examine actuellement l'idée d'une surcharge en fonds propres applicable à de telles banques et les mesures prudentielles correspondantes.

#### *Amélioration de la gestion et de la surveillance du risque de liquidité*

La gestion incorrecte et inefficace du risque de liquidité a constitué un élément central de la crise financière. Pour résoudre ce problème et favoriser des anticipations prudentielles cohérentes – sur la base du rapport du Comité publié en 2008 sous le titre *Principles for sound liquidity risk management and supervision* –, le CBCB a mis récemment l'accent sur l'amélioration de la résilience des banques internationales aux tensions sur la liquidité ainsi que

sur le renforcement de l'harmonisation internationale de la surveillance du risque de liquidité.

Les propositions de décembre 2009 prévoient, à l'intention de ces banques, un ratio minimum de liquidité comportant un ratio de couverture à 30 jours. Ce ratio serait lui-même assorti d'un ratio structurel à plus long terme et d'un minimum d'outils destinés à identifier et analyser les tendances en matière de risque de liquidité tant à l'échelle des banques que de l'ensemble du système.

#### *Amélioration de la gestion des risques*

Parmi les améliorations apportées à Bâle II en juillet 2009 figuraient de nouvelles recommandations au titre du deuxième pilier (surveillance prudentielle) visant à remédier aux insuffisances dans la gestion des risques révélées par la crise. Ces recommandations, qui ont pris effet immédiatement, avaient trait aux aspects suivants :

- gouvernance et gestion des risques à l'échelle de la banque,
- risque lié aux expositions de hors-bilan et aux activités de titrisation,
- concentrations des risques,
- incitations à une meilleure gestion à long terme des risques et du rendement.

Les recommandations supplémentaires intègrent le document du Forum sur la stabilité financière d'avril 2009 sur les *Principles for sound compensation practices*. En outre, en janvier 2010, le Comité a diffusé une méthode d'évaluation prudentielle destinée à encourager les banques à adopter de saines pratiques de rémunération.

En mai 2009, le Comité a publié les *Principles for sound stress testing practices and supervision*, en vue de corriger les faiblesses des simulations de crise des banques mises en évidence par la crise.

#### *Renforcement de la gouvernance d'entreprise*

En mars 2010, le Comité a soumis à consultation un ensemble de meilleures pratiques de gouvernance à l'intention des banques (*Principles for enhancing corporate governance*). Le document vise à répondre aux déficiences fondamentales apparues durant la crise financière. En outre, les autorités de surveillance, qui jouent un rôle prépondérant dans ce domaine, devraient, conformément aux principes du Comité, formuler des recommandations ou des règles pour l'application des meilleures pratiques et évaluer régulièrement les politiques et pratiques des banques par rapport à ces principes.

#### *Comptabilisation des instruments financiers*

L'application à un éventail élargi d'instruments financiers d'une comptabilité à la juste valeur, conjuguée aux enseignements tirés de la crise, a clairement montré combien il importe de disposer de solides processus de gestion et de contrôle des risques. Aussi, en avril 2009, le Comité a formulé des recommandations à l'intention des banques, sous le titre *Supervisory guidance for assessing banks' financial instrument fair value practices*.

Ce rapport contient aussi des orientations au titre du deuxième pilier (surveillance prudentielle) destinées aux autorités de contrôle.

En août 2009, le Comité a publié un ensemble de principes de haut niveau (*Guiding principles for the replacement of IAS 39*) pour aider l'International Accounting Standards Board (IASB) à faire face aux problèmes liés au provisionnement, à l'évaluation à la juste valeur et à l'information financière correspondante. Ces principes permettront à l'IASB d'élaborer des normes qui renforcent l'utilité et la pertinence de la communication financière pour les principales parties prenantes. En outre, le G 20 a récemment recommandé que l'IASB et l'US Financial Accounting Standards Board parviennent à une convergence entre les normes internationales d'information financière et les principes comptables généralement reconnus aux États-Unis. Les principes directeurs de haut niveau du Comité feront progresser cette action conjointe et permettront aussi aux réformes comptables de répondre à des préoccupations plus générales sur la procyclicité et le risque systémique.

#### *Amélioration de la transparence*

Les dispositions de juillet 2009 relatives à Bâle II prévoyaient des améliorations du troisième pilier (discipline de marché) visant à renforcer les exigences d'information financière pour les titrisations, les expositions de hors bilan et les activités de négociation. Ces exigences aideront à réduire les incertitudes des marchés au sujet de la solidité des bilans des banques en regard de leurs activités sur les marchés financiers.

#### *Traitement des difficultés des banques opérant dans plusieurs pays*

En mars 2010, le Comité a publié son rapport définitif (*Report and recommendations of the Cross-border Bank Resolution Group*). La crise financière a mis en évidence des lacunes dans les techniques et instruments nécessaires au processus complexe et multidimensionnel visant à liquider de façon ordonnée une banque opérant à l'international. Publié initialement aux fins de consultation en septembre 2009, le rapport énonce dix recommandations portant sur trois aspects : le renforcement des pouvoirs nationaux en matière de liquidation et application aux autres pays, la mise au point de plans d'urgence pour chaque établissement et la réduction des effets de contagion.

#### *Création et amélioration des systèmes de garantie des dépôts*

En juin 2009, le Comité et l'Association internationale de protection des dépôts ont publié des principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts (*Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems*). Ce document répond à la nécessité de mettre en place des dispositifs efficaces pour maintenir la confiance du public en période de crise. En traitant de questions telles que la couverture, le financement et le remboursement rapide, ces principes constituent une référence importante pour la création ou la révision de systèmes de garantie des dépôts.

### *Élargissement de la composition du Comité*

En 2009, le Comité et son instance de tutelle, le groupe des Gouverneurs de banques centrales et les responsables des autorités de contrôle bancaire, ont voulu renforcer la capacité du Comité de poursuivre sa mission mondiale. Ils ont décidé d'élargir le nombre de juridictions membres et, partant, la composition du Comité, en invitant des représentants de Hong-Kong RAS et de Singapour ainsi que des pays du G 20 qui n'étaient pas encore représentés : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée, Inde, Indonésie, Mexique, Russie et Turquie. Le Comité de Bâle compte désormais 27 juridictions membres représentées par 44 banques centrales et autorités prudentielles.

Comité de Bâle : [www.bis.org/bcbs](http://www.bis.org/bcbs)

### *Comité sur le système financier mondial*

Présidé par Donald L. Kohn, Vice-président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit l'évolution des marchés financiers et en analyse les implications en termes de stabilité financière. Il est composé des sous-gouverneurs et autres hauts responsables de 23 banques centrales d'économies avancées et émergentes ainsi que du Conseiller économique de la BRI.

Au cours de la période sous revue, l'analyse des réponses des secteurs privé et public à la crise financière a dominé les travaux du Comité. Divers groupes de travail du CSFM ont étudié, en particulier, certains aspects spécifiques de l'activité bancaire et des marchés de financement internationaux. Les rapports établis par ces groupes ont été publiés au cours du premier semestre 2010 :

- Un groupe d'étude conjoint CSFM–Comité des marchés a examiné le comportement des marchés de financement transfrontière pendant la crise et les possibilités d'améliorer leur résilience.
- Un groupe de travail du CSFM s'est intéressé aux changements que les banques internationales ont apportés à leurs stratégies de financement et à leur gestion de la liquidité face à la crise financière.
- Un autre groupe du CSFM a analysé le rôle joué par les pratiques d'ajustement des marges et d'application de décotes dans les transactions sur dérivés de gré à gré et les opérations de prêts/emprunts de titres ; il a recommandé des mesures à l'adresse des pouvoirs publics pour atténuer la procyclicité résultant de telles pratiques.

En outre, le CSFM a étudié les conséquences, pour les banques centrales, de l'élaboration de cadres et instruments macroprudentiels.

Le Comité a achevé son étude sur les moyens d'optimiser les statistiques relatives au transfert du risque de crédit. Par ailleurs, en mars 2010, il a constitué un groupe *ad hoc* chargé d'examiner diverses demandes d'amélioration des statistiques BRI collectées à son initiative.

Parallèlement à ces travaux spécifiques, le CSFM a continué de suivre un certain nombre de questions, notamment :

- les contraintes affectant les bilans des grandes banques et leurs conséquences sur l'offre de prêts ;
- l'incidence des mesures non conventionnelles prises par les banques centrales sur les conditions de financement ;
- les implications, pour le système financier, de l'augmentation de la dette publique et la montée des préoccupations sur le risque de crédit souverain.

CSFM : [www.bis.org/cgfs](http://www.bis.org/cgfs)

### *Comité sur les systèmes de paiement et de règlement*

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) œuvre au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers en encourageant la mise en place de mécanismes de paiement, de compensation et de règlement sûrs et efficaces. Sa composition ayant été élargie au cours de la période examinée, il comprend désormais 25 banques centrales d'économies développées et émergentes. Il est présidé par William C. Dudley, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York.

En collaboration avec le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), le CSPR a revu son document intitulé *Recommandations pour les contreparties centrales* expliquant comment appliquer ces recommandations à la compensation des dérivés de gré à gré. Lors de leur parution, en 2004, ces recommandations visaient les opérations sur dérivés négociés sur les marchés organisés. L'évolution récente du rôle des contreparties centrales dans les transactions sur dérivés de gré à gré, par exemple avec les contrats dérivés sur défaut, nécessitait donc de préciser la manière d'appliquer ces recommandations selon que les contrats sont négociés sur un marché organisé ou de gré à gré. Le CSPR et l'OICV fournissent également des lignes directrices pour la conception et le fonctionnement de référentiels centraux de données sur le gré à gré.

Par ailleurs, le CSPR et l'OICV ont entrepris d'actualiser leurs trois séries de normes fondamentales : les *Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique* (2001), les *Recommandations pour les systèmes de règlement de titres* (2001) et les *Recommandations pour les contreparties centrales* (2004). L'intention est de tirer parti de l'expérience acquise depuis leur publication initiale, notamment pendant la crise financière, pour clarifier, étoffer et, si nécessaire, renforcer les normes et les lignes directrices correspondantes. Les nouvelles recommandations à l'intention des contreparties centrales et des référentiels centraux de données pour le gré à gré feront également l'objet d'un document consultatif.

Le Comité a continué de favoriser la coopération entre banques centrales non membres. Il a apporté, en outre, son soutien et son savoir-faire lors d'ateliers et de séminaires sur des questions liées aux systèmes de paiement et de règlement organisés en collaboration avec des groupes régionaux de banques centrales.

CSPR : [www.bis.org/cpss](http://www.bis.org/cpss)

## *Comité des marchés*

Le Comité des marchés (CM), présidé par Hiroshi Nakaso, Gouverneur adjoint de la Banque du Japon, offre aux hauts responsables de 21 grandes banques centrales la possibilité d'examiner ensemble l'évolution des marchés financiers et d'en évaluer les implications pour le fonctionnement des marchés et les opérations de banque centrale.

Au cours de la période considérée, les travaux du Comité ont porté sur le redressement des marchés financiers mondiaux après la crise, redressement qui s'est accompagné d'une reprise inégale de l'activité réelle et de préoccupations budgétaires croissantes dans certains pays. Le Comité a analysé les facteurs qui ont permis la reprise des marchés monétaires, de la dette et des actifs ainsi que le rôle joué par les opérations de soutien provenant du secteur public. Les discussions ont essentiellement porté sur la mise en œuvre, par les banques centrales, de mesures non conventionnelles, que ce soit pour atténuer les perturbations de marché ou pour assouplir les conditions du crédit ; avec le temps, cependant, l'intérêt s'est déplacé vers la préparation de la sortie de crise. Le calme relatif qui a dominé au cours de la période sous revue a également permis au Comité de consacrer davantage de temps à des questions structurelles à plus long terme, telles que les implications des projets de réforme des marchés de dérivés de gré à gré.

En outre, le Comité a participé à deux groupes de travail, en collaboration avec le CSFM. Le premier s'est intéressé aux questions conceptuelles et pratiques soulevées par les mesures non conventionnelles adoptées par les banques centrales ; le second, qui a publié un rapport en mars 2010, s'est attaché à évaluer le fonctionnement et la résilience des marchés de financement transfrontière lors de la crise récente. Le Comité a mis à jour son compendium *Monetary policy frameworks and central bank market operations* et a contribué à la préparation de l'enquête triennale BRI 2010 sur les marchés des changes et dérivés.

Comité des marchés : [www.bis.org/markets](http://www.bis.org/markets)

## *Groupe sur la gouvernance des banques centrales*

En accueillant le Groupe sur la gouvernance des banques centrales, la BRI apporte son soutien aux recherches menées sur le schéma fonctionnel d'une banque centrale en tant qu'institution d'intérêt public. Présidé par Stanley Fischer, Gouverneur de la Banque d'Israël, le Groupe forme avec le Réseau de gouvernance (mécanisme informel visant à favoriser l'échange d'information entre les banques centrales et la BRI sur les questions de gouvernance) le Forum sur la gouvernance, dont le secrétariat se trouve à la BRI.

Au cours de la période écoulée, le Groupe a publié un rapport intitulé *Les enjeux de la gouvernance des banques centrales*, qui présente les cadres de gouvernance de diverses banques centrales à travers le monde et analyse les différentes questions qui se posent lorsqu'il s'agit de statuer sur la mission, la structure et les opérations de la banque centrale.

Outre ce document, les travaux du Groupe se sont concentrés sur les implications, en termes de gouvernance, de l'évolution du mandat de la banque centrale en matière de stabilité financière : responsabilités macroprudentielles qu'elle pourrait assumer, et relation entre ces responsabilités et la gouvernance de l'institution. Par ailleurs, la BRI a continué de répondre aux demandes d'information de diverses banques centrales sur la question de la gouvernance. Cette information leur est accessible sur un site sécurisé.

### *Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale*

Soixante-six banques centrales et organisations internationales et régionales s'occupant officiellement de questions concernant les banques centrales sont membres de droit du Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale. Présidé par Manuel Marfán, Vice-président de la Banque centrale du Chili, il offre à des économistes et statisticiens de banques centrales un forum où examiner des questions relatives à la stabilité monétaire et financière.

En août, le Comité a organisé 10 ateliers dans le cadre du 57<sup>e</sup> Congrès mondial bisannuel de l'Institut international de statistique (IIS), qui s'est tenu à Durban (Afrique du Sud). À cette occasion, il a aussi parrainé, conjointement avec la Banque de Réserve de l'Afrique du Sud, un séminaire à l'adresse des banques centrales de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) sur les besoins en statistiques pour soutenir l'intégration économique et financière régionale dans le contexte de la crise financière mondiale. En outre, il a organisé deux ateliers régionaux sur la mesure de l'inflation, l'un pour les banques centrales d'Asie associées au Centre de recherche et de formation du SEACEN (South East Asian Central Banks) et l'autre pour celles du GCC (Gulf Cooperation Council). Enfin, en collaboration avec Eurostat et l'Association internationale pour les statistiques officielles, le Comité a animé une conférence sur les questions de méthodologie liées aux indices des prix de l'immobilier résidentiel.

Comité Irving Fisher : [www.bis.org/ifc](http://www.bis.org/ifc)

### *Association internationale de protection des dépôts*

L'Association internationale de protection des dépôts (International Association of Deposit Insurers – IADI) œuvre à la stabilité des systèmes financiers par la promotion de la coopération et l'élargissement des contacts internationaux entre organismes d'assurance ou de garantie des dépôts et autres parties intéressées. Elle s'attache principalement à :

- améliorer la compréhension de sujets d'intérêt commun en matière de protection des dépôts ;
- formuler des recommandations visant à renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts ;
- faciliter le partage d'expertise sur la protection des dépôts grâce à des programmes de formation, d'information et d'éducation ;

- fournir des conseils sur la mise en place ou le perfectionnement de systèmes efficaces de protection des dépôts.

Elle regroupe actuellement 78 organismes du monde entier, dont 60 en qualité de membres. Les autres participants à ses travaux sont des banques centrales et organisations intéressées à promouvoir l'adoption ou le bon fonctionnement de systèmes efficaces de garantie des dépôts.

L'un des principaux objectifs de l'IADI est d'améliorer l'efficacité des systèmes en élaborant des principes et de bonnes pratiques.

En juin 2009, en collaboration avec le Forum européen des organismes de garantie des dépôts (European Forum of Deposit Insurers – EFDI), l'IADI et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) ont publié le premier recueil de principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts (*Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems*). Ce document est destiné à servir de référence pour le renforcement des systèmes existants et l'élaboration de nouveaux systèmes. L'IADI, le CBCB et le FMI travaillent actuellement à la mise au point d'une méthodologie des principes fondamentaux de garantie des dépôts (*Deposit Insurance Core Principles Methodology*) utilisable à la fois par le FMI, dans le cadre de son programme d'évaluation du secteur financier (Financial Sector Assessment Program – FSAP) pour évaluer et améliorer les systèmes nationaux de garantie des dépôts, ainsi que par le CSF pour des analyses par les pairs. L'EFDI, la Commission européenne et la Banque mondiale participent également à cette initiative, qui devrait aboutir d'ici fin 2010. Une fois la méthodologie au point, le Conseil de stabilité financière (CSF) prévoit de faire figurer les *Core Principles* dans son *Compendium of Standards*.

À la demande du CSF, l'IADI et le FMI ont établi conjointement une note de synthèse intitulée *Unwinding temporary deposit insurance arrangements* ; ce document récapitule les démarches spécifiques effectuées par diverses juridictions pour améliorer les systèmes de garantie des dépôts face à la crise financière ainsi que les mesures prises à ce jour pour mettre progressivement fin aux dispositifs temporaires et garanties intégrales.

L'IADI a poursuivi son étroite collaboration avec l'Institut pour la stabilité financière (ISF) pour mettre sur pied des programmes de formation et conférences à l'intention des organismes de garantie de dépôts, des superviseurs du secteur financier et des banques centrales du monde entier. En septembre 2009, en partenariat avec l'ISF et le Comité de Bâle, elle a tenu à la BRI sa huitième Conférence annuelle sur le thème des principes fondamentaux pour des systèmes efficaces de garantie des dépôts. À cette occasion, les questions suivantes ont été débattues : application des principes fondamentaux au contrôle bancaire et à la garantie des dépôts ; préalables à des systèmes efficaces ; principes individuels et expérience pratique ; étapes ultérieures (mise en œuvre et évaluation). Pendant la conférence, l'IADI a organisé l'International Exhibition on Deposit Insurance pour le partage de documents de formation et de recherche.

L'IADI a aussi conclu avec l'ISF un partenariat visant à proposer à ses membres des séminaires, comme celui sur les questions de liquidation des

établissements bancaires transfrontières, conférences et formations en ligne parrainés conjointement.

Le Comité de recherche et d'orientation de l'IADI a constitué, avec le Département monétaire et économique de la BRI, une base de données mondiale des systèmes de garantie des dépôts qui est un pilier essentiel des travaux de recherche de l'IADI, notamment pour gérer les résultats des enquêtes de l'IADI sur les systèmes mondiaux de garantie des dépôts. L'Association a reçu récemment les réponses à deux d'entre elles : l'une sur les interventions destinées à protéger les déposants grâce à un relèvement des limites de couverture ou à des garanties globales ; l'autre sur les questions stratégiques liées aux systèmes et processus de remboursement. Le Comité a aussi publié des documents de référence sur la gouvernance, la sensibilisation du public et le financement des systèmes de garantie des dépôts. Deux de ces documents (*Deposit insurance coverage* et *Organizational risk management for deposit insurers*) ainsi que quatre programmes de recherche ont été soumis à consultation.

Au cours de sa huitième année d'existence, l'IADI a continué de favoriser les rencontres entre organismes de garantie des dépôts et autres participants au filet de sécurité financier. Ces activités ont porté principalement sur un programme d'extension des capacités et un programme de formation des cadres pour apprendre à répondre aux défis particuliers que posent les systèmes de garantie des dépôts (gestion des demandes de remboursement, outils de versement des indemnisations en cas de besoins urgents, questions transfrontières et liquidation d'établissements en difficulté). Le séminaire de formation sur la liquidation des banques a couvert notamment les sujets suivants : test du moindre coût pour la recherche d'une meilleure solution ; liquidation d'établissements de grande et de petite taille ; recours à des banques relais et à la mise sous tutelle pour assurer un bon déroulement du processus.

Les sept comités régionaux de l'IADI et ses 12 organisations partenaires ont réuni des représentants de la profession lors de conférences et séminaires consacrés notamment aux questions suivantes : insolvabilité bancaire en droit et meilleures pratiques (Caraïbes) ; compréhension des principes fondamentaux islamiques de l'activité bancaire et de la garantie des dépôts (région Moyen-Orient et région Afrique du Nord et Asie) ; rôle de la garantie des dépôts dans la crise actuelle (Amérique latine) ; conception de systèmes de protection des dépôts (Afrique). À noter également la tenue de divers colloques à vocation régionale.

IADI : [www.iadi.org](http://www.iadi.org)

### *Association internationale des contrôleurs d'assurance*

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), dont la BRI accueille le secrétariat depuis 1998, est le régulateur international du secteur de l'assurance. L'AICA s'est donné pour tâche de contribuer à la stabilité financière mondiale en renforçant le contrôle du secteur de l'assurance, en élaborant des normes relatives au contrôle et en améliorant la coopération

internationale sur la base de l'échange d'information et de l'assistance mutuelle.

L'AICA a participé activement à l'évaluation des effets de la crise financière sur le secteur de l'assurance et a donné suite aux recommandations du CSF et du G 20 en matière de réforme de la réglementation. Elle s'est dotée d'un comité de stabilité financière ayant pour objectif principal de débattre de questions de stabilité financière et de préparer sa propre contribution au CSF. Les principales activités de ce comité sont les suivantes : compilation de rapports sur le risque systémique dans le secteur de l'assurance ; études sur les outils macroprudentiels ; formulation de propositions concernant la surveillance macroprudentielle.

L'Instance conjointe (Comité de Bâle, OICV et AICA) a publié, en janvier 2010, un rapport intitulé *Review of the differentiated nature and scope of financial regulation* et examine actuellement quelles nouvelles initiatives engager pour donner suite à ce rapport.

### *Comptabilité*

L'AICA attache beaucoup d'importance à ce que la comptabilité financière soit de grande qualité et offre une image significative et économiquement fiable de la santé financière des assureurs. Elle suit de près les évolutions de la comptabilité financière internationale susceptibles d'avoir le plus d'influence sur le modèle comptable global pour les compagnies d'assurance soumises à une surveillance prudentielle. L'AICA continuera de participer activement au projet de l'International Accounting Standards Board (IASB) sur la comptabilité relative aux contrats d'assurance.

En 2009, l'AICA a approuvé une note de synthèse intitulée *The roles of and relationship between the actuary and the external auditor in the preparation and audit of financial reports*. Ce document, qui se place dans la perspective du contrôleur d'assurance, aborde les aspects suivants : rôles et responsabilités ; communication ; élaboration de rapports ; relation entre auditeur externe et contrôleur d'assurance ; normes de la profession ; qualifications et réglementation.

### *Adéquation des fonds propres et solvabilité*

En octobre 2009, l'AICA a approuvé une norme et un document d'orientation sur la structure des fonds propres à des fins de solvabilité. Le document d'orientation présente plusieurs approches utilisables par un contrôleur d'assurance pour déterminer les ressources en fonds propres.

### *Gouvernance et conformité*

En juillet 2009, l'AICA a adopté une note de synthèse sur la gouvernance des entreprises, élaborée conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle traite des sujets suivants : structures de gouvernance ; fonctions du conseil d'administration ; fonctions de contrôle ; mission de l'actuaire et des auditeurs ; communication et transparence ; relations avec les parties prenantes ; interaction avec le contrôleur.

### *Contrôle des groupes*

En octobre 2009, l'AICA a adopté un document d'orientation intitulé *The use of supervisory colleges in group-wide supervision* traitant : des collèges prudentiels comme mécanisme facilitant la coopération et l'échange d'information entre contrôleurs ; de la coordination des activités prudentielles à l'échelle de tout un groupe. Il fait suite à un autre document d'orientation de 2008 sur le rôle et les responsabilités du contrôleur de groupe.

### *Groupes d'assurance internationaux*

En janvier 2010, le Comité exécutif de l'AICA a approuvé l'élaboration d'un cadre commun pour le contrôle des groupes d'assurance internationaux (*Common Framework for the Supervision of Internationally Active Insurance Groups* ou *ComFrame*). Ce cadre commun sera un cadre multilatéral allant au-delà des approches réglementaires des différentes juridictions et régions : il fournira des paramètres pour évaluer les structures et activités d'un groupe sous l'angle de la gestion des risques, fixer des exigences quantitatives et qualitatives spécifiques et ciblées mais ne reposant pas sur des règles et couvrir les domaines incontournables de la coopération et de la coordination nécessaires en matière de contrôle. Il devrait ainsi favoriser la cohérence, la comparabilité et l'harmonisation des contrôles appliqués aux groupes d'assurance internationaux par les différentes juridictions. L'AICA développera ce cadre au cours des trois prochaines années, puis procédera à une étude d'impact.

### *Réassurance*

Les réassureurs internationaux jouent un rôle majeur dans le bon fonctionnement des marchés de l'assurance. Ils renforcent la sécurité ultime des assureurs cédants, protégeant ainsi les clients et contribuant à la stabilité financière globale.

Le rapport annuel de l'AICA sur le marché mondial de la réassurance (*Global Reinsurance Market Report*) repose sur des statistiques spécifiques fournies par une cinquantaine de grandes compagnies de réassurance. Ces établissements collaborent activement avec l'AICA à améliorer la compréhension, la réglementation et le contrôle de ce secteur financier clé. Le rapport 2009 montre que, confronté à des perturbations financières persistantes, le marché mondial de la réassurance a, de nouveau, prouvé sa solidité et sa résilience. En juin 2009, l'AICA a publié la première édition semestrielle de son rapport *Developments in (re)insurance securitisation*, qui complète son édition de fin d'année en fournissant une analyse qualitative des principales caractéristiques, fonctions et évolutions du marché de la titrisation du risque assurantiel.

### *Protocole d'accord multilatéral*

Le protocole d'accord multilatéral de l'AICA est un cadre de coopération et d'échange d'information visant à améliorer l'efficacité de la surveillance transfrontière des compagnies d'assurance. Il devrait également permettre de contribuer aux efforts mondiaux visant à mieux réglementer les

établissements financiers d'importance systémique. Ce protocole est entré en vigueur en juin 2009. En mars 2010, huit autorités de contrôle de l'assurance y avaient souscrit et seize autres candidatures étaient en cours de validation.

#### *Formation*

Chaque année, l'AICA organise dix à douze ateliers et séminaires régionaux pour aider les superviseurs de l'assurance à mettre en œuvre ses principes et normes ; elle s'appuie sur la collaboration de l'ISF, des autorités nationales de contrôle de l'assurance et d'autres organismes. L'ISF a également commencé à diffuser des didacticiels en ligne sur la surveillance du secteur de l'assurance.

AICA : [www.iaisweb.org](http://www.iaisweb.org)

#### *Institut pour la stabilité financière*

Pour remplir son mandat, qui consiste à favoriser la stabilité financière dans le monde, l'Institut pour la stabilité financière (ISF) de la BRI conduit un programme en deux volets, axé sur la diffusion de normes et de bonnes pratiques.

#### *Réunions, séminaires et conférences*

Le premier volet des activités de l'ISF, déjà bien rôdé, consiste à organiser de nombreux séminaires, conférences et réunions de haut niveau destinés aux autorités prudentielles des secteurs de la banque et de l'assurance. En 2009, l'Institut a mis sur pied 52 événements dans le monde entier, souvent en partenariat avec des groupes régionaux de superviseurs. Face à la crise financière récente et au travail de révision des principales normes par des organismes internationaux, l'ISF a mis l'accent sur les questions directement liées à la réforme des normes prudentielles. Plus de 2 000 représentants de banques centrales et d'autorités de surveillance de l'assurance et du secteur bancaire ont participé à ces événements. L'ISF a poursuivi, en outre, ses réunions de haut niveau à l'intention des sous-gouverneurs et des responsables d'autorités de contrôle. Ces rencontres, qui se sont tenues en Afrique, en Amérique latine, en Asie et au Moyen-Orient, ont porté non seulement sur des questions prudentielles d'actualité, telles que la mise en œuvre de Bâle II, mais aussi les réponses apportées par les autorités de réglementation à la crise financière, telle que l'approche macroprudentielle en matière de réglementation et de contrôle.

#### *FSI Connect*

FSI Connect, outil d'information et de formation en ligne destiné aux autorités prudentielles du secteur financier, constitue le second volet des activités de l'ISF. S'adressant aux superviseurs, quel que soit leur niveau d'expérience ou d'expertise, il comporte plus de 175 modules couvrant une grande diversité de sujets. Plus de 200 banques centrales et autorités prudentielles y sont abonnées, ce qui représente plus de 8 000 utilisateurs. La deuxième phase de développement de FSI Connect s'est poursuivie en 2009. En octobre, les 10 premiers modules centrés sur la supervision du secteur de l'assurance ont été mis en ligne, et des travaux sont en cours pour élaborer des modules pour l'IADI.

## Recherche et statistiques

La BRI conduit des travaux de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les autorités de surveillance des marchés financiers. L'essentiel de ces travaux apparaît dans les publications régulières de la Banque telles que le Rapport annuel, le Rapport trimestriel et les séries BIS Papers et Working Papers, ainsi que sur le site de la Banque ([www.bis.org](http://www.bis.org)), voire dans des publications professionnelles. En outre, la BRI établit des documents de référence en vue de réunions de hauts responsables des banques centrales, et assure le secrétariat et des travaux d'analyse pour les différents groupes qu'elle accueille à Bâle.

Par ailleurs, la Banque collecte, compile, analyse et diffuse auprès des banques centrales et du grand public des informations statistiques sur les principales composantes du système financier international. Le Conseil de stabilité financière (CSF) et le FMI ont formulé à l'adresse du G 20 des recommandations pour combler l'insuffisance de données apparue dans le contexte de la crise financière. Les discussions qui ont fait suite dans diverses instances illustrent l'importance des activités statistiques de la BRI et la nécessité de continuer à les enrichir dans les secteurs clés.

### *Axes de recherche*

Conformément à la mission de la Banque, l'activité de recherche s'articule autour des questions de stabilité monétaire et financière. Comme pour la période précédente, l'un des thèmes centraux a été la crise financière mondiale, ses causes, son déroulement et ses implications pour l'action des autorités. L'un des volets du programme de recherche visait à analyser les perturbations en s'appuyant sur les statistiques bancaires internationales de la BRI, seule source permettant de mettre en évidence la pénurie de dollars américains sur les marchés internationaux. Cette pénurie a souligné la dépendance des banques à l'égard des financements à court terme en devises et les dysfonctionnements qui en ont résulté sur les marchés des swaps cambistes. Les statistiques BRI ont également permis de retracer l'évolution géographique de l'activité bancaire internationale liée à la crise.

Un deuxième volet du programme de recherche s'est concentré sur les réactions à court terme des autorités, et notamment les plans de soutien financier et les mesures non conventionnelles de politique monétaire. Ces travaux ont été complétés par des analyses du mécanisme de transmission de la politique monétaire, en particulier l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la prise de risque.

Un troisième volet portait sur les orientations à long terme des cadres réglementaire et prudentiel, et notamment les propositions visant à renforcer l'approche macroprudentielle : méthodologies de mesure du risque systémique ; calibrage des instruments prudentiels en fonction de l'importance systémique des établissements financiers ; dispositifs d'exigences de fonds propres anticycliques.

Dans ses recherches, la BRI a également considéré les moyens d'améliorer l'infrastructure financière, notamment par le recours à des contreparties centrales pour les dérivés et à des mécanismes destinés à consolider les fondements de la titrisation.

Les unités de recherche de la BRI animent des conférences et séminaires réunissant hauts responsables, universitaires renommés et acteurs du marché. La Conférence annuelle de la BRI est devenue un événement majeur à cet égard. Celle de juin 2009, la huitième, reprenait un thème traité deux ans auparavant ; interactions entre système financier et macroéconomie, mais sous l'éclairage nouveau apporté par la crise financière. En septembre, la BRI et la BCE ont organisé conjointement une conférence sur la politique monétaire et la stabilité financière.

### *Statistiques financières internationales*

La crise financière a démontré que le secteur bancaire suscite de sérieuses interrogations en ce qui concerne le risque systémique. Les statistiques bancaires internationales de la BRI se sont révélées particulièrement utiles pour suivre et analyser les vulnérabilités dans le domaine financier. La collecte des données, menée sous l'égide de la BRI en coopération avec les banques centrales, couvre les activités internationales de quelque 7 000 banques d'environ 40 pays. L'an passé, les banques centrales de deux nouveaux pays (Afrique du Sud et Chypre) ont commencé à y prendre part. Des efforts sont en cours pour y faire participer quelques banques centrales du G 20 qui ne déclarent pas encore leurs données.

Les statistiques sont disponibles sur la base du critère classique de résidence, établies sur les mêmes principes que pour la balance des paiements, et sur une base consolidée (rendant compte des risques transfrontières des banques d'envergure internationale, selon leur pays d'origine). Les deux séries sont complémentaires et permettent de procéder à des ventilations par monnaie, échéance et instrument ainsi que par secteur et pays de la contrepartie.

L'enquête triennale BRI sur les marchés des changes et dérivés en 2010, qui a été préparée en collaboration avec une cinquantaine de banques centrales, permettra de connaître le volume moyen d'activité journalière sur les marchés mondiaux en avril 2010 ainsi que les encours à fin juin.

### *Base de données centralisée*

La BRI offre également une base de données centralisée couvrant presque toutes les banques centrales membres de la BRI, qui permet à celles-ci d'échanger des informations macroéconomiques les plus importantes. Étant donné l'attention apportée aux questions de stabilité financière, des mesures ont été prises pour améliorer la couverture de ces données dans plusieurs domaines. Suite aux recommandations du CSF et du FMI, un nombre croissant de banques centrales publient, sur le site internet BRI, leurs statistiques nationales relatives aux prix de l'immobilier résidentiel.

## *Initiatives internationales en matière de statistiques*

La BRI a poursuivi sa collaboration active avec d'autres organisations internationales et agences statistiques nationales et internationales. Tout comme la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, l'OCDE et les Nations Unies, elle est membre de l'Inter-Agency Group on Economic and Financial Statistics, chargé de donner suite à certaines recommandations formulées par le CSF et le FMI à l'adresse du G 20 concernant l'insuffisance des données disponibles et la crise financière. Ce groupe parraine également avec le FMI un nouveau site internet de données appelé Principal Global Indicators. Le Groupe de travail sur les bases de données sur les titres, dont la BRI est membre avec la BCE et le FMI, a publié en mai 2009 la première partie d'un manuel sur les statistiques relatives aux titres (*Handbook on securities statistics*) couvrant les émissions de titres de dette.

La BRI est représentée dans plusieurs comités internationaux s'occupant de statistiques, comme le Comité des statistiques de balance des paiements du FMI, le Groupe de référence du FMI sur les indicateurs de solidité financière, le Comité des statistiques de l'OCDE, le Groupe de travail de l'OCDE sur les statistiques financières, la Commission statistique des Nations Unies ainsi que le Comité des statistiques de la BCE et ses divers groupes de travail. Tous ces acteurs ont œuvré, au cours de la période écoulée, pour combler le manque de données, révélé par les turbulences financières.

En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI et l'OCDE, la BRI gère la plateforme commune sur les statistiques de l'endettement extérieur (Joint External Debt Hub), qui regroupe des données provenant de pays créanciers et débiteurs. La BRI participe également au programme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), qui produit et assure le suivi des normes techniques et des directives sur le contenu des données pour la diffusion de l'information statistique. La BRI et plusieurs banques centrales ont commencé à utiliser SDMX pour présenter leurs statistiques sur leur site internet sous une forme normalisée. SDMX est également mis en œuvre pour tous les échanges entre la BRI et les banques centrales participant au programme de statistiques financières internationales et à la base de données BRI.

## **Autres initiatives de banques centrales soutenues par la BRI**

La BRI apporte son soutien à des groupes régionaux et programmes de formation de banques centrales ainsi qu'à la coopération entre banques centrales dans les domaines de la dissuasion de la contrefaçon, de l'informatique et de l'audit interne.

## *Groupes régionaux et instituts de formation des banques centrales*

La BRI contribue aux activités de groupes régionaux de banques centrales en leur fournissant, pour leurs rencontres, des intervenants expérimentés. Durant l'année écoulée, des membres de la BRI (venant parfois du secrétariat des

groupes établis à Bâle et des bureaux de représentation de la Banque) ont ainsi été délégués auprès des groupes suivants :

- CEMLA, Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (flux de capitaux, systèmes de paiement, gestion des réserves),
- SEACEN, South East Asian Central Banks (mesure de l'inflation, systèmes de paiement, politique macroéconomique et monétaire),
- MEFMI, Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa (opérations d'*open market*, systèmes de paiement, gestion des réserves),
- GCC, Gulf Cooperation Council (mesure de l'inflation),
- Centre africain d'études supérieures en gestion (mastère en banque et finance).

Des experts de la BRI ont également participé à des événements organisés par :

- l'Institut multilatéral de Vienne,
- l'Institut bancaire et financier international de la Banque de France,
- le Centre for Central Banking Studies de la Banque d'Angleterre,
- le Centre d'études de Gerzensee de la Banque nationale suisse.

Fin 2009, la mission de soutien de la BRI au processus de coordination de la coopération technique et de la formation pour les banques centrales des ex-économies planifiées a pris officiellement fin.

### *Groupe de dissuasion de la contrefaçon*

Le Groupe de dissuasion de la contrefaçon (GDC) étudie les menaces sur la sécurité des billets de banque et propose des solutions communes aux instituts d'émission. Il a défini de nouvelles mesures visant à empêcher la reproduction de billets au moyen de photocopieurs couleur ou d'autres appareils faisant appel à la technologie numérique (ordinateurs personnels, imprimantes, scanners). La BRI apporte son soutien aux travaux du GDC et lui sert, à l'occasion, d'agent dans ses relations contractuelles.

### *Groupe des experts informaticiens*

Le Groupe des experts informaticiens (GEI) est une émanation de plusieurs banques centrales membres de la BRI de pays industrialisés et de centres financiers. Il se réunit deux fois l'an pour des échanges d'informations d'ordre technique et organisationnel dans le domaine informatique.

Les deux réunions de la période écoulée ont porté sur les thèmes suivants : persistance des répercussions de la crise financière sur les services informatiques des banques centrales ; utilisation croissante de la virtualisation pour réduire le nombre de serveurs ainsi que leur coût et l'encombrement ; accès à distance sécurisé ; préparation aux pandémies. Certaines séances ont également été consacrées au passage à une informatique « verte » et à l'actuelle migration des gros serveurs vers des environnements décentralisés.

En outre, le Groupe d'étude sur les questions de sécurité (WPSI) tient deux réunions par an sur des sujets liés à la sécurité informatique. Les menaces sur la sécurité n'ont pas diminué au cours de la période sous revue et les systèmes informatiques des banques centrales subissent des attaques plus ciblées. L'échange d'informations entre banques centrales vise à mettre en place un dispositif d'alerte plus efficace pour se prémunir contre ces attaques. Pour le WPSI, la sécurité des communications et la planification de la continuité d'exploitation restent des priorités pour les banques centrales.

### *Audit interne des banques centrales*

Les responsables de l'audit interne de certaines banques centrales des pays industriels se rencontrent régulièrement pour confronter leur expérience et leur savoir-faire. En juin 2009, la 23<sup>e</sup> Conférence annuelle plénière des responsables de l'audit interne a été parrainée conjointement par la BRI et la Banque nationale suisse. Figuraient notamment à l'ordre du jour les sujets suivants : évolution et tendances des dispositifs de contrôle interne ; points spécifiques liés à l'externalisation d'activités ; pratiques de gestion des talents dans les services d'audit interne ; organisation des fonctions de conformité ; gestion consolidée des risques de l'entreprise. Deux fois l'an, les réunions du Groupe de travail sur les méthodes d'audit informatique se tiennent à la BRI.

L'Audit interne de la BRI a également mis en place des réseaux d'échange d'information avec ses homologues des banques centrales et autorités monétaires d'Amérique latine, d'Asie-Pacifique et des Caraïbes. En septembre 2009, la Banque centrale de Thaïlande a accueilli la sixième réunion des responsables de l'audit interne des banques centrales de la région Asie-Pacifique. Les discussions ont porté essentiellement sur l'audit des activités de salle des marchés, la prévention de la fraude et le recours à des techniques d'audit en continu.

### **Services financiers de la Banque**

La BRI propose une gamme étendue de services financiers conçus pour aider les banques centrales et autres autorités monétaires à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle est constituée de quelque 130 institutions nationales auxquelles s'ajoutent plusieurs institutions internationales.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la Banque, qui s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, faisant rapport directement au Directeur Général Adjoint, surveille les risques de crédit, de liquidité et de marché auxquels la Banque est exposée ; une autre unité est, par ailleurs, chargée des questions de conformité et contrôle les risques opérationnels de la Banque.

## *Gamme des services*

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de placements, en termes de monnaies, de liquidité et d'échéances. Outre les produits classiques de court terme, tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme, elle propose des instruments négociables (*Fixed-Rate Investments at the BIS*, FIXBIS, et *Medium-Term Instruments*, MTI), pour des échéances allant d'une semaine à cinq ans, et des produits structurés comportant des caractéristiques optionnelles. La BRI offre également des facilités de liquidité à court terme et accorde aux banques centrales des crédits, en principe contre sûretés. Elle exerce également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés (ci-après).

La Banque réalise des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle, lui donnant ainsi accès à une ample liquidité, de nature à faciliter, par exemple, le rééquilibrage périodique des portefeuilles de réserves ou d'importantes réallocations de devises au sein de ces portefeuilles. Les services de change de la BRI incluent opérations au comptant sur les grandes monnaies et le DTS ainsi que des swaps, contrats à terme de gré à gré (*forwards*), options et dépôts en double devise. Les opérations sur or couvrent comptes à vue, dépôts à terme, comptes affectés, mais aussi affinage et transports d'or.

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et d'instruments à revenu fixe de première qualité, sous deux formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la BRI et un client ; fonds commun de placement à capital variable (BIS Investment Pool – BISIP). Les deux structures de placement sont proposées sous forme de mandats sur une ou plusieurs des principales monnaies de réserve du monde : dollar EU, euro, livre sterling et yen. Pour les mandats multidevises, l'investisseur peut choisir entre des portefeuilles bénéficiant d'une couverture dans la monnaie de référence ou bien sans couverture.

Les mandats de nature spécifique sont conçus en fonction des préférences de chaque client en ce qui concerne les critères et références des placements. Quant aux BISIP, ils sont comparables à des fonds communs de placement ou à des sociétés d'investissement à capital variable mais répondent spécifiquement aux critères de placement propres aux banques centrales et institutions internationales. Les deux fonds obligataires Asie (Asian Bond Fund 1 et 2) sont administrés par la BRI dans le cadre de la structure BISIP, le premier étant géré par la Banque elle-même et le second par des gestionnaires externes.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

Le Département bancaire de la BRI accueille aussi des réunions, séminaires et ateliers mondiaux et régionaux sur les questions de gestion des réserves. Ces rencontres permettent aux gestionnaires de réserves de confronter leur savoir-faire et leur expérience, et favorisent le développement

des capacités d'investissement et de gestion des risques dans les banques centrales et institutions internationales.

### *Opérations financières en 2009/10*

Après une longue période de turbulences, les marchés financiers ont commencé à montrer des signes plus évidents de reprise au deuxième trimestre 2009. Dans ce contexte plus favorable, la base de dépôts en monnaies de la clientèle de la BRI s'est stabilisée à DTS 195,8 milliards, après une contraction de DTS 38,9 milliards un an auparavant.

Le total du bilan s'est légèrement accru, de DTS 3,5 milliards, sur l'exercice, après un recul de DTS 55,8 milliards en 2008/09, et a clôturé à DTS 258,9 milliards au 31 mars 2010.

#### *Passif*

Les dépôts en monnaie et en or de la clientèle constituent la plus grande part du total du passif (graphique). Au 31 mars 2010, ceux-ci (hors mises en pension) se chiffraient à DTS 227,8 milliards, contre DTS 220,3 milliards un an auparavant. Les apports de la clientèle sont libellés en monnaies à hauteur de quelque 86 % et, pour le reste, en or.

Les dépôts en monnaies ont diminué entre fin mars 2009 et fin mars 2010, revenant de DTS 197,2 milliards à DTS 195,8 milliards – montant qui représente environ 3,2 % des réserves de change mondiales (qui atteignent près de DTS 5 300 milliards, contre DTS 4 500 milliards il y a un an)<sup>2</sup>. La part du dollar dans les dépôts en monnaies se situe à 67 %, et celles de l'euro et de la livre sterling à 22 % et 5 % respectivement.

La contraction des dépôts en monnaies de la clientèle, en termes nets, résulte essentiellement des baisses conjuguées de 39 % et 9 % respectivement des apports en MTI et dépôts à vue/à préavis, et de l'augmentation de 80 % des dépôts à terme.

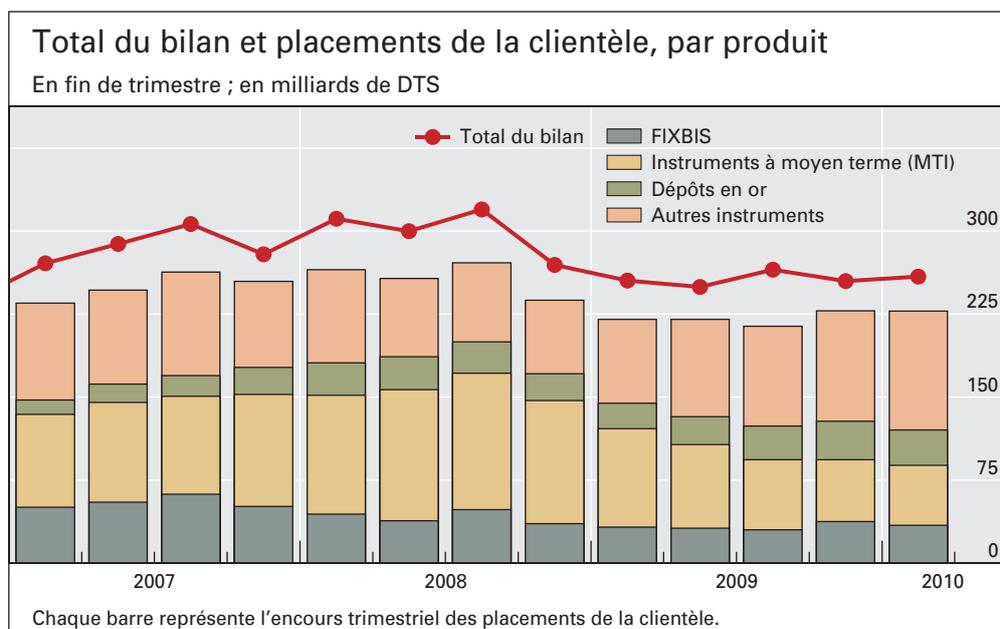
À DTS 32,1 milliards, fin mars 2010, les dépôts en or se sont accrus de DTS 9,0 milliards sur l'exercice.

Pour ce qui est de la répartition des dépôts par origine géographique, on observe que ceux de la clientèle d'Asie arrivent au premier rang.

#### *Actif*

Pour la plupart, les actifs de la BRI consistent en titres souverains et quasi souverains, dont ceux acquis sous forme de prises en pension, et, dans une proportion comparable à celle de l'exercice antérieur, en placements auprès de banques commerciales internationales de tout premier rang. Par ailleurs, la Banque détenait 120 tonnes d'or fin au 31 mars 2010. Elle gère prudemment son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2010, la

<sup>2</sup> Ne sont pas pris en compte dans le calcul les fonds placés par les institutions non recensées dans les statistiques sur les réserves de change.



quasi-totalité de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (États financiers, section Gestion des risques, note 3, Risque de crédit).

Les actifs en monnaies totalisaient DTS 200,0 milliards au 31 mars 2010, contre DTS 209,3 milliards un an auparavant.

La BRI utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (États financiers, note 7).

### *Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux*

La BRI a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour plus de détails, se reporter au *63<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1993). La Banque fédérale d'Allemagne, en tant qu'agent payeur, a notifié à la BRI que le Bundesamt für zentrale Dienste und offene Vermögensfragen (BADV – bureau fédéral allemand chargé notamment de régler les questions patrimoniales en suspens) a fait procéder, en 2009, à un versement d'approximativement €4,6 millions à titre de remboursement du principal et de paiement d'intérêts. Les valeurs de remboursement et autres précisions ont été publiées par le BADV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S'agissant de l'application, par le BADV, de la clause de garantie de change pour l'Emprunt Young, la Banque a maintenu les réserves qu'elle avait formulées (se reporter au *50<sup>e</sup> Rapport annuel*, juin 1980), lesquelles valent aussi pour les obligations de consolidation 1990–2010.

## Bureaux de représentation

La BRI dispose d'un Bureau de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) dans la Région administrative spéciale de Hong-Kong (République populaire de Chine) et d'un Bureau de représentation pour les Amériques (Bureau des Amériques) à Mexico, qui favorisent la coopération dans chacune de ces régions en organisant des réunions, en menant des activités de recherche et en encourageant l'échange d'informations et de données. Le Bureau d'Asie offre, en outre, des services bancaires aux autorités monétaires de la région.

### *Bureau d'Asie*

La BRI a mis l'accent sur les enjeux stratégiques auxquels doivent répondre les banques centrales actionnaires de la région Asie-Pacifique, en organisant des réunions de haut niveau et en poursuivant son activité de recherche. Une conférence de recherche destinée aux gouverneurs et préparée conjointement avec la Banque populaire de Chine s'est tenue à Shanghai en août 2009 ; consacrée à la crise financière internationale et à ses enjeux pour l'Asie et le Pacifique, elle marquait l'aboutissement du programme de recherche Asie lancé par la BRI trois ans auparavant. Par la suite, la Banque a consacré de manière plus permanente des ressources à la recherche en Asie, qu'elle a réparties entre deux grandes questions : la stabilité monétaire et la stabilité financière.

En collaboration avec le Département monétaire et économique et le Département bancaire de la BRI, le Bureau d'Asie a organisé onze événements, le plus souvent avec une banque centrale ou avec l'aide de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks) ou du SEACEN (South East Asian Central Banks). Parmi ceux-ci figuraient notamment la conférence de recherche (déjà mentionnée) qui a réuni des gouverneurs à Shanghai en août 2009, le cinquième séminaire de haut niveau sur les marchés financiers organisé conjointement avec la Banque centrale de Malaisie à Kota Kinabalu, en décembre 2009, ainsi que la réunion spéciale de gouverneurs organisée conjointement avec la Banque de Réserve d'Australie (BRA) à Sydney, en février 2010.

En outre, l'Institut pour la stabilité financière et le groupe de travail EMEAP sur le contrôle bancaire ont tenu à Tokyo leur sixième réunion de haut niveau, sur le thème des enseignements de la crise financière dans une perspective internationale et asiatique.

### *Comité consultatif Asie et Réunion spéciale des gouverneurs d'Asie*

Le Comité consultatif Asie (CCAs), créé en 2001 et rattaché au Conseil d'administration de la BRI, a continué de représenter un moyen d'expression efficace entre les gouverneurs des banques centrales actionnaires de la région Asie-Pacifique et le Conseil d'administration, de même qu'une source importante de conseils pour le Bureau d'Asie. Présidé par Zeti Akhtar Aziz, Gouverneur de la Banque centrale de Malaisie, le CCAs a tenu cette année

deux réunions, au cours desquelles les gouverneurs ont exprimé leur avis sur les rencontres à organiser et les travaux de recherche à entreprendre.

En février 2010, la BRI a organisé une Réunion spéciale de gouverneurs, accueillie à Sydney par la Banque de Réserve d'Australie, qui coïncidait avec d'autres événements commémorant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la BRA. Comme lors des réunions antérieures, des gouverneurs du monde entier se sont joints aux douze représentants des banques centrales de la région. Ils ont examiné l'actualité économique et financière, les stratégies de sortie à suivre au fur et à mesure du redressement des économies de la région et les politiques à mettre en place pour accroître la résilience des systèmes financiers.

#### *Activités bancaires et Fonds obligataire Asie*

Les banques centrales d'Asie ont continué à recourir aux services fournis par la Trésorerie régionale de la salle des opérations du Bureau d'Asie. De fait, elles sont de plus en plus nombreuses à négocier ainsi une gamme élargie de produits. Au-delà de ces prestations, le Département bancaire de la BRI s'emploie à renforcer la gestion de son plan de continuité d'activité, dans le cadre duquel le Bureau d'Asie joue un rôle capital. Des ressources supplémentaires en personnel ont été transférées de Bâle au back office du Bureau de Hong-Kong. Des formations croisées et des vérifications de la continuité d'exploitation des opérations bancaires du Bureau d'Asie ont été entreprises régulièrement en 2010 pour s'assurer que, en cas d'interruption de l'exploitation à Bâle, les tâches essentielles seraient accomplies par le biais de la Trésorerie régionale.

En sa qualité d'administrateur, la BRI a apporté son appui au second Fonds obligataire Asie (ABF2) de l'EMEAP visant à favoriser le développement des marchés d'obligations en monnaie locale. En mars 2005, les onze banques centrales de l'EMEAP avaient fourni le capital de lancement, prélevé sur leurs réserves internationales, pour investir dans les obligations en monnaie locale émises par les emprunteurs souverains et quasi souverains de huit économies de la région. Le PAIF (Pan Asia Bond Index Fund) a été coté à la Bourse de Tokyo en juin 2009. Fin mars 2010, l'actif total des fonds composant ABF2 atteignait \$3,52 milliards, contre \$2,86 milliards un an auparavant. Dans le même temps, les investissements du secteur privé, qui s'inscrivaient à \$427 millions, sont passés à \$797 millions et la part des banques centrales s'est accrue, de \$2,43 milliards à \$2,72 milliards.

#### *Travaux de recherche au Bureau d'Asie*

Le choix des projets de recherche a été influencé par les enjeux stratégiques résultant à la fois des effets tenaces de la crise financière internationale et de la reprise naissante dans la région Asie-Pacifique. Des progrès ont été accomplis sur une série de projets destinés à aider les autorités régionales à améliorer leur politique monétaire et les opérations correspondantes, à développer leurs marchés financiers, à maintenir la stabilité financière et à renforcer leur politique prudentielle.

Début 2009/10, l'effort de recherche a porté sur la façon dont la crise financière internationale avait touché la région et sur les défis qui en

résultaient pour les autorités. Par la suite, les recherches se sont concentrées sur les questions stratégiques liées au rôle prépondérant de l'Asie dans la reprise de l'économie mondiale.

Sur le plan de la stabilité monétaire, le Bureau d'Asie a mis l'accent sur l'identification et l'évaluation des nouveaux défis de politique monétaire lancés aux banques centrales de la région. Les travaux ont porté sur la capacité de maîtriser l'inflation à travers les divers cadres de politique monétaire de la région, l'analyse des principales formes de contagion apparues lors de la crise et la compréhension des difficultés que les entrées de capitaux entraînent pour les banques centrales de la région.

Sur le plan de la stabilité financière, l'effort de recherche a porté essentiellement sur l'analyse des formes de contagion des marchés financiers, et notamment sur le rôle des fluctuations du goût pour le risque dans la tarification du risque souverain et sur l'interaction des marchés des CDS (*credit default swaps*, contrats dérivés sur défaut) et des marchés obligataires au comptant. Les méthodes d'identification des établissements financiers d'importance systémique ont été analysées pour compléter l'examen en cours des propositions de révision des cadres prudentiels et de leurs effets sur les établissements de la région. L'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour atténuer l'instabilité du système financier a constitué un autre axe de recherche, et a pris notamment la forme d'une étude du provisionnement pour pertes sur prêts dans la région.

Grâce aux bases solides établies par le programme de recherche Asie, ce type de collaboration sur des sujets intéressant les banques centrales et les superviseurs de la région s'est poursuivi avec pratiquement toutes les banques centrales d'Asie-Pacifique membres de la BRI ainsi qu'avec les groupes régionaux de banques centrales. Ces travaux ont non seulement fourni la matière de nombreuses réunions avec ces banques centrales, mais ils ont aussi abouti à la publication de plusieurs articles dans des revues spécialisées ainsi que dans le *Rapport trimestriel BRI*.

### *Bureau des Amériques*

La crise financière internationale, partie des grands pays développés, a affecté sous diverses formes les économies d'Amérique latine et des Caraïbes. Les autorités et économistes de la région se sont montrés très attentifs aux analyses et débats internationaux qu'elle a suscités sur la façon de réviser les principales normes et de renforcer la stabilité financière. Le Bureau des Amériques s'est ainsi employé à surveiller de près toute évolution de la situation pouvant indiquer que persiste un risque de contagion dans les économies d'Amérique latine et des Caraïbes et à diffuser dans cette zone les travaux de recherche et d'analyse menés à la BRI.

Comme les années passées, les efforts du Bureau dans la région ont visé à servir les banques centrales actionnaires de la BRI, mais aussi à établir des contacts et organiser des rencontres avec des banques centrales non membres, des autorités de réglementation et le monde universitaire, ce qui a donné lieu à plusieurs publications.

Le Bureau a, de nouveau, parrainé plusieurs événements de la réunion annuelle de l'Association d'économie de l'Amérique latine et des Caraïbes, et notamment, en 2009, une conférence-débat avec des universitaires, des responsables de banques centrales de la région et d'anciens gouverneurs ainsi que des ateliers parallèles au cours desquels diverses contributions ont été présentées et discutées.

Le Bureau s'est associé également à des réunions tenues auprès de banques centrales de la région : assemblée des économies ouvertes dans les locaux de la Banque centrale de la République dominicaine ; groupe de travail sur la politique monétaire en Amérique latine, à la Banque centrale du Chili ; réunion sur la gestion des risques à l'intention des gestionnaires de réserves, en coopération avec la Banque centrale du Brésil ; diverses séances de formation organisées par l'Institut pour la stabilité financière en collaboration avec des groupes régionaux d'autorités de contrôle. En novembre 2009, le Bureau a accueilli des ateliers et séminaires du Groupe des experts informaticiens.

Le Bureau a dépêché des conférenciers à divers colloques et réunions organisés par des banques centrales et groupes de la région, tels que le Centre d'études monétaires pour l'Amérique latine (CEMLA), le Fonds latino-américain de réserves (FLAR), le Conseil monétaire d'Amérique centrale (CMCA) et le Comité régional latino-américain de l'Association internationale de protection des dépôts (IADI-LARC).

#### *Comité consultatif Amériques*

Le Bureau des Amériques assure le secrétariat du Comité consultatif Amériques (CCAm). Le CCAm, instance créée en mai 2008 et rattachée au Conseil d'administration de la BRI, est constitué des gouverneurs des banques centrales membres situées dans cette région. Martín Redrado, alors gouverneur de la Banque centrale de la République argentine, en a assuré la présidence jusqu'en janvier 2010. Henrique de Campos Meirelles, gouverneur de la Banque centrale du Brésil, lui a succédé en mars 2010.

Les membres du CCAm sont tenus régulièrement informés des travaux de la BRI et du Bureau des Amériques dans la région et sont invités à faire part de leurs avis et observations à cet égard. Pour l'exercice écoulé, il convient tout particulièrement de noter, au nombre des manifestations à l'initiative du CCAm, une conférence intitulée « Risque systémique, comportement des banques et réglementation dans le contexte du cycle économique » qui a réuni au siège de la Banque centrale de la République argentine, en mars 2010, des représentants de banques centrales membres du CCAm et des universitaires.

## Gouvernance et administration de la BRI

La gouvernance et l'administration de la Banque sont assurées à trois grands niveaux :

- l'Assemblée générale des banques centrales membres de la BRI,
- le Conseil d'administration,
- la Direction.

Le siège de la BRI est situé à Bâle, en Suisse. À la fin de l'exercice, la Banque employait 589 agents ressortissants de 54 pays.

### *Assemblée générale des banques centrales membres*

Les 56 banques centrales et autorités monétaires présentées à la page suivante sont actuellement membres de la Banque<sup>3</sup>. Elles exercent les droits de vote et de représentation aux Assemblées générales. L'Assemblée générale ordinaire se tient au plus tard dans les quatre mois suivant le 31 mars, date de clôture de l'exercice. Elle décide de la répartition du dividende et du bénéfice, approuve le rapport annuel et les comptes de la Banque, procède à des ajustements de la rémunération versée aux membres du Conseil et choisit les commissaires-vérificateurs.

<sup>3</sup> Pour rappel : suite aux modifications constitutionnelles, en 2003, qui ont transformé la République fédérale de Yougoslavie, le statut juridique de l'émission yougoslave du capital de la BRI a fait l'objet d'un examen durant plusieurs années. En application d'une décision du Conseil d'administration de septembre 2009, qui a pris effet le 23 octobre 2009, la Banque nationale de Serbie est devenue le 56<sup>e</sup> actionnaire de la Banque. Elle exerce les droits correspondant à l'ancienne émission yougoslave d'actions BRI, désormais désignée « émission serbe ».

## Banques centrales membres de la BRI

Banque de Réserve de l’Afrique du Sud	Banque centrale et Autorité des services financiers d’Irlande
Banque d’Algérie	Banque centrale d’Islande
Banque fédérale d’Allemagne	Banque d’Israël
Agence monétaire d’Arabie Saoudite	Banque d’Italie
Banque centrale de la République argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d’Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale d’Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaisie
Banque centrale du Brésil	Banque du Mexique
Banque nationale de Bulgarie	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Banque des Pays-Bas
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque nationale de Pologne
Banque nationale croate	Banque du Portugal
Banque nationale du Danemark	Banque nationale de Roumanie
Banque d’Espagne	Banque d’Angleterre
Banque d’Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Banque nationale de Serbie
Banque centrale européenne	Autorité monétaire de Singapour
Banque de Finlande	Banque nationale de Slovaquie
Banque de France	Banque de Slovénie
Banque de Grèce	Banque de Suède
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale suisse
Banque centrale de Hongrie	Banque nationale tchèque
Banque de Réserve de l’Inde	Banque de Thaïlande
Banque d’Indonésie	Banque centrale de la République de Turquie

## Conseil d'administration de la BRI

Composé de 19 membres, le Conseil d'administration est assisté dans sa tâche par quatre sous-comités dont les membres sont choisis parmi les administrateurs : Comité administratif, Comité d'audit, Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, et Comité des nominations. Le Conseil a pour principales responsabilités de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la BRI et d'exercer sa haute surveillance sur la Direction.

Christian Noyer, Paris

Président du Conseil d'administration

Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main

Vice-Président

Ben S. Bernanke, Washington

Mark Carney, Ottawa

Mario Draghi, Rome

William C. Dudley, New York

Philipp Hildebrand, Zurich

Stefan Ingves, Stockholm

Mervyn King, Londres

Jean-Pierre Landau, Paris

Henrique de Campos Meirelles, Brasilia

Guy Quaden, Bruxelles

Fabrizio Saccomanni, Rome

Masaaki Shirakawa, Tokyo

Jean-Claude Trichet, Francfort-sur-le-Main

Paul Tucker, Londres

Axel A. Weber, Francfort-sur-le-Main

Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam

Zhou Xiaochuan, Pékin

### *Suppléants*

Andreas Dombret ou Karlheinz Bischofberger, Francfort-sur-le-Main

Paul Fisher ou Michael Cross, Londres

Pierre Jaillet ou Denis Beau, Paris

Donald L. Kohn ou D. Nathan Sheets, Washington

Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles

Ignazio Visco, Rome

### *Comités du Conseil d'administration*

Comité administratif, présidé par Hans Tietmeyer

Comité d'audit, présidé par Mark Carney

Comité des activités bancaires et de la gestion des risques,  
présidé par Stefan Ingves

Comité des nominations, présidé par Christian Noyer

### *Modifications dans la composition du Conseil d'administration*

Lors de sa séance de mars 2010, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a été élu par le Conseil pour succéder à Guillermo Ortiz, Président du Conseil d'administration, pour une période de trois ans à compter du 7 mars 2010. Le mandat de M. Ortiz au poste de Gouverneur de la Banque du Mexique est arrivé à échéance fin 2009, de sorte qu'il s'est alors démis de ses fonctions de membre et de président du Conseil.

En juin 2009, le Conseil avait reconduit dans leurs fonctions, pour une période de trois ans prenant fin le 30 juin 2012, M. Ortiz ainsi que trois autres administrateurs : Jean-Claude Trichet, Président de la Banque centrale européenne, Nout H. E. M. Wellink, Président de la Banque des Pays-Bas et Zhou Xiaochuan, Gouverneur de la Banque populaire de Chine.

En janvier 2010, le Conseil a élu Henrique de Campos Meirelles, Gouverneur de la Banque centrale du Brésil, comme administrateur pour la période non écoulée du mandat de M. Ortiz.

Fin 2009, Jean-Pierre Roth a pris sa retraite de Président du Directoire de la Banque nationale suisse et a donc cessé de siéger au Conseil de la BRI. Il en était membre depuis 2001 et avait assuré sa présidence de 2006 à 2009. Dans le mois qui a précédé son départ, son successeur à la présidence de la Banque nationale suisse, Philipp Hildebrand, a été nommé administrateur par le Conseil pour la période non écoulée du mandat de M. Roth, soit jusqu'au 31 mars 2010. En mars, le Conseil a reconduit dans ses fonctions d'administrateur M. Hildebrand pour une période de trois ans se terminant le 31 mars 2013.

Le Vicomte Alfons Verplaetse, Gouverneur honoraire de la Banque nationale de Belgique, s'est retiré du Conseil à la fin de son mandat, le 31 décembre 2009. Il était membre du Conseil depuis 1989 et en avait assuré la présidence de 1997 à 1999.

Ben S. Bernanke, Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, a renouvelé le mandat de William C. Dudley, Président de la Banque de Réserve fédérale de New York, pour une durée de trois ans prenant fin le 12 septembre 2012. Mario Draghi, Gouverneur de la Banque d'Italie, a nommé Fabrizio Saccomanni, Directeur Général de la Banque d'Italie, pour une période de trois ans qui se terminera le 31 décembre 2012.

En septembre 2009, le Conseil a réélu deux administrateurs pour une période de trois ans qui prendra fin le 12 septembre 2012 : Mark Carney, Gouverneur de la Banque du Canada, et Masaaki Shirakawa, Gouverneur de la Banque du Japon.

### *In memoriam*

C'est avec un profond regret que le Conseil a appris les décès de Johann Schöllhorn, le 6 décembre 2009, à l'âge de 87 ans, de Lord Richardson of Duntisbourne, le 22 janvier 2010, à l'âge de 94 ans, et de Philippe Wilmès, le 24 mai 2010, à l'âge de 72 ans. Tous trois avaient siégé au Conseil de la BRI : M. Schöllhorn, de 1976 à 1989, Lord Richardson, de 1973 à 1993, et M. Wilmès, de 1991 à 1999.

Au cours des réunions bimestrielles de mai 2010, le Conseil et d'autres gouverneurs des institutions actionnaires de la BRI ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Sławomir Skrzypek, Président de la Banque nationale de Pologne, qui a péri dans le tragique accident aérien survenu près de Smolensk, le 10 avril 2010. M. Skrzypek était l'un des nombreux dignitaires polonais ayant perdu la vie dans cette catastrophe.

### *Direction de la BRI*

La Direction de la BRI est placée sous l'autorité du Directeur Général, qui est responsable devant le Conseil d'administration de la conduite des activités de la Banque. Le Directeur général est assisté du Comité exécutif qu'il préside et qui comprend également le Directeur Général Adjoint, les chefs des trois départements de la BRI – Secrétariat général, Département bancaire et Département monétaire et économique – et le Directeur juridique.

Les autres hauts responsables sont les chefs adjoints des départements et le Président de l'Institut pour la stabilité financière.

Directeur Général	Jaime Caruana
Directeur Général Adjoint	Hervé Hannoun
Secrétaire Général et chef du Secrétariat général	Peter Dittus
Conseiller économique et Chef du Département monétaire et économique	Stephen G. Cecchetti
Chef du Département bancaire	Günter Pleines
Directeur juridique	Diego Devos
Secrétaire Général Adjoint	Jim Etherington
Chef Adjoint du Département bancaire	Louis de Montpellier
Chef Adjoint du Département monétaire et économique (Recherche et statistiques)	Claudio Borio
Chef Adjoint du Département monétaire et économique (Politique, coordination et administration)	Philip Turner
Président, Institut pour la stabilité financière	Josef Tošovský

En janvier 2010, le Conseil a reconduit Hervé Hannoun dans ses fonctions de Directeur Général Adjoint jusqu'au 31 août 2015.

### *Politique budgétaire de la Banque*

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources

correspondants. Le cadrage de ces programmes d'activité détaillés avec les objectifs et les ressources disponibles aboutit à un budget financier provisoire. Le budget doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans des organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel (rémunérations, pensions et assurance maladie, accidents) s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. Les autres grands postes de dépenses, qui en représentent chacun environ 10 %, sont l'informatique, les télécommunications, les équipements et immobilisations corporelles. Les dépenses d'investissement, qui concernent principalement les immobilisations corporelles et l'investissement informatique, peuvent varier notablement d'un exercice à l'autre<sup>4</sup>. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'opère en francs suisses.

Pour l'exercice 2009/10, les frais d'administration avant amortissement se sont établis à 252,2 millions de francs suisses, soit moins de 2,7 % par rapport au budget de 259,2 millions de francs suisses, et les dépenses d'investissement, avec 19,2 millions de francs suisses, ont été inférieures de 2,6 millions au budget. Les principaux postes des dépenses administratives où les décaissements ont été moindres que les prévisions sont les pensions, l'informatique et les télécommunications<sup>5</sup>.

Les dépenses administratives et d'investissement de 2009/10 ont traduit la principale priorité du budget, qui était de renforcer la réaction de la Banque à la crise financière mondiale à travers les mesures suivantes.

- Les ressources consacrées aux questions de stabilité financière ont été augmentées par la création de postes supplémentaires au Conseil de stabilité financière (CSF), au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et au Comité sur le système financier mondial (CSFM).
- Gérer les effets de la crise financière sur les activités bancaires a continué d'être la priorité majeure du Département bancaire ainsi que des trois unités Contrôle des risques, Finance, Conformité et Gestion du risque opérationnel. Les activités bancaires ont visé à contrôler la taille du bilan et à renforcer la gestion des opérations grâce au moyen d'initiatives visant à mettre en œuvre une gestion intégrée des risques et à améliorer la comptabilité de gestion.

En outre, le budget 2009/10 a fait progresser les activités de dimension mondiale de la BRI, en les développant par un soutien au Comité consultatif Amériques et par la création d'une unité de recherche économique permanente au Bureau d'Asie, après l'achèvement, en septembre 2009, du programme de recherche Asie lancé trois ans auparavant.

<sup>4</sup> Certains équipements de la Tour de la BRI, en service depuis plus de 30 ans, ont été modernisés cette année.

<sup>5</sup> La comptabilité budgétaire de la Banque est fondée sur les flux de trésorerie ; elle exclut certains ajustements de comptabilité financière – principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite – opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces facteurs additionnels sont incorporés sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (voir section Bénéfice net et répartition).

En mars 2010, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation de 0,9 %, à 261,6 millions de francs suisses, du budget pour l'exercice 2010/11. Il a entériné une hausse du budget d'investissement de 1,6 million de francs suisses, à 23,5 millions de francs suisses.

Le programme d'activité de la Banque, sur lequel repose le budget administratif proposé pour 2010/11, s'inspire de celui de l'exercice précédent et continue de donner la priorité au renforcement de la réaction de la Banque face à la crise financière mondiale. Il prévoit une nouvelle augmentation des ressources humaines et financières consacrées aux questions de stabilité financière, en particulier pour étoffer les moyens du CSF et du CBCB.

Traiter les répercussions de la crise financière sera la principale priorité du Département bancaire ainsi que des unités Contrôle des risques, Finance, Conformité et Gestion du risque opérationnel. Dans le cadre de ses activités bancaires, la BRI continuera de s'employer à gérer soigneusement le bilan, à améliorer la gestion des risques, les contrôles opérationnels et la comptabilité de gestion ainsi qu'à renforcer les activités de gestion des actifs.

#### *Politique de rémunération de la Banque*

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégorie sur la base de plusieurs critères objectifs, et notamment les qualifications, l'expérience et les responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. Tous les trois ans, une enquête approfondie est menée afin de comparer la grille des traitements de la BRI avec celle d'institutions et de segments de marché similaires. De manière à attirer des personnes hautement qualifiées, la Banque se réfère à la moitié supérieure des salaires du marché. L'analyse tient compte des différences de régime fiscal applicable au traitement des agents des institutions considérées. La dernière enquête a été réalisée au second semestre 2007. Entre deux enquêtes, la structure des traitements est ajustée essentiellement sur la base du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne des salaires, en termes réels, dans les pays industriels. Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'ajustement effectué a ainsi été de 2,1 %. À l'intérieur de chaque bande, l'évolution du traitement d'un agent est fondée sur la performance.

Les agents de la BRI bénéficient, par l'intermédiaire de la Banque, d'une assurance maladie et accidents contributive ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ont droit, en outre, à une indemnité d'expatriation les agents travaillant au siège – membres de la Direction compris – qui n'ont pas la nationalité suisse et n'ont pas été recrutés localement. Cette indemnité représente actuellement 14 % (agents célibataires) ou 18 % (agents mariés) du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Les agents bénéficiant de cette indemnité d'expatriation peuvent également prétendre à une indemnité de scolarité pour leurs enfants, sous réserve de certaines conditions.

S'agissant des Bureaux de représentation, une distinction est faite entre les agents détachés du siège pour être affectés temporairement à l'étranger et ceux recrutés sur place. Les conditions d'emploi des premiers sont établies conformément à la politique de la Banque relative aux affectations temporaires à l'étranger. Pour le personnel embauché directement dans un

Bureau de représentation, les conditions sont alignées sur celles du marché local ; ces agents bénéficient de la même assurance maladie et du même système de retraite que les agents recrutés pour travailler au siège de la Banque.

Les traitements des membres de la Direction de la Banque sont réexaminés périodiquement et comparés avec la rémunération offerte, pour des niveaux équivalents, dans des institutions et segments de marché similaires. Comme pour les autres agents, l'enquête la plus récente sur la rémunération des postes de haut niveau a été réalisée au second semestre 2007. Ses conclusions ont confirmé que la pratique suivie actuellement, qui consiste à ajuster chaque année les traitements des membres de la Direction en fonction du taux d'inflation en Suisse, est adéquate.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2009, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait ainsi :

- Directeur Général<sup>6</sup> 758 600 francs suisses
- Directeur Général Adjoint 641 900 francs suisses
- Chef de département 583 550 francs suisses

La rémunération des membres du Conseil d'administration est approuvée par l'Assemblée générale, des ajustements étant effectués tous les trois ans. La rémunération fixe totale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffrait à 1 049 520 francs suisses au 1<sup>er</sup> avril 2010. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où les administrateurs sont tous présents à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons de présence est de 973 788 francs suisses.

## Bénéfice net et répartition

Pour le 80<sup>e</sup> exercice, clos le 31 mars 2010, la Banque a enregistré un bénéfice net exceptionnellement élevé, de DTS 1 859,8 millions (DTS 446,1 millions, pour l'exercice précédent). Ce bénéfice, qui n'est guère susceptible de se répéter, a été réalisé dans un contexte de reprise des marchés financiers mondiaux – des marchés de la dette notamment, où de nombreux *spreads* de crédit ont diminué par rapport au Libor, revenant à des niveaux qui n'avaient pas été observés depuis avant septembre 2008. Le bénéfice moindre enregistré en 2008/09 est à replacer dans le contexte de turbulences exceptionnelles consécutives aux événements de septembre 2008, lorsque plusieurs grands établissements financiers étaient près du dépôt de bilan ou ont même fait faillite. Les principaux facteurs ayant contribué au résultat de 2009/10 sont évoqués ci-après.

<sup>6</sup> Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

## *Principaux facteurs expliquant le bénéfice pour 2009/10*

Le produit d'intérêts net s'est établi à DTS 1 431,2 millions pour 2009/10, après un chiffre de DTS 1 601,9 millions pour 2008/09. Cette baisse s'explique essentiellement par le fait que le volume moyen de dépôts en monnaies de la clientèle était inférieur à celui de l'an passé. Les marges d'intermédiation, larges au premier semestre, ont diminué au second semestre, du fait de l'atténuation des turbulences sur les marchés. Dans des conditions de marché redevenues plus normales, les *spreads* au-dessus du Libor perçus sur les actifs (pondérés des risques) ont diminué, de même que les *spreads* au-dessous du Libor payés sur les passifs de la Banque.

Les variations nettes d'évaluation se sont soldées par un gain de DTS 520,5 millions en 2009/10 (après une perte de DTS 1 181,7 millions l'an passé). Le gain de valorisation latent pour l'exercice résultait de l'impact de la diminution des *spreads* de crédit (autour de DTS 670 millions), qui a eu pour effet d'accroître la juste valeur des obligations détenues par la Banque dans ses portefeuilles de titres. L'essentiel de ce gain a été enregistré au premier semestre. La perte d'évaluation comptabilisée pour l'exercice précédent était essentiellement due à l'impact sur les obligations détenues par la Banque, dans son portefeuille sur ressources empruntées, d'une augmentation exceptionnelle des *spreads* de crédit, dans un contexte de turbulences sur les marchés financiers.

Les charges d'exploitation (États financiers, note 25) se sont inscrites à DTS 190,8 millions, soit une augmentation de 14,6 % par rapport à l'exercice précédent (DTS 166,5 millions). En termes de francs suisses, monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses administratives de la Banque, les charges d'exploitation ont augmenté de 10,6 %. Les frais d'administration avant amortissement se sont chiffrés à DTS 177,7 millions, en hausse de 15,1 % par rapport au montant de DTS 154,4 millions enregistré en 2008/09. La dotation aux amortissements (DTS 13,1 millions) est supérieure de DTS 1,0 million au chiffre de 2008/09 (DTS 12,1 millions).

Le bénéfice d'exploitation résultant de ces divers éléments s'est situé à DTS 1 754,4 millions, soit une progression de DTS 1 509,1 millions par rapport au chiffre de 2008/09 (DTS 245,3 millions).

Un gain net de DTS 105,4 millions sur ventes de titres de placement résulte de la cession de titres qui avaient été acquis à un moment où les taux d'intérêt étaient plus élevés. En 2008/09, un gain net de DTS 123,8 millions avait été enregistré sur ventes de titres de placement et comprenait des gains réalisés lorsque la Banque avait ramené de quatre à trois ans la durée de la référence assignée à ses portefeuilles de titres de placement.

Il n'y a pas eu de ventes d'actifs de placement en or durant 2009/10. En 2008/09, la Banque avait enregistré un gain de DTS 77,0 millions sur la vente de 5 tonnes d'or détenu en propre.

Sous l'effet des différents facteurs mentionnés ci-avant, le bénéfice net de l'exercice 2009/10 s'établit à DTS 1 859,8 millions, soit une hausse de 1 413,7 millions par rapport aux DTS 446,1 millions de l'année précédente.

## *Évolution des fonds propres*

Outre les éléments enregistrés au compte de profits et pertes, deux éléments de fonds propres sont comptabilisés au bilan : les gains ou pertes latents sur le placement de l'or détenu en propre et les titres de placement de la Banque, qui sont portés au compte de réévaluation de l'or et au compte de réévaluation des titres, respectivement.

Le compte de réévaluation des titres a diminué de DTS 112,5 millions, résultat net de pertes latentes sur titres de placement (-DTS 7,1 millions) et du transfert de gains réalisés (-DTS 105,4 millions) au compte de profits et pertes.

Le compte de réévaluation de l'or a augmenté de DTS 456,8 millions, résultat net de gains latents sur l'or détenu en propre par la Banque (120 tonnes), attribuables à l'appréciation de l'or d'une année sur l'autre.

En incluant ces gains, le rendement total de la Banque<sup>7</sup> s'est établi à DTS 2 204,1 millions en 2009/10, soit un rendement de 14,9 % sur fonds propres moyens (DTS 14 795 millions). En 2008/09, le rendement total s'était chiffré à DTS 757,6 millions, et le taux de rendement des fonds propres moyens (DTS 13 149 millions), à 5,8 %. Compte tenu du dividende versé pour 2008/09, les fonds propres de la Banque ont progressé de DTS 2 059,4 millions durant l'exercice clos le 31 mars 2010, contre DTS 612,9 millions en 2008/09.

## *Dividende proposé*

Au cours de l'exercice 2009/10, le Conseil d'administration a analysé la politique de dividende, en considérant les besoins en fonds propres de la Banque et l'intérêt de ses actionnaires à obtenir un rendement juste et relativement stable sur leurs placements en actions BRI. Dans la nouvelle politique de dividende, il a adopté plusieurs principes directeurs, à savoir :

- premièrement, la Banque a besoin de disposer en permanence d'une solide base de fonds propres, y compris en période de tensions financières ;
- deuxièmement, le dividende doit être relativement stable, s'établir à un niveau tenable dans le temps et évoluer de façon prévisible chaque année ;
- troisièmement, même si la politique de dividende de la Banque définit un cadre pour le moyen terme, le dividende devrait continuer de tenir compte des conditions financières dominantes et rester le résultat d'une décision annuelle du Conseil.

La politique de dividende, qui sera réexaminée par le Conseil d'administration dans cinq ans, prend désormais en considération les besoins de la Banque en fonds propres plutôt que le ratio dividende/bénéfice net. Elle intègre les éléments suivants :

<sup>7</sup> Le rendement total correspond au « Total résultat global pour l'exercice » qui figure au tableau intitulé « État du résultat global », page 163, dans la partie États financiers.

- un dividende ordinaire tenable en conformité avec la politique de dividende à moyen terme qui serait décidé *ex ante* et s'accroîtrait de DTS 10 par an ;
- un dividende supplémentaire, qui serait décidé *ex post* avec le souci de maintenir l'endettement et les fonds propres économiques dans les limites voulues.

La politique prévoit qu'une partie des bénéfices ne sera pas distribuée et sera utilisée afin d'accroître les fonds propres de la Banque à un rythme suffisant pour lui permettre de financer ses activités et de disposer d'une solide assise financière par rapport à la taille de son bilan et à ses besoins en fonds propres économiques. En temps normal, il en résultera une progression régulière des dividendes annuels, et la Banque pourra donc continuer à les distribuer chaque année, que le bénéfice soit faible ou élevé. En outre, l'approbation définitive du dividende, au mois de mai chaque année, coïnciderait avec l'aboutissement du processus annuel d'allocation des fonds propres économiques (États financiers, section Adéquation des fonds propres, note 2), ce qui permettrait au Conseil de verser un dividende approprié, tout en s'assurant que l'assise financière de la Banque reste solide.

En conformité avec la nouvelle politique de dividende, il est proposé de déclarer pour l'exercice 2009/10 :

- un dividende ordinaire de DTS 285 par action, DTS 20 de plus que le dividende versé pour 2008/09. Avant l'an passé, le dividende augmentait de DTS 10 chaque année, conformément à la politique à moyen terme arrêtée par le Conseil en 2005. La majoration de DTS 20 par action consisterait en une progression annuelle de DTS 10 par action plus DTS 10 par action pour compenser l'absence d'augmentation en 2008/09 ;
- un dividende supplémentaire de DTS 400 par action, qui serait versé au titre du bénéfice net exceptionnellement élevé pour 2009/10.

### *Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice*

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale ordinaire de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 1 859,8 millions pour l'exercice 2009/10 :

- a) DTS 374,1 millions au paiement :
  - d'un dividende ordinaire de DTS 285 par action, pour un coût de DTS 155,6 millions ;
  - et d'un dividende supplémentaire de DTS 400 par action, pour un coût de DTS 218,5 millions ;
- b) DTS 148,6 millions à transférer au Fonds de réserve générale<sup>8</sup> ;
- c) DTS 12,0 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;

<sup>8</sup> L'article 51 des Statuts de la BRI dispose que, lorsque le Fonds de réserve générale atteint le quadruple du capital libéré de la Banque (ce qui était le cas au 31 mars 2010), 10 % du bénéfice après paiement du dividende est affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital effectivement versé.

d) DTS 1 325,1 millions, soit le reliquat du bénéfice net disponible, à transférer au Fonds de réserve libre.

Si cette recommandation est approuvée, les deux dividendes seront versés, à hauteur de DTS 685 par action, le 8 juillet 2010, aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque au 31 mars 2010, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions des actionnaires.

Le dividende sera payé en totalité sur 546 125 actions. Les actions émises et libérées sont au nombre de 547 125, dont 1 000 actions – les actions suspendues de l'émission albanaise – détenues en propre au 31 mars 2010. Les actions détenues en propre ne reçoivent pas de dividende.

### *Rapport des commissaires-vérificateurs*

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par Deloitte SA, qui a confirmé que ces états donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2010 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Le rapport des commissaires-vérificateurs figure à la suite des états financiers.

# États financiers

Au 31 mars 2010

Les états financiers (pages 162–218) pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été approuvés le 10 mai 2010 en vue d'être soumis à l'Assemblée générale du 28 juin 2010. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont publiés sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale.

Jaime Caruana  
Directeur Général

Hervé Hannoun  
Directeur Général Adjoint

Les états financiers, y compris les notes annexes, sont préparés en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

# Bilan

Au 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Note	2010	2009
<b>Actif</b>			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	3	1 516,2	915,2
Or et prêts d'or	4	43 039,8	25 416,2
Bons du Trésor	5	84 714,8	96 421,9
Titres pris en pension	5	42 305,9	38 594,4
Prêts et avances	6	19 288,6	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	5	53 687,7	55 763,7
Instruments dérivés	7	10 114,7	13 749,1
Créances à recouvrer	8	4 035,7	5 822,5
Immobilisations corporelles	9	189,9	191,0
<b>Total actif</b>		<b>258 893,3</b>	<b>255 386,7</b>
<b>Passif</b>			
Dépôts en monnaies	10	195 755,1	197 222,2
Dépôts en or	11	32 064,1	23 052,1
Instruments dérivés	7	4 187,4	6 816,8
Engagements à payer	13	10 792,4	14 211,5
Autres passifs	14	319,0	368,2
<b>Total passif</b>		<b>243 118,0</b>	<b>241 670,8</b>
<b>Fonds propres</b>			
Capital	15	683,9	683,9
Réserves statutaires	16	10 668,7	10 367,3
Compte de profits et pertes		1 859,8	446,1
Moins : actions détenues en propre	17	(1,7)	(1,7)
Autres comptes de fonds propres	18	2 564,6	2 220,3
<b>Total fonds propres</b>		<b>15 775,3</b>	<b>13 715,9</b>
<b>Total passif et fonds propres</b>		<b>258 893,3</b>	<b>255 386,7</b>

## Compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Note	2010	2009
Produits d'intérêts	20	4 051,9	8 254,9
Charges d'intérêts	21	(2 620,7)	(6 653,0)
<b>Produit d'intérêts net</b>		<b>1 431,2</b>	1 601,9
Variation nette d'évaluation	22	520,5	(1 181,7)
<b>Produit d'intérêts et de réévaluation</b>		<b>1 951,7</b>	420,2
Produit net d'honoraires et de commissions	23	10,7	0,4
Perte de change nette	24	(17,2)	(8,8)
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>1 945,2</b>	411,8
Charges d'exploitation	25	(190,8)	(166,5)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>1 754,4</b>	245,3
Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente	26	105,4	123,8
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	27	–	77,0
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>1 859,8</b>	446,1
<b>Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)</b>	28	<b>3 405,4</b>	816,8

## État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Note	2010	2009
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>1 859,8</b>	446,1
Gain/(perte) latent(e) sur les titres disponibles à la vente	18A	(112,5)	159,1
Gain latent sur actifs de placement en or	18B	456,8	152,4
<b>Total résultat global pour l'exercice</b>		<b>2 204,1</b>	757,6

## Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Note	2010	2009
<b>Flux provenant des/(affectés aux) activités opérationnelles</b>			
Produits d'intérêts et produits assimilés reçus		4 875,0	6 710,8
Charges d'intérêts et charges assimilées payées		(2 522,8)	(4 802,1)
Produit net d'honoraires et de commissions	23	10,7	0,4
Produit des opérations de change	24	0,3	11,6
Charges d'exploitation payées		(177,6)	(154,4)
<b>Produits d'exploitation hors trésorerie</b>			
Variation d'évaluation sur actifs et passifs d'exploitation	22	520,5	(1 181,7)
Perte de conversion	24	(17,5)	(20,4)
Perte de valeur des actifs bancaires en or		–	(18,3)
Variation au titre des intérêts courus et de l'amortissement		(921,2)	(288,4)
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>			
Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes		3 220,0	(29 289,7)
Actifs bancaires en monnaies		6 472,1	44 724,0
Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif		(2 839,8)	(8 910,2)
Dépôts en or		9 012,0	(6 049,3)
Actifs bancaires en or et prêts d'or		(17 170,5)	6 055,2
Créances à recouvrer		(0,7)	(0,3)
Autres passifs/engagements à payer		339,9	41,8
Instruments dérivés, en termes nets		1 005,0	(5 733,6)
<b>Flux net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>1 805,4</b>	<b>1 095,4</b>
<b>Flux provenant des/(affectés aux) activités de placement</b>			
Instruments en monnaies disponibles à la vente – variation nette	5B	(606,4)	1 021,2
Instruments en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes – variation nette		131,1	15,0
Titres donnés en pension – variation nette		–	(1 894,1)
Actifs de placement en or – variation nette	4B	3,7	295,7
Immobilisations corporelles – achats nets	9	(12,1)	(12,7)
<b>Flux net affecté aux activités de placement</b>		<b>(483,7)</b>	<b>(574,9)</b>

<i>En millions de DTS</i>	Note	2010	2009
<b>Flux affectés aux activités de financement</b>			
Paie ment des dividendes		(144,7)	(144,7)
Rachat d'actions en 2001 – paie ment aux anciens actionnaires		–	(0,1)
<b>Flux net affecté aux activités de financement</b>		<b>(144,7)</b>	<b>(144,8)</b>
<b>Flux net total</b>		<b>1 177,0</b>	<b>375,7</b>
Trésorerie et quasi-trésorerie – effet de change net		49,8	(23,2)
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		1 127,2	398,9
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette</b>		<b>1 177,0</b>	<b>375,7</b>
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice</b>	29	<b>1 311,8</b>	936,1
<b>Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice</b>	29	<b>2 488,8</b>	1 311,8

## Évolution des fonds propres de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions détenues en propre	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
<b>Fonds propres au 31 mars 2008</b>		<b>683,9</b>	<b>9 967,3</b>	<b>544,7</b>	<b>(1,7)</b>	<b>1 908,8</b>	<b>13 103,0</b>
Total résultat global	18	-	-	446,1	-	311,5	757,6
Païement du dividende 2007/08		-	-	(144,7)	-	-	(144,7)
Affectation du bénéfice 2007/08		-	400,0	(400,0)	-	-	-
<b>Fonds propres au 31 mars 2009</b>		<b>683,9</b>	<b>10 367,3</b>	<b>446,1</b>	<b>(1,7)</b>	<b>2 220,3</b>	<b>13 715,9</b>
Total résultat global	18	-	-	1 859,8	-	344,3	2 204,1
Païement du dividende 2008/09		-	-	(144,7)	-	-	(144,7)
Affectation du bénéfice 2008/09		-	301,4	(301,4)	-	-	-
<b>Fonds propres au 31 mars 2010 portés au bilan, avant affectation proposée du bénéfice</b>		<b>683,9</b>	<b>10 668,7</b>	<b>1 859,8</b>	<b>(1,7)</b>	<b>2 564,6</b>	<b>15 775,3</b>
Dividende proposé – ordinaire	15	-	-	(155,6)	-	-	(155,6)
Dividende proposé – supplémentaire	15	-	-	(218,5)	-	-	(218,5)
Dotations proposées aux réserves		-	1 485,7	(1 485,7)	-	-	-
<b>Fonds propres au 31 mars 2010, après affectation proposée du bénéfice</b>		<b>683,9</b>	<b>12 154,4</b>	<b>-</b>	<b>(1,7)</b>	<b>2 564,6</b>	<b>15 401,2</b>

Au 31 mars 2010, les réserves statutaires comprennent des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions (comme au 31 mars 2009).

## Proposition d'affectation du bénéfice

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Note	2010
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>		<b>1 859,8</b>
Dotation au Fonds de réserve légale	16	–
<b>Dividendes proposés sur 546 125 actions :</b>		
Ordinaire : DTS 285 par action		(155,6)
Supplémentaire : DTS 400 par action		(218,5)
<b>Total dividendes proposés</b>		<b>(374,1)</b>
<b>Dotations proposées aux réserves :</b>		
Fonds de réserve générale	16	(148,6)
Fonds spécial de réserve de dividendes	16	(12,0)
Fonds de réserve libre	16	(1 325,1)
<b>Solde après dotations aux réserves</b>		<b>–</b>

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

## Évolution des réserves statutaires de la Banque

Pour l'exercice clos le 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Note	Fonds de réserve légale	Fonds de réserve générale	Fonds spécial de réserve de dividendes	Fonds de réserve libre	2010 Total réserves statutaires
<b>Solde au 31 mars 2009</b>		<b>68,3</b>	<b>3 049,8</b>	<b>154,0</b>	<b>7 095,2</b>	<b>10 367,3</b>
Affectation du bénéfice 2008/09	16	–	30,1	–	271,3	301,4
<b>Solde au 31 mars 2010 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice</b>		<b>68,3</b>	<b>3 079,9</b>	<b>154,0</b>	<b>7 366,5</b>	<b>10 668,7</b>
Dotations proposées aux réserves	16	–	148,6	12,0	1 325,1	1 485,7
<b>Solde au 31 mars 2010, après affectation proposée du bénéfice</b>		<b>68,3</b>	<b>3 228,5</b>	<b>166,0</b>	<b>8 691,6</b>	<b>12 154,4</b>

# Conventions comptables

Les conventions comptables décrites ci-après ont été appliquées aux deux exercices présentés, sauf indication contraire.

## 1. Éléments des états financiers

Les états financiers couvrent tous les actifs et passifs, contrôlés par la Banque, dont c'est la Banque qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations.

Les actifs et passifs au nom de la Banque, mais non contrôlés par elle, et dont ce n'est pas elle qui retire l'avantage économique, exerce les droits et assume les obligations, ne sont pas pris en compte. La note 32 fournit des informations sur les éléments de hors-bilan.

## 2. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque est le droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 30 décembre 2005, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,632, EUR 0,410, JPY 18,4 et GBP 0,0903. Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2010.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

## 3. Conversion des monnaies

Les actifs et passifs monétaires sont convertis en DTS aux cours de change à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des actifs et passifs monétaires et du règlement des opérations sont comptabilisées comme gains ou pertes de change nets au compte de profits et pertes.

## 4. Désignation des instruments financiers

Lors de sa comptabilisation initiale, chaque instrument financier est affecté à l'une des catégories suivantes, en fonction de sa nature et de sa finalité :

- prêts et créances
- actifs et passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes
- actifs financiers disponibles à la vente
- passifs financiers comptabilisés au coût amorti

L'affectation de l'instrument financier à l'une de ces catégories détermine son traitement comptable, selon les règles décrites à la section 5 *infra*.

Lorsqu'un instrument est désigné comme instrument à la juste valeur inscrit au compte de profits et pertes, cette désignation n'est plus modifiée ultérieurement par la Banque.

## 5. Structure des actifs et passifs

Les actifs et passifs sont répartis en deux types de portefeuilles.

### A. Portefeuilles bancaires

Les portefeuilles bancaires sont constitués des dépôts en monnaies et en or au passif, et des actifs et dérivés correspondants.

La Banque effectue des opérations en monnaies et sur or pour le compte de sa clientèle, dans le cadre desquelles elle assume un degré restreint de risques de variation du cours de l'or, de taux d'intérêt et de change.

La Banque désigne la totalité des instruments financiers en monnaies de ses portefeuilles bancaires (hors encaisse, comptes à vue et à préavis auprès des banques, à l'actif, et comptes de dépôts à vue et à préavis, au passif) comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. L'utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies est précisée à la section 9 *infra*.

Tous les actifs financiers en or de ces portefeuilles sont désignés comme prêts et créances, et tous les passifs financiers en or sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

## **B. Portefeuilles de placement**

Les portefeuilles de placement sont composés des actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque.

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée déterminée.

À l'exception des actifs en monnaies décrits au paragraphe suivant, les actifs en monnaies (hors encaisse et comptes à vue et à préavis auprès des banques) sont désignés comme actifs disponibles à la vente. Les titres correspondants donnés en pension sont, eux, désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

En outre, la Banque détient une partie de ses fonds propres dans des portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments négociables désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

Les fonds propres de la Banque sont, pour le reste, investis en or. L'or détenu en propre par la Banque est désigné comme actif disponible à la vente.

## **6. Encaisse et comptes à vue auprès des banques**

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus, le cas échéant.

## **7. Comptes à préavis**

Les comptes à préavis sont des actifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Prêts et avances.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme prêts et créances. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux produits d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

## **8. Comptes de dépôts à vue et à préavis au passif**

Les comptes de dépôts à vue et à préavis sont des passifs monétaires à court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, qui figurent au bilan sous Dépôts en monnaies.

En raison de leur courte durée, ces instruments sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de principal augmentée des intérêts courus. Ces derniers sont incorporés aux charges d'intérêts, selon le principe des intérêts courus.

## **9. Utilisation de la juste valeur dans les portefeuilles bancaires en monnaies**

Dans le cadre de ses opérations bancaires en monnaies, la Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et sur lesquels elle enregistre des profits et des pertes réalisés.

Conformément à ses politiques de gestion des risques, la Banque gère le risque de marché inhérent à ces opérations de manière globale, sur la base de la juste valeur, pour la totalité des actifs, passifs et dérivés concernés détenus dans ses portefeuilles bancaires en monnaies. Les gains ou pertes réalisés et latents sur les dépôts en monnaies au passif sont ainsi, dans l'ensemble, compensés par les gains ou pertes réalisés et latents sur les actifs en monnaies et dérivés correspondants ou sur d'autres dépôts en monnaies au passif.

Pour éviter que la comptabilisation sur des bases différentes des profits et pertes réalisés et latents ne donne lieu à des incohérences, la Banque désigne les actifs, passifs et dérivés concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

## **10. Dépôts en monnaies au passif à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes**

Comme indiqué plus haut, tous les dépôts en monnaies au passif, à l'exception des dépôts sur comptes à vue et à préavis, sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus à verser et de l'amortissement des primes reçues et coupons payés est inclus dans les charges d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dépôts en monnaies au passif sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation.

## 11. Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs en monnaies concernés de ses portefeuilles bancaires en monnaies comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. En outre, la Banque détient certains portefeuilles de placement gérés plus activement. Les actifs en monnaies de ces portefeuilles constituent des instruments négociables désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation.

## 12. Actifs en monnaies disponibles à la vente

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts et avances, emprunts d'État et autres titres.

Comme indiqué plus haut, la Banque désigne la totalité des actifs concernés de ses portefeuilles de placement en monnaies comme instruments disponibles à la vente, à l'exception des actifs figurant dans ses portefeuilles de placement gérés plus activement.

À l'origine, ces actifs en monnaies sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les actifs en monnaies sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés au compte de réévaluation des titres, qui figure au bilan sous Autres comptes de fonds propres. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global sous Gain/(perte) latent(e) sur les titres disponibles à la vente. Les gains réalisés sur cessions sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente.

## 13. Positions courtes sur actifs en monnaies

Les positions courtes sur actifs en monnaies sont comptabilisées au bilan sous Autres passifs, à la date de transaction et à leur valeur de marché.

## 14. Or

Par « or », on entend les barres détenues en conservation et les comptes à vue. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

L'or est porté au bilan sur la base de son poids (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar). Les achats et ventes d'or sont pris en compte à la date de règlement. Les achats et ventes d'or à terme sont traités comme des dérivés jusqu'à la date de règlement.

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 15. Prêts d'or

Les prêts d'or désignent les prêts d'or à terme à des banques commerciales. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

Les prêts d'or sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus

Les intérêts courus relatifs aux prêts d'or sont incorporés aux produits d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif. Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 16. Dépôts en or

Les dépôts en or recouvrent les dépôts à vue et à terme reçus de banques centrales. La Banque considère l'or comme un instrument financier.

Les dépôts en or sont portés au bilan à la date de transaction sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus.

Les intérêts courus relatifs aux dépôts en or sont incorporés aux charges d'intérêts, sur la base du taux d'intérêt effectif. Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or est décrit à la section 17 *infra*.

## 17. Gains et pertes réalisés et latents sur or

Le traitement des gains et pertes réalisés et latents sur or dépend de sa désignation, comme décrit ci-après.

### **A. Portefeuilles bancaires, composés des dépôts en or et des actifs bancaires en or correspondants**

La Banque désigne les prêts d'or de ses portefeuilles bancaires comme prêts et créances, et les dépôts en or comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Les dérivés sur or figurant dans ces portefeuilles sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

Les gains ou pertes résultant de ces opérations sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain/(perte) de change net(te), en tant que gain ou perte de transaction net.

Les gains ou pertes résultant de la reconversion de la position nette sur or dans les portefeuilles bancaires sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain/(perte) de change net(te), en tant que gain ou perte de conversion net.

### **B. Portefeuilles de placement, composés des actifs de placement en or**

L'or détenu en propre par la Banque est désigné et comptabilisé comme actif disponible à la vente.

Les gains ou pertes latents sur les actifs de placement en or de la Banque par rapport à leur coût réputé sont portés au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global sous Gain latent sur actifs de placement en or.

S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars, appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or.

## 18. Titres donnés en pension

Lorsque ces passifs correspondent à la gestion d'actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes, ils sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Lorsqu'ils correspondent à des actifs en monnaies disponibles à la vente, ils sont classés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

À l'origine, ils sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus est inclus dans les charges d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les passifs désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes sont réévalués à la juste valeur, les gains ou pertes latents étant portés au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation.

## 19. Instruments dérivés

Les dérivés sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Ils sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes.

À l'origine, les dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de transaction et à leur coût. Le montant résultant, par la suite, des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus est inclus dans les produits d'intérêts sur la base du taux d'intérêt effectif.

Postérieurement à la date de transaction, les dérivés sont réévalués à la juste valeur, tous les écarts de valeur réalisés et latents étant enregistrés au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation.

Les dérivés sont inscrits à l'actif ou au passif, selon que la juste valeur du contrat est positive ou négative pour la Banque.

Lorsqu'un dérivé est incorporé dans un contrat hôte qui n'est pas comptabilisé comme instrument à la juste valeur au compte de profits et pertes, il est séparé du contrat hôte à des fins comptables et traité comme s'il était un dérivé autonome, selon les règles indiquées ci-avant.

## 20. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation de la Banque ont été approuvés par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, la Banque définit le mode de désignation des instruments financiers, qui détermine leurs critères d'évaluation et leur traitement comptable. Des procédures d'évaluation détaillées viennent compléter ces principes.

La majorité des instruments financiers figurant au bilan sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier se définit comme le montant pour lequel il pourrait être échangé entre des parties bien informées et agissant en toute liberté dans des conditions de concurrence normales.

Le recours à la juste valeur garantit que l'information financière donnée au Conseil d'administration et aux actionnaires reflète le mode de gestion des activités bancaires et que cette information est conforme aux chiffres relatifs à la gestion des risques et aux résultats économiques communiqués à la Direction.

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours cotés, la Banque emploie une technique de valorisation adaptée à l'instrument ; elle peut utiliser la valeur de marché d'opérations récentes effectuées dans des conditions de concurrence normales et portant sur des instruments similaires, ou recourir à des modèles financiers. Quand elle a recours à de tels modèles, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables (taux d'intérêt et volatilité, par exemple) et pertinentes. Elle s'en remet le moins possible à ses propres estimations. Parmi les modèles de valorisation figurent la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Lorsque la juste valeur est déterminée par des techniques de valorisation, les modèles mis en œuvre font l'objet d'un examen initial et d'un réexamen périodique, comme l'exige la politique de la Banque en matière de validation des modèles.

La Banque dispose d'une fonction indépendante de contrôle des valorisations qui passe périodiquement en revue la valeur de ses instruments financiers, en tenant compte tant de l'exactitude des valorisations que des méthodes utilisées. Les contrôles comprennent en outre le suivi et l'analyse des profits et pertes journaliers.

La Banque évalue ses actifs au cours acheteur et ses passifs au cours vendeur. Les instruments dérivés sont évalués sur la base du cours acheteur-vendeur, les réserves de valorisation étant, le cas échéant, comptabilisées dans les passifs financiers dérivés. Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas estimés à la juste valeur sont portés au bilan au coût amorti.

## 21. Dépréciation des actifs financiers

La Banque passe en revue ses actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur au compte de profits et pertes, pour déceler tout indice de dépréciation à la date des états financiers. Un actif financier est déprécié lorsqu'il existe des éléments objectifs probants montrant que les flux de trésorerie futurs estimés générés par cet actif ont diminué en raison d'un ou de plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de l'actif. Parmi les indices de dépréciation peuvent figurer des éléments affectant la contrepartie ou l'émetteur : sérieuses difficultés financières, défaut, faillite probable, restructuration du capital.

Les pertes de valeur sont portées au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation, de sorte qu'un écart négatif de juste valeur par rapport au coût amorti n'est pas jugé temporaire. Si, lors d'exercices ultérieurs, cet écart négatif diminue, la perte de valeur qui a été comptabilisée est reprise au compte de profits et pertes, dans la mesure où la nouvelle valeur comptable n'est pas supérieure à celle qui aurait été déterminée pour cet actif si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## 22. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement d'opérations financières. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite portés au bilan au coût amorti.

## 23. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de la Banque sont inscrites à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

- Immeubles – 50 ans
- Installations et machines des immeubles – 15 ans
- Équipement, informatique – jusqu'à 4 ans
- Équipement, autre – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses immobilisations corporelles. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à son prix de vente estimé, elle est réduite d'autant.

## 24. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers, et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision est déterminé sur la base des meilleures estimations et hypothèses.

## 25. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La BRI gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi : deux régimes de retraite, respectivement au bénéfice de ses agents et de ses administrateurs ; un système d'assurance maladie et accidents en faveur de ses agents actuels et anciens. Ces systèmes font chaque année l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante.

### A. Pensions des agents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière, reposant sur un fonds sans personnalité juridique propre. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

Le passif du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la juste valeur des actifs du fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations liés aux services passés. Cette obligation est calculée selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est calculée à partir d'une estimation des sorties de fonds futures. La Banque détermine le taux servant à actualiser les flux de trésorerie à partir du rendement de marché de titres de dette d'entreprise de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système durant l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au

compte de profits et pertes sur la période de service des agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. Le passif correspondant est porté au bilan sous Autres passifs.

### B. Pensions des administrateurs

La Banque gère, au bénéfice de ses administrateurs, un régime de retraite non capitalisé à prestations déterminées. Le passif, l'obligation de prestations déterminées et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime de retraite des administrateurs sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

### C. Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque gère, au bénéfice de ses agents, un régime d'assurance maladie et accidents non capitalisé. Le passif, l'obligation de prestations et le montant imputé au compte de profits et pertes au titre du régime d'assurance maladie et accidents sont calculés sur une base semblable à ceux du Fonds de pension des agents.

### D. Principe du corridor

Des gains ou pertes actuariels résultent des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles précédentes et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions. Lorsque les gains ou pertes actuariels non comptabilisés cumulés dépassent, d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant le plus élevé entre celui de l'obligation de prestations et celui de tous les actifs utilisés pour capitaliser l'obligation, le montant hors de ce corridor est amorti sur la période de service résiduelle estimée des agents concernés.

## 26. Tableau des flux de trésorerie

La Banque établit son tableau des flux de trésorerie selon une méthode indirecte en se fondant sur les variations du bilan, ajustées pour tenir compte des variations au titre des opérations financières en instance de règlement.

La trésorerie et la quasi-trésorerie recouvrent l'encaisse, ainsi que les comptes à vue et à préavis auprès des banques – les comptes à préavis étant des actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum.

# Notes annexes

## 1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est sis Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique), et l'autre à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-six banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales, en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la Banque est composé des gouverneurs des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni –, d'administrateurs que ces gouverneurs nomment, ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Brésil, du Canada, de Chine, du Japon, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse, et du Président de la Banque centrale européenne.

## 2. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit procéder à certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, exerce son jugement et émet des hypothèses.

La Direction exerce son jugement en choisissant les conventions comptables de la Banque et en les mettant en application. Les jugements qui sous-tendent la désignation et l'évaluation des instruments financiers sont déterminants pour la préparation des états financiers.

Les hypothèses prennent la forme d'estimations prospectives relatives à l'évaluation des actifs et passifs, des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et des provisions et passifs éventuels, par exemple.

Les chiffres effectifs ultérieurs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

## A. Évaluation des actifs et passifs financiers

Comme il n'existe pas de marché secondaire actif pour certains actifs et passifs financiers de la Banque, la Banque utilise, pour ces instruments, des techniques de valorisation qui font appel au jugement afin de déterminer les paramètres de valorisation adéquats. Une variation des hypothèses concernant ces paramètres pourrait affecter notablement la juste valeur déclarée des instruments financiers. Le tableau ci-après montre l'incidence d'une variation de 1 point de base des hypothèses de marges de crédit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010	2009
Bons du Trésor	0,3	–
Titres pris en pension	0,1	0,1
Prêts et avances	0,3	0,2
Emprunts d'État et autres titres	9,8	9,5
Dépôts en monnaies	15,0	18,5
Instruments dérivés	5,6	8,9

## B. Évaluation des obligations d'entreprise

Au 31 mars 2009, la part de jugement requise pour valoriser les instruments financiers était importante, du fait de la situation sur les marchés. Certains actifs financiers détenus par la Banque ne faisant l'objet que de rares transactions, une grande part de jugement a été nécessaire pour choisir, parmi une large gamme d'hypothèses possibles, les paramètres de valorisation. Cela a été notamment le cas des obligations d'entreprise (portées au bilan sous Emprunts d'État et autres titres), pour lesquelles les hypothèses de marges de crédit variaient de plusieurs dizaines de points de base. Grâce à l'amélioration des conditions de marché, le degré d'incertitude au 31 mars 2010 était en recul.

La Direction estime que tous les paramètres de valorisation utilisés par la Banque reflètent de manière juste et prudente les conditions du marché à la date des états financiers.

## C. Provision pour perte de valeur des actifs financiers

Les prêts d'or comportent une provision pour perte de valeur de DTS 23,5 millions, suite à un examen de la dépréciation au 31 mars 2010 (au 31 mars 2009 : DTS 18,3 millions). Cet examen, effectué contrepartie par contrepartie, a permis de déterminer celles qui rencontraient de sérieuses difficultés financières à la date des états financiers. L'augmentation de la provision

durant l'exercice clos le 31 mars 2010 s'explique par les variations du cours de l'or qui sont comptabilisées au compte de profits et pertes sous Perte de change nette. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée durant l'exercice (2009 : DTS 18,3 millions). Les pertes de valeur, lorsqu'elles sont comptabilisées, sont portées au compte de profits et pertes sous Produit d'intérêts net.

#### D. Hypothèses actuarielles et renchérissement des frais médicaux

L'évaluation du Fonds de pension et du régime d'assurance maladie et accidents repose sur des hypothèses actuarielles et des anticipations concernant l'inflation et les taux d'intérêt. Une variation de ces hypothèses aurait une incidence sur la valorisation des exigibilités du Fonds de pension et sur les montants inscrits dans les états financiers.

### 3. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

L'encaisse et les comptes à vue auprès des banques sont des liquidités auprès de banques centrales et de banques commerciales dont la BRI peut disposer sur demande.

### 4. Or et prêts d'or

#### A. Total des avoirs en or

Composition de l'actif en or de la Banque :

Au 31 mars

En millions de DTS	2010	2009
Barres détenues auprès de banques centrales	41 596,9	22 616,5
Total prêts d'or	1 442,9	2 799,7
<b>Total or et prêts d'or</b>	<b>43 039,8</b>	<b>25 416,2</b>
Dont :		
Actifs de placement en or	2 811,2	2 358,1
Actifs bancaires en or et prêts d'or	40 228,6	23 058,1

Sous Barres détenues auprès de banques centrales est comptabilisé le montant de DTS 8 160,1 millions (346 tonnes d'or) (2009 : néant) que la Banque détenait du fait d'opérations de swap sur or qui consistent à échanger des devises contre de l'or physique. La Banque a l'obligation de retourner l'or à la fin du contrat.

#### B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en DTS sur la base du cours du marché de l'or et du cours de change du dollar), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres). L'écart de valeur est comptabilisé dans l'état du résultat global sous Gain latent sur actifs de placement en or. Les gains ou pertes réalisés sur cessions d'actifs de placement en or sont comptabilisés au compte de profits et pertes sous Gain net sur ventes d'actifs de placement en or.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 18. Le gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 27.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010	2009
Solde d'ouverture	2 358,1	2 424,4
<b>Actifs de placement en or – variation nette</b>		
Cessions d'or	–	(102,0)
Pertes de valeur, comptes à vue et autres variations nettes	(3,7)	(193,7)
	(3,7)	(295,7)
Effet de la variation du cours de l'or	456,8	229,4
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 811,2</b>	<b>2 358,1</b>

Au 31 mars 2010, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 120 tonnes d'or fin (2009 : 120 tonnes).

### 5. Actifs en monnaies

#### A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, prêts à terme, emprunts d'État et autres titres.

Les actifs en monnaies désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes sont constitués d'actifs bancaires, qui correspondent à l'emploi de dépôts de la clientèle, et des actifs de placement, qui font partie de portefeuilles gérés plus activement. Les actifs en monnaies disponibles à la vente comprennent le reste des actifs de placement de la Banque et correspondent, pour l'essentiel, au placement des fonds propres de la Banque.

*Bons du Trésor* : titres de dette à court terme à intérêts précomptés émis par un État.

*Titres pris en pension* : opérations par lesquelles la Banque accorde un prêt à terme à une contrepartie qui fournit une sûreté, sous forme de titres, contre le risque de crédit. Le taux de rémunération du prêt est fixé au début de la transaction et il y a un engagement irrévocable de restituer des titres équivalents, sous réserve du remboursement du prêt. La juste valeur de la sûreté fait l'objet d'un suivi pendant toute la durée du contrat et, le cas échéant, la Banque obtient une sûreté supplémentaire.

*Prêts à terme* : placements effectués essentiellement auprès de banques commerciales, mais aussi auprès de banques centrales, d'institutions internationales et d'autres organismes publics, dont avances dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Le total des prêts et avances figurant au bilan comprend également les comptes à préavis (note 6).

*Emprunts d'État et autres titres* : titres de dette émis par des gouvernements, des institutions internationales et autres organismes publics, des banques commerciales et des entreprises, dont obligations à taux fixe ou variable et titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-dessous montre la composition des actifs en monnaies de la Banque.

Au 31 mars 2010	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Bons du Trésor</b>	<b>84 652,5</b>	–	<b>62,3</b>	<b>62,3</b>	<b>84 714,8</b>
<b>Titres pris en pension</b>	<b>42 305,9</b>	–	–	–	<b>42 305,9</b>
<b>Prêts à terme et avances</b>	<b>18 316,0</b>	–	–	–	<b>18 316,0</b>
<b>Emprunts d'État et autres titres</b>					
État	7 863,1	9 563,8	8,9	9 572,7	17 426,9
Établissements financiers	18 878,3	677,7	543,2	1 220,9	20 108,1
Divers (dont secteur public)	14 838,0	1 314,7	–	1 314,7	16 152,7
	<b>41 579,4</b>	<b>11 556,2</b>	<b>552,1</b>	<b>12 108,3</b>	<b>53 687,7</b>
<b>Total actifs en monnaies</b>	<b>186 853,8</b>	<b>11 556,2</b>	<b>614,4</b>	<b>12 170,6</b>	<b>199 024,4</b>

Au 31 mars 2009	Actifs bancaires	Actifs de placement			Total actifs en monnaies
	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Disponibles à la vente	À la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Total	
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Bons du Trésor</b>	<b>96 399,2</b>	–	<b>22,7</b>	<b>22,7</b>	<b>96 421,9</b>
<b>Titres pris en pension</b>	<b>38 594,4</b>	–	–	–	<b>38 594,4</b>
<b>Prêts à terme et avances</b>	<b>18 116,1</b>	–	–	–	<b>18 116,1</b>
<b>Emprunts d'État et autres titres</b>					
État	3 024,1	8 211,8	–	8 211,8	11 235,9
Établissements financiers	22 548,1	707,6	710,7	1 418,3	23 966,4
Divers (dont secteur public)	18 621,5	1 939,9	–	1 939,9	20 561,4
	<b>44 193,7</b>	<b>10 859,3</b>	<b>710,7</b>	<b>11 570,0</b>	<b>55 763,7</b>
<b>Total actifs en monnaies</b>	<b>197 303,4</b>	<b>10 859,3</b>	<b>733,4</b>	<b>11 592,7</b>	<b>208 896,1</b>

## B. Actifs en monnaies disponibles à la vente

Les actifs de placement en monnaies de la Banque sont essentiellement liés à l'emploi de ses fonds propres. Ils sont désignés comme actifs disponibles à la vente, sauf s'ils font partie d'un portefeuille géré activement.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010	2009
Solde d'ouverture	10 859,3	11 707,4
<b>Actifs en monnaies disponibles à la vente – variation nette</b>		
Acquisitions	5 233,1	10 805,7
Cessions	(3 941,1)	(4 633,8)
Autres variations nettes	(685,6)	(7 193,1)
	<b>606,4</b>	<b>(1 021,2)</b>
Opérations en instance de règlement – variation nette	97,6	(109,8)
Juste valeur et autres variations	(7,1)	282,9
<b>Solde de clôture</b>	<b>11 556,2</b>	<b>10 859,3</b>

Le compte de réévaluation des titres est présenté à la note 18. La note 26 détaille le poste Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente.

## 6. Prêts et avances

Les prêts et avances comprennent les prêts à terme et les comptes à préavis.

Les prêts à terme sont désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Les comptes à préavis sont désignés comme prêts et créances, et assimilés à la trésorerie et quasi-trésorerie. Il s'agit d'actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de 3 jours au maximum, portés au bilan à leur coût amorti.

Au 31 mars

En millions de DTS	2010	2009
Prêts à terme et avances	18 316,0	18 116,1
Comptes à préavis	972,6	396,6
<b>Total prêts et avances</b>	<b>19 288,6</b>	<b>18 512,7</b>

Un montant de DTS 38,5 millions a été porté au compte de profits et pertes comme variation de la juste valeur sur prêts à terme et avances (2009 : DTS 50,0 millions).

## 7. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

*Contrat à terme de place sur taux et sur obligation* : obligation contractuelle de recevoir ou de payer un montant net, reposant sur la variation d'un taux d'intérêt ou du cours d'une obligation, à une date donnée et à un prix déterminé par un marché organisé. Le marché organisé fixe, à la fin de chaque séance journalière, le cours de compensation du contrat ; l'appel de marge qui en résulte est couvert par des liquidités ou des titres liquides.

*Option sur devise et sur or* : contrat conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

*Swap devise-or, swap croisé taux-devises, swap de taux* : engagement d'échanger un flux de trésorerie contre un autre. Un swap représente un échange économique de monnaies, d'or ou de taux d'intérêt (fixe contre variable, par exemple) ou un échange simultané de taux d'intérêt et de monnaies (swap croisé taux-devises). Il n'y a pas d'échange de principal, sauf pour certains swaps devise-or et certains swaps croisés taux-devises.

*Contrat à terme de gré à gré sur devise ou sur or* : engagement d'acheter une devise ou de l'or à une date future. Les opérations au comptant non livrées entrent dans cette catégorie.

*Contrat de taux à terme de gré à gré* : contrat de taux à terme de gré à gré donnant lieu à un règlement en liquidités, à une date donnée, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

*Option sur swap* : contrat conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

En outre, la Banque vend à sa clientèle des produits qui incorporent des dérivés (note 10). Lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur, les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte à des fins comptables et traités en tant que dérivés ordinaires. Ainsi, les options sur devise et sur or incorporées dans les dépôts en double devise or sont comptabilisées avec les dérivés en tant qu'options sur devise et sur or.

Le tableau ci-après détaille la juste valeur des instruments dérivés.

Au 31 mars	2010			2009		
	Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
<i>En millions de DTS</i>						
Contrats à terme de place sur obligation	754,9	0,8	–	1 862,4	1,2	(1,4)
Swaps croisés taux–devises	345,8	56,1	(401,9)	2 708,0	95,6	(400,7)
Contrats à terme de gré à gré sur devise et sur or	736,2	2,7	(1,1)	3 047,4	7,3	(173,0)
Options sur devise et sur or	6 034,1	47,9	(47,2)	5 030,1	156,6	(158,2)
Swaps devise–or	108 476,1	3 282,5	(199,8)	99 578,6	2 860,4	(1 294,1)
Contrats de taux à terme de gré à gré	7 975,6	0,7	(2,9)	10 875,9	20,0	(13,3)
Contrats à terme de place sur taux	2 015,9	–	–	12 430,4	0,3	(0,9)
Swaps de taux	309 000,7	6 721,1	(3 532,8)	393 413,7	10 600,8	(4 761,2)
Options sur swap	845,2	2,9	(1,7)	2 016,9	6,9	(14,0)
<b>Total instruments dérivés en clôture</b>	<b>436 184,5</b>	<b>10 114,7</b>	<b>(4 187,4)</b>	530 963,4	13 749,1	(6 816,8)
<b>Total net instruments dérivés en clôture</b>			<b>5 927,3</b>			6 932,3

## 8. Créances à recouvrer

Au 31 mars	2010	2009
<i>En millions de DTS</i>		
Opérations financières en instance de recouvrement	4 023,9	5 811,5
Divers	11,8	11,0
<b>Total créances à recouvrer</b>	<b>4 035,7</b>	5 822,5

Les opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert de liquidités n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai de 3 jours au maximum).

## 9. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice clos le 31 mars

				2010	2009
	Terrains	Immeubles	Équipement informatique et autre	Total	Total
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Coût historique</b>					
Solde d'ouverture	41,2	238,5	81,9	361,6	349,1
Dépenses d'investissement	-	5,4	6,7	12,1	12,7
Cessions et retraits	-	-	-	-	(0,2)
<b>Solde de clôture</b>	<b>41,2</b>	<b>243,9</b>	<b>88,6</b>	<b>373,7</b>	<b>361,6</b>
<b>Amortissement</b>					
Amortissement cumulé d'ouverture	-	107,8	62,8	170,6	158,7
Dotations aux amortissements	-	7,4	5,8	13,1	12,1
Cessions et retraits	-	-	-	-	(0,2)
<b>Solde de clôture</b>	<b>-</b>	<b>115,2</b>	<b>68,6</b>	<b>183,7</b>	<b>170,6</b>
<b>Valeur comptable nette en clôture</b>	<b>41,2</b>	<b>128,7</b>	<b>20,0</b>	<b>189,9</b>	<b>191,0</b>

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2010 comprend une dotation supplémentaire aux amortissements de DTS 0,1 million au titre de l'équipement informatique et autre, suite à un examen de la dépréciation (2009 : DTS 0,4 million).

## 10. Dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque. Les instruments de dépôt en monnaies se décomposent comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
<b>Instruments de dépôt remboursables à 1-2 jours de préavis</b>		
Instruments à moyen terme (MTI)	52 420,8	86 243,7
MTI avec option de remboursement anticipé	1 717,3	2 652,9
FIXBIS	34 223,7	32 664,4
	<b>88 361,8</b>	<b>121 561,0</b>
<b>Autres dépôts en monnaies</b>		
FRIBIS	116,9	204,3
Dépôts à terme	78 434,1	43 633,2
Dépôts en double devise	95,8	237,4
Comptes de dépôts à vue et à préavis	28 746,5	31 586,3
	<b>107 393,3</b>	<b>75 661,2</b>
<b>Total dépôts en monnaies</b>	<b>195 755,1</b>	<b>197 222,2</b>
Dont :		
Désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	167 008,6	165 635,9
Désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti	28 746,5	31 586,3

*Instruments à moyen terme (Medium-Term Instruments, MTI)* : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut atteindre 10 ans (échéance trimestrielle).

*MTI avec option de remboursement anticipé* : MTI que la Banque a la faculté de rembourser au pair, à des dates comprises entre juin et décembre 2010 (2009 : entre juin et décembre). Le total des MTI avec option de remboursement anticipé figurant au bilan comprend la juste valeur de l'option incorporée sur taux.

*FIXBIS* : placements à taux fixe auprès de la BRI dont la durée peut aller de 1 semaine à 1 an.

*FRIBIS* : placements à taux variable auprès de la BRI dont la durée est de 1 an au moins, et dont le taux d'intérêt est révisé en fonction des conditions du marché.

*Dépôts à terme* : placements à taux fixe auprès de la BRI de durée généralement inférieure à 1 an.

*Dépôts en double devise* : dépôts à terme auprès de la BRI qu'elle peut choisir de rembourser, à l'échéance, soit dans la monnaie initiale, soit, pour un montant déterminé, dans une autre devise. Le total des dépôts en double devise figurant au bilan comprend la juste valeur de l'option incorporée sur devise. Tous ces dépôts sont venus à échéance entre le 21 avril et le 12 mai 2010 (2009 : entre le 2 avril et le 15 mai).

*Comptes de dépôts à vue et à préavis* : passifs financiers à très court terme, assortis d'un préavis de 3 jours au maximum. Ils sont désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

La Banque est unique teneur de marché pour certains passifs qu'elle émet en contrepartie de dépôts en monnaies et s'engage à rembourser ces instruments financiers, en intégralité ou en partie, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés.

### A. Évaluation des dépôts en monnaies

Les dépôts en monnaies (hors comptes de dépôts à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève au total à DTS 193 896,3 millions au 31 mars 2010 (2009 : DTS 193 629,2 millions).

Pour calculer la juste valeur de ses dépôts en monnaies, la Banque utilise des techniques de valorisation, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. La première estime les flux de trésorerie attendus des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés en partie des taux d'intérêt cotés (Libor et taux des swaps, par exemple) et en partie d'hypothèses de marges de crédit auxquelles chaque produit est offert et racheté à la clientèle.

Les hypothèses de marges de crédit se fondent, pour chaque produit, sur les transactions de marché récentes. Lorsqu'un produit ne fait plus l'objet d'émissions (et qu'il n'existe donc plus de transactions récentes sur celui-ci), la Banque se base sur la dernière marge de crédit sur ce produit pour déterminer les données qu'il convient d'introduire dans le modèle.

Les modèles de valorisation des options recourent à des hypothèses de volatilité dérivées des cotations de marché.

### B. Incidence d'une modification de la qualité de crédit de la Banque

La juste valeur des passifs de la Banque serait affectée par une modification de sa qualité de crédit. Elle diminuerait si la qualité de crédit de la Banque se détériorait, et la diminution de valeur serait inscrite comme variation d'évaluation au compte de profits et pertes. La Banque évalue régulièrement sa qualité de crédit dans le cadre de ses procédures de gestion des risques. L'évaluation de la qualité de crédit n'a pas montré de variation qui aurait pu avoir une incidence, durant l'exercice, sur la juste valeur des passifs de la Banque.

## 11. Dépôts en or

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales. Ils sont tous désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

## 12. Titres donnés en pension

Il s'agit d'opérations de mise en pension par lesquelles la Banque reçoit un dépôt à terme de la part d'une contrepartie à laquelle elle fournit une sûreté sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de rembourser le dépôt, sous réserve de la restitution de titres équivalents. Ces opérations sont exclusivement conclues à l'initiative de banques commerciales.

Au 31 mars 2010, le solde des titres donnés en pension était nul (2009 : néant).

## 13. Engagements à payer

Il s'agit d'opérations financières en instance de paiement pour des engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectuées, mais pour lesquelles le transfert de liquidités n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai de 3 jours au maximum).

## 14. Autres passifs

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi – note 19		
Pensions des agents	12,1	2,4
Pensions des administrateurs	5,2	4,8
Prestations d'assurance maladie et accidents	217,5	191,6
Positions courtes sur actifs en monnaies	66,0	151,6
À payer aux anciens actionnaires	0,5	0,5
Divers	17,7	17,3
<b>Total autres passifs</b>	<b>319,0</b>	<b>368,2</b>

## 15. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune, libérées à hauteur de DTS 1 250	3 000,0	3 000,0
Capital émis : 547 125 actions	2 735,6	2 735,6
<b>Capital libéré (25 %)</b>	<b>683,9</b>	<b>683,9</b>

Nombre d'actions recevant un dividende :

Au 31 mars	2010	2009
Actions émises	547 125	547 125
Moins : actions détenues en propre	(1 000)	(1 000)
<b>Actions distribuées recevant un dividende plein</b>	<b>546 125</b>	<b>546 125</b>
<b>Dividendes par action (en DTS)</b>		
Ordinaire	285	265
Supplémentaire	400	–
<b>Total dividendes par action</b>	<b>685</b>	<b>265</b>

## 16. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

*Fonds de réserve légale.* Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

*Fonds de réserve générale.* Après paiement du dividende éventuel, 10 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doivent être affectés à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré, la contribution annuelle passant alors à 5 % du solde du bénéfice net annuel.

*Fonds spécial de réserve de dividendes.* Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes, destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

*Fonds de réserve libre.* Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions de la Banque est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) seraient à répartir entre les actionnaires.

## 17. Actions détenues en propre

Pour l'exercice clos le 31 mars	2010	2009
Nombre d'actions à l'ouverture	1 000	1 000
Variation au cours de l'exercice	–	–
<b>Nombre d'actions en clôture</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>

Les actions détenues en propre sont les 1 000 actions de l'émission albanaise, qui ont été suspendues en 1977.

## 18. Autres comptes de fonds propres

Les autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs de placement en or et des actifs en monnaies disponibles à la vente, également cités aux notes 4 et 5.

Autres comptes de fonds propres :

Au 31 mars	2010	2009
En millions de DTS		
Compte de réévaluation des titres	318,6	431,1
Compte de réévaluation de l'or	2 246,0	1 789,2
<b>Total autres comptes de fonds propres</b>	<b>2 564,6</b>	<b>2 220,3</b>

### A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la juste valeur et le coût amorti des actifs en monnaies disponibles à la vente.

Il a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2010	2009
En millions de DTS		
Solde d'ouverture	431,1	272,0
<b>Variation nette d'évaluation</b>		
Gain/(perte) net(te) sur ventes	(105,4)	(123,8)
Juste valeur et divers	(7,1)	282,9
	(112,5)	159,1
<b>Solde de clôture</b>	<b>318,6</b>	<b>431,1</b>

Le tableau suivant montre la composition du compte de réévaluation des titres.

Au 31 mars 2010	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Emprunts d'État et autres titres, et total</b>	<b>11 556,2</b>	<b>11 237,6</b>	<b>318,6</b>	<b>322,2</b>	<b>(3,6)</b>

Au 31 mars 2009	Juste valeur des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Emprunts d'État et autres titres, et total</b>	<b>10 859,3</b>	<b>10 428,2</b>	<b>431,1</b>	<b>447,3</b>	<b>(16,2)</b>

### B. Compte de réévaluation de l'or

Ce compte présente la différence entre la valeur comptable et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (date à laquelle le DTS a remplacé le franc or comme monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers de la Banque), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant de 208 dollars appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Solde d'ouverture	1 789,2	1 636,8
<b>Variation nette d'évaluation</b>		
Gain net sur ventes	–	(77,0)
Effet de la variation du cours de l'or	456,8	229,4
	456,8	152,4
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 246,0</b>	<b>1 789,2</b>

### 19. Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Banque gère trois systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi.

1. Un régime de retraite à prestations déterminées sur la base du traitement de fin de carrière au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds sans personnalité juridique propre, qui assure le paiement des prestations. Les actifs du fonds sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à y participer. La Banque est responsable en dernier ressort de toutes les prestations dues au titre du régime.

2. Un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans.

3. Un régime non capitalisé de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi au bénéfice de ses agents, dont les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans et jusqu'à l'âge de 50 ans.

Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces régimes.

### A. Montants comptabilisés au bilan

Au 31 mars		Pensions des agents				
<i>En millions de DTS</i>	2010	2009	2008	2007	2006	
Valeur actualisée de l'obligation	(913,1)	(747,4)	(709,7)	(653,7)	(606,4)	
Juste valeur des actifs du fonds	762,4	619,6	714,3	648,6	602,2	
Position de capitalisation	(150,7)	(127,8)	4,6	(5,1)	(4,2)	
Perte actuarielle non comptabilisée	138,6	125,4	41,2	47,3	46,8	
Coût des services passés non comptabilisé	-	-	(45,8)	(42,2)	(42,6)	
<b>Exigibilités en clôture</b>	<b>(12,1)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

Au 31 mars		Pensions des administrateurs				
<i>En millions de DTS</i>	2010	2009	2008	2007	2006	
Valeur actualisée de l'obligation	(6,5)	(5,7)	(5,4)	(4,6)	(4,6)	
Juste valeur des actifs du fonds	-	-	-	-	-	
Position de capitalisation	(6,5)	(5,7)	(5,4)	(4,6)	(4,6)	
Perte actuarielle non comptabilisée	1,3	0,9	0,6	0,3	0,3	
Coût des services passés non comptabilisé	-	-	-	-	-	
<b>Exigibilités en clôture</b>	<b>(5,2)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(4,8)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,3)</b>	

Au 31 mars		Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi				
<i>En millions de DTS</i>	2010	2009	2008	2007	2006	
Valeur actualisée de l'obligation	(284,2)	(225,4)	(208,0)	(186,3)	(183,8)	
Juste valeur des actifs du fonds	-	-	-	-	-	
Position de capitalisation	(284,2)	(225,4)	(208,0)	(186,3)	(183,8)	
Perte actuarielle non comptabilisée	72,3	40,1	30,3	42,0	57,2	
Coût des services passés non comptabilisé	(5,6)	(6,3)	(7,7)	(7,8)	(8,6)	
<b>Exigibilités en clôture</b>	<b>(217,5)</b>	<b>(191,6)</b>	<b>(185,4)</b>	<b>(152,1)</b>	<b>(135,2)</b>	

### B. Valeur actualisée de l'obligation de prestations

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la valeur actualisée de l'obligation s'établit comme suit.

Au 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
<i>En millions de DTS</i>	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	747,4	709,7	653,7	5,7	5,4	4,6	225,4	208,0	186,3
Coût des services rendus au cours de l'exercice	32,0	29,8	30,5	0,2	0,2	0,2	8,5	7,9	8,2
Contributions des agents	4,5	3,9	3,7	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts	24,5	24,9	21,3	0,2	0,2	0,1	7,5	7,4	6,1
(Gain)/perte actuariel(le)	84,3	29,3	(55,7)	-	0,3	-	30,2	11,5	(13,9)
Prestations versées	(28,3)	(24,5)	(23,1)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(2,2)	(1,9)	(1,8)
Variations de change	48,7	(25,7)	79,3	0,7	(0,1)	0,9	14,8	(7,5)	23,1
<b>Valeur actualisée de l'obligation en clôture</b>	<b>913,1</b>	<b>747,4</b>	<b>709,7</b>	<b>6,5</b>	<b>5,7</b>	<b>5,4</b>	<b>284,2</b>	<b>225,4</b>	<b>208,0</b>

### C. Juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents

Le rapprochement entre la position d'ouverture et la position de clôture de la juste valeur des actifs du Fonds de pension des agents s'établit comme suit.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009	2008
Juste valeur des actifs du fonds à l'ouverture	619,6	714,3	648,6
Rendement attendu des actifs du fonds	31,8	34,0	33,1
Gain/(perte) actuariel(le)	74,4	(99,3)	(44,8)
Contributions de l'employeur	20,0	18,3	17,3
Contributions des agents	4,5	3,9	3,7
Prestations versées	(28,3)	(24,5)	(23,1)
Variations de change	40,4	(27,1)	79,5
<b>Juste valeur des actifs du fonds en clôture</b>	<b>762,4</b>	<b>619,6</b>	<b>714,3</b>

#### D. Montants imputés au compte de profits et pertes

Pour l'exercice clos le 31 mars	Pensions des agents			Pensions des administrateurs			Prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
<i>En millions de DTS</i>									
Coût des services rendus au cours de l'exercice	32,0	29,8	30,5	0,2	0,2	0,2	8,5	7,9	8,2
Charges d'intérêts	24,5	24,9	21,3	0,2	0,2	0,1	7,5	7,4	6,1
Moins : rendement attendu des actifs du fonds	(31,8)	(34,0)	(33,1)	-	-	-	-	-	-
Moins : coût des services passés	-	-	(1,5)	-	-	-	(1,1)	(6,3)	(1,0)
Perte actuarielle nette comptabilisée en cours d'année	4,4	-	-	0,1	-	-	1,4	-	1,6
<b>Total porté aux charges d'exploitation</b>	<b>29,1</b>	<b>20,7</b>	<b>17,2</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>16,3</b>	<b>9,0</b>	<b>14,9</b>

La Banque prévoit d'apporter une contribution de DTS 24,1 millions à ses systèmes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2010/11.

#### E. Principales catégories d'actifs du fonds, en % du total des actifs du fonds

Au 31 mars	2010	2009
<i>En %</i>		
Actions européennes	7,1	7,4
Autres actions	33,4	16,8
Titres à revenu fixe, Europe	18,5	49,9
Titres à revenu fixe, autres	30,9	21,8
Divers	10,1	4,1
Rendement effectif des actifs du fonds	14,4 %	-10,5 %

Le Fonds de pension des agents n'effectue aucun placement en instruments financiers émis par la Banque.

**F. Principales hypothèses actuarielles utilisées dans les états financiers**

Au 31 mars	2010	2009
<b>Applicable aux trois régimes de prestations postérieures à l'emploi</b>		
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprise suisses de première qualité	2,75 %	3,25 %
<b>Applicable aux régimes de retraite des agents et des administrateurs</b>		
Augmentation présumée des pensions à payer	1,50 %	1,50 %
<b>Applicables uniquement au régime de retraite des agents</b>		
Rendement attendu des actifs	5,00 %	5,00 %
Taux d'augmentation présumé des traitements	4,10 %	4,10 %
<b>Applicable uniquement au régime de retraite des administrateurs</b>		
Taux d'augmentation présumé de la rémunération des administrateurs	1,50 %	1,50 %
<b>Applicable uniquement au régime de prestations d'assurance maladie et accidents postérieures à l'emploi</b>		
Hypothèse de renchérissement des frais médicaux à long terme	5,00 %	5,00 %

Au 31 mars 2010, la hausse présumée du traitement des agents, de la rémunération des administrateurs prise en compte dans le calcul de la pension et des pensions à payer inclut une hypothèse d'inflation de 1,5 % (comme au 31 mars 2009).

Le rendement attendu des actifs du fonds est calculé à partir d'anticipations à long terme sur l'inflation, les taux d'intérêt, les primes de risque et l'allocation des actifs. Cette estimation, établie conjointement avec les actuaires indépendants du Fonds de pension, tient compte des rendements historiques.

L'hypothèse de renchérissement des frais médicaux influe de manière significative sur les montants imputés au compte de profits et pertes. Le tableau suivant montre l'incidence d'une variation de 1 % de cette hypothèse par rapport au calcul effectué pour l'exercice 2009/10.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010	2009
Hausse/(baisse) du coût total des prestations et des charges d'intérêts		
Renchérissement de 6 % des frais médicaux	5,2	5,0
Renchérissement de 4 % des frais médicaux	(3,9)	(3,6)

Au 31 mars

En millions de DTS	2010	2009
Hausse/(baisse) du coût de l'obligation de prestations		
Renchérissement de 6 % des frais médicaux	70,0	56,3
Renchérissement de 4 % des frais médicaux	(53,1)	(42,5)

## 20. Produits d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
<b>Actifs en monnaies disponibles à la vente</b>		
Titres pris en pension	-	18,5
Emprunts d'État et autres titres	317,7	365,0
	<b>317,7</b>	<b>383,5</b>
<b>Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes</b>		
Bons du Trésor	529,9	1 253,1
Titres pris en pension	156,7	1 880,8
Prêts et avances	101,7	1 321,1
Emprunts d'État et autres titres	959,1	1 766,8
	<b>1 747,4</b>	<b>6 221,8</b>
<b>Actifs désignés comme prêts et créances</b>		
Comptes à vue et à préavis	2,0	16,0
Actifs de placement en or	2,7	6,4
Actifs bancaires en or	3,1	5,0
Perte de valeur des actifs bancaires en or	-	(18,3)
	<b>7,8</b>	<b>9,1</b>
<b>Instruments dérivés à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes</b>	<b>1 979,0</b>	<b>1 640,5</b>
<b>Total produits d'intérêts</b>	<b>4 051,9</b>	<b>8 254,9</b>

## 21. Charges d'intérêts

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
<b>Passifs à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes</b>		
Dépôts en monnaies	2 573,8	6 160,4
<b>Passifs désignés comme passifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>		
Dépôts en or	2,0	3,3
Comptes de dépôts à vue et à préavis	44,9	472,0
Titres donnés en pension	-	17,3
	<b>46,9</b>	<b>492,6</b>
<b>Total charges d'intérêts</b>	<b>2 620,7</b>	<b>6 653,0</b>

## 22. Variation nette d'évaluation

La variation nette d'évaluation ne concerne que les instruments financiers désignés comme instruments à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes. Le tableau ci-après comprend des pertes d'évaluation de DTS 4,6 millions sur créances en raison d'un cas de défaut pour 2009 (2010 : néant).

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
<b>Actifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes</b>		
Variation d'évaluation latente sur actifs en monnaies	698,6	59,8
Gain réalisé sur actifs en monnaies	53,2	34,8
	<b>751,8</b>	<b>94,6</b>
<b>Passifs en monnaies à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes</b>		
Variation d'évaluation latente sur passifs financiers	1 977,4	(1 549,1)
Perte réalisée sur passifs financiers	(928,4)	(1 139,6)
	<b>1 049,0</b>	<b>(2 688,7)</b>
<b>Variation d'évaluation sur instruments dérivés</b>	<b>(1 280,3)</b>	<b>1 412,4</b>
<b>Variation nette d'évaluation</b>	<b>520,5</b>	<b>(1 181,7)</b>

## 23. Produit net d'honoraires et de commissions

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Produits d'honoraires et de commissions	18,8	8,1
Charges d'honoraires et de commissions	(8,1)	(7,7)
<b>Produit net d'honoraires et de commissions</b>	<b>10,7</b>	<b>0,4</b>

## 24. Perte de change nette

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Gain de transaction net	0,3	11,6
Perte de conversion nette	(17,5)	(20,4)
<b>Perte de change nette</b>	<b>(17,2)</b>	<b>(8,8)</b>

## 25. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart de ses dépenses.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
<b>Conseil d'administration</b>		
Indemnités des administrateurs	2,3	2,0
Pensions versées aux anciens administrateurs	0,6	0,5
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,3	1,6
	<b>4,2</b>	<b>4,1</b>
<b>Direction et personnel</b>		
Rémunérations	118,8	114,1
Pensions	51,8	34,3
Autres dépenses de personnel	44,2	45,4
	<b>214,8</b>	<b>193,8</b>
<b>Dépenses de bureau et dépenses diverses</b>	<b>73,7</b>	<b>65,8</b>
<b>Frais d'administration, en millions de CHF</b>	<b>292,7</b>	<b>263,7</b>
<i>En millions de DTS</i>		
Frais d'administration	177,7	154,4
Dotations aux amortissements	13,1	12,1
<b>Charges d'exploitation, en millions de DTS</b>	<b>190,8</b>	<b>166,5</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'est établi à 540 (2009 : 532).

## 26. Gain net sur ventes de titres disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Produit des cessions	3 941,1	4 633,8
Coût amorti	(3 835,7)	(4 510,0)
<b>Gain net</b>	<b>105,4</b>	<b>123,8</b>
Dont :		
Gain brut réalisé	107,7	128,9
Perte brute réalisée	(2,3)	(5,1)

## 27. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Produit des cessions	-	102,0
Coût réputé – note 18B	-	(25,0)
<b>Gain net réalisé</b>	<b>-</b>	<b>77,0</b>

## 28. Bénéfice par action

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2010	2009
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	1 859,8	446,1
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	546 125	546 125
<b>Bénéfice de base et dilué par action (en DTS par action)</b>	<b>3 405,4</b>	<b>816,8</b>

Les dividendes proposés pour l'exercice clos le 31 mars 2010 correspondent à un dividende ordinaire de DTS 285 par action (2009 : DTS 265) et à un dividende supplémentaire de DTS 400 par action (2009 : néant), ce qui fait un total de DTS 685 par action (2009 : DTS 265).

## 29. Trésorerie et quasi-trésorerie

Aux fins du tableau des flux de trésorerie, ce poste se décompose comme suit.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 516,2	915,2
Comptes à préavis	972,6	396,6
<b>Total trésorerie et quasi-trésorerie</b>	<b>2 488,8</b>	<b>1 311,8</b>

### 30. Impôts

Le statut juridique particulier de la BRI en Suisse est, pour l'essentiel, défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Selon les termes de ce document, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales, cantonales et communales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine concernant le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement du Mexique concernant le Bureau des Amériques.

### 31. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	2010	2009	2010	2009
USD	<b>0,658</b>	0,670	<b>0,644</b>	0,648
EUR	<b>0,889</b>	0,890	<b>0,909</b>	0,908
JPY	<b>0,00704</b>	0,00677	<b>0,00694</b>	0,00654
GBP	<b>0,998</b>	0,962	<b>1,027</b>	1,088
CHF	<b>0,625</b>	0,590	<b>0,606</b>	0,584
Or (once)	<b>732,9</b>	614,6	<b>657,4</b>	560,4

### 32. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours contre les autres actifs de la Banque. Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Conventions de dépôt	11 115,6	11 082,0
Contrats de nantissement	88,8	90,0
Mandats de gestion de portefeuille	8 981,2	6 919,0
Barres d'or détenues sous dossier	5 003,9	4 078,9
<b>Total</b>	<b>25 189,5</b>	<b>22 169,9</b>

Dans le tableau ci-dessus, les titres détenus dans le cadre de conventions de dépôt et de contrats de nantissement sont indiqués en valeur nominale, et les titres détenus dans le cadre de mandats de gestion de portefeuille, en valeur de l'actif net. Les mandats de gestion de portefeuille

comprennent les fonds communs de placement à capital variable (BISIP), qui sont des dispositifs de placement collectif destinés aux banques centrales, et des mandats à finalité spécifique destinés à une seule banque centrale.

Les barres d'or détenues sous dossier sont portées à leur poids d'or (converti en dollars au cours de l'or et en DTS au cours de change du dollar). Au 31 mars 2010, 212 tonnes d'or fin étaient détenues sous dossier (2009 : 212 tonnes).

Les instruments financiers détenus dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

### 33. Engagements de crédit

La Banque a ouvert plusieurs lignes de crédit avec engagement en faveur de sa clientèle. Au 31 mars 2010, leur encours s'élevait à DTS 4 919,8 millions (2009 : DTS 8 646,8 millions), dont DTS 2 420,7 millions pour des engagements non assortis de sûretés (2009 : DTS 234,5 millions).

### 34. Hiérarchie de la juste valeur

La Banque classe les évaluations de ses instruments financiers selon une hiérarchie qui reflète la représentativité des données utilisées pour réaliser les évaluations. Le calcul se fonde sur le niveau de données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie adoptée par la Banque se compose des niveaux suivants, qui permettent de classer les données utilisées pour les évaluations.

Niveau 1 – Cours (prix/taux) non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 – Données autres que les cours (prix/taux) cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'instrument financier soit directement (à savoir, des prix), soit indirectement (à savoir, des données dérivées de prix d'instruments financiers similaires). En font partie taux d'intérêt, primes et volatilité observables.

Niveau 3 – Données qui ne sont pas observables sur les marchés financiers, utilisées dans les modèles de valorisation.

## A. Actifs mesurés à la juste valeur

Au 31 mars 2010

En millions de DTS	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes</b>				
Bons du Trésor	62 644,6	22 070,2	–	84 714,8
Titres pris en pension	–	42 305,9	–	42 305,9
Prêts à terme	–	18 316,0	–	18 316,0
Emprunts d'État et autres titres	13 354,7	28 685,4	91,4	42 131,5
Instruments dérivés	2,5	10 112,2	–	10 114,7
<b>Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente</b>				
Emprunts d'État et autres titres	10 699,4	856,8	–	11 556,2
<b>Total actifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>86 701,2</b>	<b>122 346,5</b>	<b>91,4</b>	<b>209 139,1</b>
<b>Passifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes</b>				
Dépôts en monnaies	–	(167 008,6)	–	(167 008,6)
Instruments dérivés	(12,6)	(4 174,8)	–	(4 187,4)
Autres passifs (positions courtes sur actifs en monnaies)	–	(66,0)	–	(66,0)
<b>Total passifs financiers comptabilisés à la juste valeur</b>	<b>(12,6)</b>	<b>(171 249,4)</b>	<b>–</b>	<b>(171 262,0)</b>

La Banque considère que les cours (prix/taux) établis sur un marché actif constituent le meilleur indicateur de la juste valeur. Les instruments financiers évalués à l'aide de cotations de marché actif correspondent au niveau 1.

En l'absence de cours cotés, la Banque emploie des techniques de valorisation aux normes du marché, parmi lesquelles la méthode des flux de trésorerie actualisés. Quand elle a recours à de tels modèles, la Banque vise à se fonder, autant que possible, sur des données de marché observables. Les instruments financiers évalués ainsi relèvent du niveau 2.

Une faible proportion des évaluations des instruments financiers de la Banque sont produites à l'aide de techniques de valorisation qui utilisent d'importantes données qui ne sont pas observables. Les instruments financiers évalués ainsi correspondent au niveau 3. Les instruments financiers qui relèvent du niveau 3 aux 31 mars 2009 et 2010 comprennent des obligations d'entreprise illiquides.

L'exactitude des évaluations de la Banque est garantie par un exercice indépendant de vérification des prix effectué par la fonction de contrôle des valorisations.

## B. Rapprochement entre actifs et passifs mesurés à la juste valeur au niveau 3

Au 31 mars 2010

En millions de DTS	Actifs financiers à la juste valeur inscrits au compte de profits et pertes	Actifs financiers désignés comme disponibles à la vente	Total
Solde d'ouverture	566,6	28,5	595,1
Gains ou pertes dans le compte de profits et pertes	109,0	–	109,0
Gains ou pertes dans les fonds propres	–	1,0	1,0
<b>Total gains ou pertes</b>	<b>109,0</b>	<b>1,0</b>	<b>110,0</b>
Cessions	(40,5)	–	(40,5)
Transferts du niveau 3	(617,5)	(29,5)	(647,0)
Transferts au niveau 3	73,8	–	73,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>91,4</b>	<b>–</b>	<b>91,4</b>
Gains ou pertes dans le compte de profits et pertes pour les actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice	28,2	–	28,2

### 35. Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour donner sa valeur comptable.

Le tableau ci-dessous présente les taux effectifs par monnaie et par instrument financier.

#### Au 31 mars 2010

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
<b>Actif</b>					
Prêts d'or	–	–	–	–	0,49
Bons du Trésor	0,31	0,72	0,49	0,11	2,19
Titres pris en pension	0,12	0,21	0,47	0,05	–
Prêts et avances	0,41	0,40	0,51	0,07	0,07
Emprunts d'État et autres titres	1,96	2,66	2,19	0,66	4,75
<b>Passif</b>					
Dépôts en monnaies	1,03	0,73	1,34	0,12	0,28
Dépôts en or	–	–	–	–	0,42
Positions courtes sur actifs en monnaies	1,68	–	–	–	–

#### Au 31 mars 2009

<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
<b>Actif</b>					
Prêts d'or	–	–	–	–	0,54
Bons du Trésor	0,88	1,83	0,69	0,23	–
Titres pris en pension	0,16	0,62	0,63	0,10	–
Prêts et avances	0,84	1,29	0,87	0,08	0,40
Emprunts d'État et autres titres	2,50	3,24	3,26	0,86	3,88
<b>Passif</b>					
Dépôts en monnaies	2,00	2,00	2,05	0,16	2,05
Dépôts en or	–	–	–	–	0,38
Positions courtes sur actifs en monnaies	4,96	–	–	–	–

## 36. Analyse géographique

### A. Total passif

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Afrique et Europe	93 697,7	109 733,3
Asie-Pacifique	100 001,4	82 770,5
Amériques	40 988,6	40 344,5
Institutions internationales	8 430,3	8 822,5
<b>Total</b>	<b>243 118,0</b>	<b>241 670,8</b>

### B. Éléments de hors-bilan

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Afrique et Europe	6 107,7	5 361,6
Asie-Pacifique	17 911,3	16 165,1
Amériques	1 170,5	643,2
<b>Total</b>	<b>25 189,5</b>	<b>22 169,9</b>

Voir également la note 32. La note 3C de la section Gestion des risques (*infra*) présente une analyse géographique des actifs de la Banque.

### C. Engagements de crédit

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Afrique et Europe	2 861,7	1 073,3
Asie-Pacifique	2 058,1	7 573,5
Amériques	-	-
<b>Total</b>	<b>4 919,8</b>	<b>8 646,8</b>

Voir également la note 33.

## 37. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entités qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction, et les entités sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

Une liste des membres du Conseil d'administration et de la Direction figure dans le présent rapport sous Gouvernance et administration de la BRI. Les régimes de prestations postérieures à l'emploi sont présentés à la note 19.

### A. Personnes

Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres de la Direction de la Banque, imputé au compte de profits et pertes, est le suivant.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2010	2009
Traitements, primes et couverture médicale	6,9	6,4
Prestations postérieures à l'emploi	1,9	1,7
<b>Total rémunérations et avantages, en millions de CHF</b>	<b>8,8</b>	<b>8,1</b>
Équivalent en DTS	5,5	4,7

Voir également la note 25.

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents. Le tableau suivant indique l'évolution des comptes de dépôts détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque, et leur solde total.

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de CHF</i>	2010	2009
Solde d'ouverture	12,8	18,0
Dépôts reçus, dont produits d'intérêts (nets des impôts prélevés à la source) et nouveaux venus	8,6	3,4
Retraits et départs	(1,7)	(8,6)
<b>Solde de clôture, en millions de CHF</b>	<b>19,7</b>	<b>12,8</b>
Équivalent en DTS	12,3	7,6
Charges d'intérêts sur dépôts, en millions de CHF	0,4	0,7
Équivalent en DTS	0,2	0,4

Les soldes des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque nommés durant l'exercice sont inclus dans les dépôts reçus. Ceux des comptes détenus par des membres du Conseil d'administration ou de la Direction ayant quitté leurs fonctions durant l'exercice sont incorporés aux retraits.

La Banque gère également un compte personnel de dépôts bloqué pour les agents qui bénéficiaient auparavant de son fonds d'épargne (clos le 1<sup>er</sup> avril 2003), aux conditions suivantes. Les titulaires ne peuvent plus effectuer de dépôt sur leur compte, dont ils perçoivent le solde au moment de leur départ de la Banque. Ce compte est rémunéré à un taux fixé par la BRI sur la base de celui que la Banque nationale suisse applique à des comptes similaires au bénéfice de ses propres agents, plus 1 %. Le solde des comptes bloqués totalise DTS 20,0 millions au 31 mars 2010 (2009 : DTS 19,2 millions). Il est porté au bilan sous Dépôts en monnaies.

### **B. Banques centrales liées et institutions associées**

La BRI offre des services bancaires à sa clientèle, composée essentiellement de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue à cette fin des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer les opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

### *Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Solde d'ouverture	50 475,4	53 998,3
Dépôts reçus	356 011,2	120 912,0
Placements échus, remboursements et variation de la juste valeur	(351 789,4)	(123 325,4)
Variation nette sur comptes à préavis	2 815,4	(1 109,5)
<b>Solde de clôture</b>	<b>57 512,6</b>	<b>50 475,4</b>
En % du total des dépôts en monnaies en clôture	29,4 %	25,6 %

### *Dépôts en or des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Solde d'ouverture	19 468,7	26 336,1
Dépôts reçus	40,8	55,0
Retraits nets et effet de la variation du cours de l'or	(40,8)	(218,8)
Variation nette du compte à vue en or	8 220,0	(6 703,6)
<b>Solde de clôture</b>	<b>27 688,7</b>	<b>19 468,7</b>
En % du total des dépôts en or en clôture	86,4 %	84,5 %

### *Titres pris en pension des banques centrales liées et institutions associées*

Pour l'exercice clos le 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Solde d'ouverture	4 602,5	3 271,9
Prêts contre titres pris en pension	903 642,0	889 828,4
Placements échus et variation de la juste valeur	(903 301,8)	(888 497,8)
<b>Solde de clôture</b>	<b>4 942,7</b>	<b>4 602,5</b>
En % du total des titres pris en pension en clôture	11,7 %	11,9 %

*Autres soldes avec les banques centrales liées et institutions associées*

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées, dont le solde total se chiffre à DTS 1 417,9 millions au 31 mars 2010 (2009 : DTS 881,5 millions). L'or détenu dans des comptes à vue auprès des banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 41 575,7 millions au 31 mars 2010 (2009 : DTS 22 605,8 millions).

*Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées*

La Banque effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées, y compris des opérations de change et des swaps de taux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2010, le montant nominal de ces opérations totalise DTS 19 431,3 millions (2009 : DTS 6 510,0 millions).

### **38. Passifs éventuels**

Au 31 mars 2010, la Banque n'enregistre aucun passif éventuel.

# Adéquation des fonds propres

## 1. Fonds propres

Le tableau ci-après montre la composition des fonds propres de base et du total des fonds propres.

Au 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Capital	683,9	683,9
Réserves statutaires au bilan	10 668,7	10 367,3
Moins : actions détenues en propre	(1,7)	(1,7)
<b>Fonds propres de base</b>	<b>11 350,9</b>	<b>11 049,5</b>
Compte de profits et pertes	1 859,8	446,1
Autres comptes de fonds propres	2 564,6	2 220,3
<b>Total fonds propres</b>	<b>15 775,3</b>	<b>13 715,9</b>

La Banque évalue en permanence l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation s'appuie sur un processus annuel de planification de l'utilisation du capital.

La Banque a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme au document révisé *Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres* (Bâle II) publié, en juin 2006, par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La Banque met en œuvre l'ensemble des trois piliers du dispositif de Bâle II, tout en tenant compte du caractère particulier du domaine d'activité et de la nature des opérations de la Banque. Étant donné que la Banque n'est pas assujettie à une réglementation bancaire nationale, l'application du deuxième pilier (surveillance prudentielle) consiste simplement, pour la Banque, à évaluer elle-même l'adéquation de ses fonds propres. Cette évaluation suit essentiellement une méthodologie des fonds propres économiques, qui est plus complète et fixe des exigences de solvabilité beaucoup plus élevées que les exigences minimales (premier pilier) du dispositif de Bâle II.

## 2. Fonds propres économiques

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles visent à déterminer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique conforme à l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit. La Banque mesure ses fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an, sauf pour les autres risques – pour lesquels un montant supplémentaire est alloué, en fonction de l'évaluation, faite par la Direction, des risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques de la Banque.

Le tableau suivant présente le volume des fonds propres économiques alloués par la Banque au risque de crédit, au risque de marché, au risque opérationnel et aux autres risques au 31 mars 2010.

Au 31 mars		
<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Risque de crédit	5 659,8	5 673,7
Risque de marché	2 708,7	3 099,8
Risque opérationnel	475,0	425,0
Autres risques	300,0	300,0
<b>Total utilisation des fonds propres économiques</b>	<b>9 143,5</b>	<b>9 498,5</b>

### 3. Actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres en application de Bâle II

Bâle II prévoit plusieurs approches pour calculer les actifs pondérés des risques et les exigences minimales de fonds propres correspondantes. En principe, les exigences minimales correspondent à 8 % des actifs pondérés.

Le tableau ci-après présente les expositions de la Banque, classées par nature du risque (risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel), avec, en regard, l'approche suivie ainsi que les actifs pondérés et les exigences minimales correspondantes.

Au 31 mars		2010			2009		
	Approche suivie	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	Montant de l'exposition	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
<i>En millions de DTS</i>							
<b>Risque de crédit</b>							
Exposition envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises	Approche NI (notations internes) avancée, où (B) correspond à (A) x 8 %	207 871,9	9 027,4	722,2	225 017,7	10 114,8	809,2
Expositions de titrisation, portefeuilles gérés en externe et autres actifs	Approche standard, où (B) correspond à (A) x 8 %	2 820,7	1 159,5	92,8	3 342,2	1 291,0	103,3
<b>Risque de marché</b>							
Exposition au risque de change et au risque de variation du cours de l'or	Approche modèles internes, où (A) correspond à (B) / 8 %	-	10 768,1	861,4	-	15 783,5	1 262,7
<b>Risque opérationnel</b>							
	Approche de mesure avancée, où (A) correspond à (B) / 8 %	-	2 256,3	180,5	-	2 250,0	180,0
<b>Total</b>			<b>23 211,3</b>	<b>1 856,9</b>		<b>29 439,3</b>	<b>2 355,2</b>

La Banque a adopté le traitement avancé, dans le cadre de l'approche fondée sur les notations internes (NI), pour la majorité de ses expositions au risque de crédit. Sous ce régime, la pondération applicable à une opération est déterminée par la fonction de pondération correspondante fixée par le dispositif de Bâle II, en introduisant comme paramètres essentiels, dans le système interne, les estimations de la Banque. Pour certaines expositions, la Banque a adopté l'approche standard. Dans cette approche, l'exposition est pondérée en fonction de sa nature.

La Banque a adopté une approche fondée sur les modèles internes pour le risque de marché et l'approche de mesure avancée pour le risque opérationnel. Ces deux approches s'appuient sur les méthodologies de valeur en risque (VeR). Les exigences minimales de fonds propres sont calculées à partir des chiffres VeR, puis converties en actifs pondérés des risques en utilisant le taux de 8 %.

Pour plus de précisions sur les hypothèses qui sous-tendent les calculs, se reporter aux sections sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

#### 4. Ratio des fonds propres de base

Le ratio de fonds propres mesure l'adéquation des fonds propres de base en les rapportant aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio de la Banque, conforme au dispositif de Bâle II, est présenté au tableau suivant.

Au 31 mars

<i>En millions de DTS</i>	2010	2009
Fonds propres de base	11 350,9	11 049,5
Moins : pertes attendues	-	(13,9)
<b>Fonds propres de base nets des pertes attendues (A)</b>	<b>11 350,9</b>	<b>11 035,6</b>
Total actifs pondérés des risques (B)	23 211,3	29 439,3
<b>Ratio des fonds propres de base (A) / (B)</b>	<b>48,9 %</b>	<b>37,5 %</b>

En application du dispositif de Bâle II, les pertes attendues sont mesurées sur les expositions au risque de crédit visées par l'approche NI avancée. Les pertes attendues sont calculées à la date des états financiers en incluant les provisions pour perte de valeur imputées aux états financiers (note 2). Conformément aux exigences du dispositif de Bâle II, elles sont comparées aux provisions pour perte de valeur et tout écart est déduit des fonds propres de base. Au 31 mars 2010, les provisions pour perte de valeur comptabilisées dépassaient les pertes attendues.

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et effectue une évaluation exhaustive de ses fonds propres qui tient compte de ses spécificités. Elle dispose ainsi d'une solide base de fonds propres, bien supérieure aux exigences minimales.

# Gestion des risques

## 1. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque apporte à sa clientèle, composée surtout de banques centrales, d'autorités monétaires et d'institutions financières internationales, des services pour la gestion des réserves ainsi que des activités financières connexes.

Les activités bancaires forment un élément essentiel des missions de la Banque ; elles garantissent sa solidité et son indépendance financières. Elles correspondent, d'une part, à l'emploi des ressources de sa clientèle et, d'autre part, au placement de ses fonds propres. À ces deux titres, la Banque peut encourir des risques financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. La Banque est exposée en outre au risque opérationnel.

Dans les limites du dispositif de gestion des risques défini par le Conseil d'administration, la Direction de la Banque a mis en place des politiques de gestion des risques visant à garantir que les risques sont identifiés, mesurés, atténués, mais aussi surveillés et communiqués de manière adéquate.

## 2. Gestion des risques : approche et organisation

### *Approche générale*

La Banque s'attache à conserver une excellente qualité de crédit et adopte une stratégie prudente en matière de prise de risques financiers. Pour cela, elle :

- conserve une base de fonds propres exceptionnellement solide ;
- place ses actifs essentiellement dans des instruments financiers de première qualité ;
- s'efforce de diversifier ses actifs entre plusieurs secteurs ;
- adopte une approche prudente en matière de prise de risque de marché sur ses positions tactiques et gère attentivement le risque de marché associé à ses positions stratégiques, dont ses avoirs en or ;
- maintient un degré élevé de liquidité.

### **A. Organisation**

Conformément à l'article 39 des Statuts de la Banque, le Directeur Général est responsable de la gestion de la Banque vis-à-vis du Conseil d'administration. Il est assisté dans ses fonctions par le Directeur Général Adjoint. Les fonctions indépendantes de contrôle des risques et de conformité sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient de l'assistance de comités consultatifs.

Les principaux comités consultatifs sont l'Executive Committee, le Comité financier et le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel. Les deux premiers sont présidés par le Directeur Général et le troisième par le Directeur Général Adjoint. Ils comprennent tous des membres de la Haute Direction de la Banque. L'Executive Committee conseille le Directeur Général essentiellement sur la planification stratégique de la Banque et l'allocation des ressources, ainsi que sur les décisions concernant les grands objectifs financiers assignés aux activités bancaires et la gestion du risque opérationnel. Le Comité financier conseille le Directeur Général sur la gestion financière et les aspects stratégiques des activités bancaires, dont l'allocation des fonds propres économiques par catégorie de risque. Le Comité de conformité et de gestion du risque opérationnel, comité consultatif auprès du Directeur Général Adjoint, assure la coordination des questions de conformité et de gestion du risque opérationnel dans l'ensemble de la Banque.

La fonction indépendante de contrôle des risques financiers est assurée par l'unité Contrôle des risques. La fonction indépendante de contrôle du risque opérationnel est partagée entre l'unité Contrôle des risques, chargée de mesurer le risque opérationnel, et l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel. Les deux unités font directement rapport au Directeur Général Adjoint.

La fonction de conformité est assurée par l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel, dont le rôle est de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite de la Banque et les autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables.

L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel identifie et évalue les risques de conformité ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. En outre, le chef de l'unité Conformité et gestion du risque opérationnel fait directement rapport au Comité d'audit, comité consultatif du Conseil d'administration.

L'unité Finance et le Service juridique participent aussi à la gestion des risques de la Banque. L'unité Finance assure une fonction indépendante de contrôle des valorisations, produit les états financiers et contrôle les dépenses en établissant le budget de l'exercice et en surveillant l'exécution. La fonction indépendante de contrôle des valorisations a pour objectif de s'assurer que les valorisations effectuées par la Banque sont conformes à ses principes et procédures d'évaluation et que les processus et procédures qui influencent ces valorisations suivent les meilleures pratiques. L'unité Finance rend directement compte au Secrétaire Général.

Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque. Il fait directement rapport au Directeur Général.

L'Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime son avis sur leur conformité aux normes

internes et aux meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, les systèmes internes de contrôle, les systèmes d'information et les processus de gouvernance. Il rend directement compte au Comité d'audit, mais il est aussi responsable vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint.

### **B. Surveillance et communication interne des risques**

Le profil de risque financier et opérationnel de la Banque, ses positions et ses résultats sont surveillés en permanence par les unités correspondantes. Des rapports sur le risque financier et la conformité sont régulièrement adressés à divers niveaux de responsabilité pour permettre à la Direction d'évaluer de façon adéquate le profil de risque de la Banque et sa situation financière.

La Direction rend compte au Conseil d'administration, tous les deux mois, de la situation financière de la Banque et des risques associés à ses positions. En outre, le Comité d'audit reçoit des rapports périodiques des unités Audit interne, Conformité et gestion du risque opérationnel, et Finance. Le Comité des activités bancaires et de la gestion des risques, autre comité consultatif du Conseil, reçoit un rapport annuel de l'unité Contrôle des risques. Régie par des politiques et des procédures exhaustives, la préparation des rapports assure des contrôles rigoureux.

### **C. Méthodologies de gestion des risques**

La Banque a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine ces méthodologies pour s'adapter à toute modification de l'environnement et à l'évolution des meilleures pratiques.

La politique de validation des modèles de la Banque définit les rôles, les responsabilités et les processus liés à la mise en œuvre de modèles de risques nouveaux ou sensiblement modifiés.

Une méthode fondamentale utilisée par la Banque pour mesurer et gérer les risques est le calcul des fonds propres économiques fondé sur les méthodologies de valeur en risque (VeR), qui consistent à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale sur les positions actuelles avec un niveau de confiance donné et un horizon temporel défini.

Le calcul des fonds propres économiques sert à estimer le montant de fonds propres nécessaires pour absorber les pertes liées aux expositions, avec un niveau de confiance statistique déterminé par l'objectif que s'est fixé la Banque de conserver la plus haute qualité de crédit.

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres par référence à des règles d'utilisation des fonds propres économiques couvrant le risque de marché, le risque de crédit, le risque opérationnel et les autres risques. Ces règles sont complétées par des analyses de sensibilité et de facteurs de risque. La Banque mesure ses fonds propres

économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an.

La Banque alloue des fonds propres économiques à chacune des catégories de risque mentionnées ci-dessus. Un montant supplémentaire de fonds propres économiques est alloué, en fonction de l'évaluation qui en est faite par la Direction, aux risques qui n'entrent pas (ou pas intégralement) dans le calcul des fonds propres économiques.

Pour compléter son évaluation des risques (méthodologie VeR et calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier), la Banque effectue de manière exhaustive des exercices de simulation de crise qui testent ses principaux facteurs de risque de marché et ses expositions au risque de crédit. La simulation de crise comprend l'analyse de scénarios historiques extrêmes ou de scénarios de crises macroéconomiques hypothétiques ; elle comporte aussi des analyses de sensibilité à des mouvements extrêmes mais néanmoins plausibles des facteurs de risque fondamentaux identifiés. La Banque effectue aussi des simulations de crise pour le risque de liquidité.

## **3. Risque de crédit**

Le risque de crédit réside dans le fait qu'une contrepartie peut ne pas s'acquitter de ses obligations aux conditions contractuelles convenues.

La Banque gère le risque de crédit dans le cadre d'un dispositif et de politiques arrêtés par le Conseil d'administration et la Direction. S'y ajoutent des directives et procédures plus détaillées définies au niveau de la fonction indépendante de contrôle des risques.

### **A. Évaluation du risque de crédit**

Le risque de crédit est contrôlé en permanence au niveau des contreparties et au niveau global. La fonction indépendante de contrôle des risques effectue des évaluations de crédit par contrepartie conformément à une procédure bien définie de notation interne, utilisant 18 catégories de notation. Cette procédure recourt notamment à une analyse des états financiers publiés par chaque contrepartie et à des informations de marché. La méthodologie de notation dépend de la nature de la contrepartie. Compte tenu de la notation interne et des spécificités de la contrepartie, la Banque fixe une série de limites par contrepartie et par pays. Une notation interne est attribuée à chacune des contreparties. En principe, les notations et les limites correspondantes font l'objet d'un examen au moins une fois par an. Le critère essentiel, dans les évaluations, est la capacité des contreparties à remplir leurs obligations de remboursement du principal et des intérêts en temps voulu.

Les limites pour risque de crédit par contrepartie sont approuvées par la Direction de la Banque dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration.

Au niveau global, le risque de crédit – y compris les risques de défaut et de transfert-pays – est mesuré, surveillé et atténué sur la base du calcul des fonds propres économiques en regard du risque de crédit. Pour mesurer les fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit, la Banque applique un modèle VeR à chaque portefeuille. La Direction assigne à la Banque des limites sur l'ensemble des expositions au risque de crédit en leur allouant un montant de fonds propres économiques.

### **B. Atténuation du risque de crédit**

Le risque de crédit est atténué grâce au recours à des sûretés et à des accords de compensation dont la validité juridique est assurée. Les actifs et passifs correspondants ne sont pas compensés au bilan.

La Banque se fait livrer des sûretés pour les prises en pension, certains contrats sur dérivés et certains décaissements dans le cadre de facilités, afin d'atténuer le risque de contrepartie conformément aux politiques et procédures applicables à ces opérations. Elle suit constamment la valeur de la sûreté et, au besoin, exige une sûreté supplémentaire.

La Banque atténue le risque de règlement en faisant appel à des organismes de compensation bien établis et en réglant ses opérations, autant que possible, à travers un mécanisme de règlement-livraison. Les limites journalières pour risque de règlement sont surveillées en permanence.

### **C. Risque de défaut**

Les expositions présentées dans les trois tableaux suivants sont indiquées à la valeur comptable des actifs inscrits au bilan ; elles sont ventilées par catégorie d'actif et classées successivement par type d'émetteur, zone géographique et notation de la contrepartie. Le poste Or et dépôts en or exclut l'or détenu en conservation, et les créances à recouvrer n'incluent pas les passifs émis non réglés, car ces éléments ne représentent pas des expositions de la Banque au risque de crédit. La valeur comptable est la juste valeur des instruments financiers, y compris pour les dérivés, à l'exception des instruments financiers à très court terme (comptes à vue et à préavis) et de l'or, qui sont comptabilisés au coût amorti, net des pertes de valeur éventuelles. Les engagements de crédit sont présentés en termes de montant notionnel.

### Risque de défaut par catégorie d'actif et par type d'émetteur

Ce tableau ne tient pas compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

Au 31 mars 2010	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
<b>Expositions de bilan</b>						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 419,9	–	96,3	–	–	1 516,2
Or et prêts d'or	–	–	1 440,6	23,5	–	1 464,1
Bons du Trésor	84 714,8	–	–	–	–	84 714,8
Titres pris en pension	4 942,7	–	35 497,5	1 865,7	–	42 305,9
Prêts et avances	2 887,0	655,4	15 746,2	–	–	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	24 325,0	12 411,4	12 464,5	2 378,4	2 108,4	53 687,7
Instruments dérivés	48,7	139,1	9 926,1	0,8	–	10 114,7
Créances à recouvrer	182,6	–	378,8	9,4	–	570,8
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>118 520,7</b>	<b>13 205,9</b>	<b>75 550,0</b>	<b>4 277,8</b>	<b>2 108,4</b>	<b>213 662,8</b>
<b>Engagements de crédit</b>						
Facilités en blanc non tirées	2 420,7	–	–	–	–	2 420,7
Facilités garanties non tirées	2 499,1	–	–	–	–	2 499,1
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>4 919,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 919,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>123 440,5</b>	<b>13 205,9</b>	<b>75 550,0</b>	<b>4 277,8</b>	<b>2 108,4</b>	<b>218 582,6</b>

Au 31 mars 2009	Emprunteurs souverains et banques centrales	Secteur public	Banques	Entreprises	Titrisation	Total
<i>En millions de DTS</i>						
<b>Expositions de bilan</b>						
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	884,6	–	30,6	–	–	915,2
Or et prêts d'or	–	–	2 672,1	138,3	–	2 810,4
Bons du Trésor	96 421,9	–	–	–	–	96 421,9
Titres pris en pension	4 691,5	–	32 970,0	932,9	–	38 594,4
Prêts et avances	7 542,6	502,0	10 468,1	–	–	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	20 437,1	11 889,9	19 161,3	1 849,3	2 426,1	55 763,7
Instruments dérivés	102,0	49,9	13 597,2	–	–	13 749,1
Créances à recouvrer	–	–	722,5	11,0	–	733,5
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>130 079,7</b>	<b>12 441,8</b>	<b>79 621,8</b>	<b>2 931,5</b>	<b>2 426,1</b>	<b>227 500,9</b>
<b>Engagements de crédit</b>						
Facilités en blanc non tirées	234,5	–	–	–	–	234,5
Facilités garanties non tirées	8 412,3	–	–	–	–	8 412,3
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>8 646,8</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 646,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>138 726,5</b>	<b>12 441,8</b>	<b>79 621,8</b>	<b>2 931,5</b>	<b>2 426,1</b>	<b>236 147,7</b>

Les avoirs de la Banque sont placés, pour la plupart, en titres émis par des gouvernements du G 10 ou par des établissements financiers ayant reçu, d'au moins un grand organisme externe d'évaluation du crédit, une note égale ou supérieure à A-. Les contreparties de cette qualité étant en nombre limité, la Banque est exposée à un risque de concentration sur des signatures individuelles.

### Risque de défaut par catégorie d'actif et par zone géographique

Ce tableau ne tient pas compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

Au 31 mars 2010	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Expositions de bilan</b>					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 425,4	0,8	90,0	–	1 516,2
Or et prêts d'or	967,5	258,8	237,8	–	1 464,1
Bons du Trésor	43 846,7	40 642,0	226,1	–	84 714,8
Titres pris en pension	37 363,3	4 777,9	164,7	–	42 305,9
Prêts et avances	14 323,0	3 554,4	822,5	588,7	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	33 323,6	4 219,2	9 656,9	6 488,0	53 687,7
Instruments dérivés	7 106,0	237,3	2 771,4	–	10 114,7
Créances à recouvrer	99,7	91,6	379,5	–	570,8
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>138 455,2</b>	<b>53 782,0</b>	<b>14 348,9</b>	<b>7 076,7</b>	<b>213 662,8</b>
<b>Engagements de crédit</b>					
Facilités en blanc non tirées	2 223,4	197,3	–	–	2 420,7
Facilités garanties non tirées	638,3	1 860,8	–	–	2 499,1
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>2 861,7</b>	<b>2 058,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 919,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>141 316,9</b>	<b>55 840,1</b>	<b>14 348,9</b>	<b>7 076,7</b>	<b>218 582,6</b>

Au 31 mars 2009	Afrique et Europe	Asie-Pacifique	Amériques	Institutions internationales	Total
<i>En millions de DTS</i>					
<b>Expositions de bilan</b>					
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	882,9	0,4	31,9	–	915,2
Or et prêts d'or	2 087,9	345,1	377,4	–	2 810,4
Bons du Trésor	45 541,2	43 128,2	7 752,5	–	96 421,9
Titres pris en pension	33 522,9	4 273,9	797,6	–	38 594,4
Prêts et avances	13 573,1	2 417,3	2 278,7	243,6	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	32 430,8	5 750,7	11 008,1	6 574,1	55 763,7
Instruments dérivés	9 835,8	185,4	3 727,9	–	13 749,1
Créances à recouvrer	232,5	119,0	382,0	–	733,5
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>138 107,1</b>	<b>56 220,0</b>	<b>26 356,1</b>	<b>6 817,7</b>	<b>227 500,9</b>
<b>Engagements de crédit</b>					
Facilités en blanc non tirées	33,5	201,0	–	–	234,5
Facilités garanties non tirées	1 039,8	7 372,5	–	–	8 412,3
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>1 073,3</b>	<b>7 573,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>8 646,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>139 180,4</b>	<b>63 793,5</b>	<b>26 356,1</b>	<b>6 817,7</b>	<b>236 147,7</b>

Les expositions sont affectées aux diverses zones géographiques selon le pays d'établissement de l'entité juridique dont relève la contrepartie.

**Risque de défaut par catégorie d'actif et par notation de la contrepartie**

Ce tableau ne tient pas compte des sûretés éventuellement détenues par la Banque ni des rehaussements de crédit dont elle dispose.

**Au 31 mars 2010**

<i>En millions de DTS</i>	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total
<b>Expositions de bilan</b>							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 418,2	6,6	90,7	0,6	–	0,1	1 516,2
Or et prêts d'or	–	347,4	1 093,2	23,5	–	–	1 464,1
Bons du Trésor	29 892,4	45 901,5	8 920,9	–	–	–	84 714,8
Titres pris en pension	164,8	9 935,1	32 206,0	–	–	–	42 305,9
Prêts et avances	1 731,9	3 962,9	12 705,2	230,8	657,8	–	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	33 369,9	12 306,2	7 710,4	301,2	–	–	53 687,7
Instruments dérivés	147,4	1 563,4	8 365,3	1,4	37,2	–	10 114,7
Créances à recouvrer	467,7	91,6	–	–	–	11,5	570,8
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>67 192,3</b>	<b>74 114,7</b>	<b>71 091,7</b>	<b>557,5</b>	<b>695,0</b>	<b>11,6</b>	<b>213 662,8</b>
<i>En %</i>	<i>31,4 %</i>	<i>34,7 %</i>	<i>33,3 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>0,3 %</i>	<i>–</i>	<i>100 %</i>
<b>Engagements de crédit</b>							
En blanc	2 223,4	–	–	197,3	–	–	2 420,7
Garantis	219,1	468,3	700,1	871,7	239,9	–	2 499,1
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>2 442,5</b>	<b>468,3</b>	<b>700,1</b>	<b>1 069,0</b>	<b>239,9</b>	<b>–</b>	<b>4 919,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>69 634,8</b>	<b>74 583,0</b>	<b>71 791,8</b>	<b>1 626,5</b>	<b>934,9</b>	<b>11,6</b>	<b>218 582,6</b>

Au 31 mars 2009

	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Non noté	Total
<i>En millions de DTS</i>							
<b>Expositions de bilan</b>							
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	883,3	4,6	5,8	0,4	–	21,1	915,2
Or et prêts d'or	–	685,9	1 986,2	138,3	–	–	2 810,4
Bons du Trésor	38 974,5	48 490,5	8 956,9	–	–	–	96 421,9
Titres pris en pension	328,6	18 359,8	19 816,9	89,1	–	–	38 594,4
Prêts et avances	4 482,1	3 403,7	7 322,8	167,5	3 136,6	–	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	32 972,5	13 715,2	8 988,2	87,8	–	–	55 763,7
Instruments dérivés	383,8	1 999,4	11 268,0	–	97,9	–	13 749,1
Créances à recouvrer	397,7	–	221,5	103,3	–	11,0	733,5
<b>Total expositions de bilan</b>	<b>78 422,5</b>	<b>86 659,1</b>	<b>58 566,3</b>	<b>586,4</b>	<b>3 234,5</b>	<b>32,1</b>	<b>227 500,9</b>
<i>En %</i>	<i>34,5 %</i>	<i>38,1 %</i>	<i>25,8 %</i>	<i>0,2 %</i>	<i>1,4 %</i>	<i>–</i>	<i>100 %</i>
<b>Engagements de crédit</b>							
En blanc	–	–	–	234,5	–	–	234,5
Garantis	–	2 432,9	4 178,5	1 572,3	228,6	–	8 412,3
<b>Total engagements de crédit</b>	<b>–</b>	<b>2 432,9</b>	<b>4 178,5</b>	<b>1 806,8</b>	<b>228,6</b>	<b>–</b>	<b>8 646,8</b>
<b>Total expositions</b>	<b>78 422,5</b>	<b>89 092,0</b>	<b>62 744,8</b>	<b>2 393,2</b>	<b>3 463,1</b>	<b>32,1</b>	<b>236 147,7</b>

Les tableaux présentent les notations internes de la Banque exprimées sous forme de notations externes équivalentes. Ils montrent que, dans une large majorité, la Banque est exposée envers des contreparties ayant une note égale ou supérieure à A-.

Un actif financier est considéré comme impayé quand une contrepartie n'a pas effectué le paiement dû à l'échéance contractuelle. La Banque réévalue chaque jour la quasi-totalité de ses actifs financiers à la juste valeur et revoit ses

valorisations tous les mois, en tenant compte des ajustements éventuels pour dépréciation.

Les prêts d'or comportent une provision de DTS 23,5 millions, suite à un examen de la dépréciation au 31 mars 2010 (2009 : DTS 18,3 millions). L'augmentation de la provision durant l'exercice clos le 31 mars 2010 s'explique par les variations du cours de l'or.

#### D. Atténuation du risque de crédit et sûretés

Au 31 mars

En millions de DTS	2010		2009	
	Juste valeur des contrats concernés	Juste valeur de la sûreté	Juste valeur des contrats concernés	Juste valeur de la sûreté
<b>Sûretés obtenues pour :</b>				
Titres pris en pension	34 301,6	35 055,3	33 625,0	33 725,5
Prêts et avances	1 512,8	2 170,6	3 136,5	5 013,4
Instruments dérivés	4 144,6	4 425,2	4 957,3	4 542,4
<b>Total</b>	<b>39 959,0</b>	<b>41 651,1</b>	<b>41 718,8</b>	<b>43 281,3</b>

La Banque n'a fourni de sûreté sur aucun de ses contrats sur instruments financiers au 31 mars 2010 (2009 : néant).

Le tableau ci-avant montre les sûretés obtenues par la Banque. N'y figurent pas les transactions en instance de règlement (pour lesquelles il n'y a eu ni échange de liquidités ni échange de sûretés). La Banque se fait livrer des sûretés pour les prises en pension et pour les opérations sur certains instruments dérivés. La Banque est autorisée à vendre ou nantir à nouveau ces sûretés, mais doit restituer des instruments financiers équivalents à l'expiration du contrat. Elle accorde en outre à sa clientèle des prêts et avances assortis de sûretés dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement.

Les sûretés éligibles pour les dérivés sont des titres d'État. Les prises en pension portent sur des titres d'émetteurs souverains et supranationaux ainsi que sur des titres émis par les agences de financement hypothécaire des États-Unis. Les sûretés éligibles pour les prêts et avances comprennent les dépôts en monnaies auprès de la Banque et des unités dans les fonds communs de placement de la BRI (BISIP) et les titres détenus dans les portefeuilles gérés par la BRI. Au 31 mars 2010, le montant des engagements de crédit garantis non tirés qui pourraient faire l'objet d'un tirage contre constitution de sûretés par la clientèle totalise DTS 2 499,1 millions (2009 : DTS 8 412,3 millions).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, la Banque a saisi et réalisé des bons du Trésor américain en dollars reçus à titre de sûretés, pour cause de défaut d'une contrepartie, pour une valeur de DTS 735,5 millions. Il ne s'est produit aucun défaut au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010, et la Banque n'a donc pas saisi de sûretés.

#### E. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit

La Banque détermine les fonds propres économiques qu'elle alloue au risque de crédit, par portefeuille, en ayant recours à un modèle VaR paramétré avec un horizon de 1 an et un niveau de confiance de 99,995 %. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque de crédit en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010				2009			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
<b>Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de crédit</b>	5 653,2	6 072,9	5 110,5	<b>5 659,8</b>	6 080,1	6 596,3	5 389,1	5 673,7

## F. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de crédit

### Expositions envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises

Pour le calcul des actifs pondérés des risques concernant les expositions envers les emprunteurs souverains, banques et entreprises, la Banque a adopté une approche conforme à l'approche NI (notations internes) avancée pour la majorité de ses expositions.

Pour calculer les actifs pondérés, il convient généralement, dans cette approche, de multiplier les expositions au risque de crédit par les coefficients déterminés au moyen de la fonction de pondération correspondante dans Bâle II, en paramétrant le système interne avec les données estimées par la Banque. Ces estimations servent également au calcul des fonds propres économiques alloués au risque de crédit.

L'exposition au risque de crédit sur une transaction ou une position – « exposition en cas de défaut (ECD) » – correspond au montant notionnel de toutes les expositions au risque de crédit (de bilan et de hors-bilan), à l'exception des dérivés. Pour les dérivés, l'ECD est calculée en utilisant une approche conforme à la méthode des modèles internes du dispositif de Bâle II. Conformément à cette méthodologie, la Banque calcule les expositions effectives attendues qu'elle multiplie ensuite par un facteur alpha comme indiqué dans ce dispositif.

Dans la fonction de pondération, les paramètres essentiels déterminés par la Banque sont la probabilité de défaut de la contrepartie (PD), estimée sur 1 an, ainsi que la perte en cas de défaut (PCD) estimée et l'échéance de chaque opération.

En raison de la haute qualité des placements de la Banque et de la prudence qui préside au processus de gestion des risques à la BRI, la Banque n'est pas en mesure d'estimer les valeurs PD et PCD sur la base de sa propre expérience en matière de défaut. La Banque estime les valeurs PD des contreparties en convertissant ses notations internes en évaluations de crédit externes sur la base de données de défaut externes. De même, les estimations PCD sont obtenues à partir de données externes. Ces estimations sont corrigées, le cas échéant, de l'effet d'atténuation du risque résultant des sûretés obtenues, compte tenu de la volatilité des prix du marché ainsi que de la fréquence des appels de marge et des réévaluations.

Le tableau ci-après donne le détail du calcul des actifs pondérés des risques. Les expositions sont mesurées en tenant compte de l'incidence de la compensation et des sûretés. Au 31 mars 2010, le total des expositions figurant dans le tableau ci-dessous comprend DTS 4 687,7 millions de contrats de taux (2009 : DTS 7 024,8 millions) et DTS 6 028,4 millions de contrats sur devise et sur or (2009 : DTS 5 108,0 millions).

#### Au 31 mars 2010

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
	En millions de DTS	En %	En %	En %	En millions de DTS
AAA	64 185,5	0,006	31,8	2,7	1 705,0
AA	70 006,0	0,02	28,3	3,8	2 689,4
A	70 804,3	0,06	21,0	5,9	4 147,2
BBB	1 916,2	0,31	16,9	12,0	230,8
BB et moins	959,9	9,85	6,2	26,6	255,0
<b>Total</b>	<b>207 871,9</b>				<b>9 027,4</b>

#### Au 31 mars 2009

Notation interne exprimée sous forme de notation externe équivalente	Montant de l'exposition	PD pondérée par l'exposition	PCD moyenne pondérée par l'exposition	Coefficient moyen de risque pondéré par l'exposition	Actifs pondérés des risques
	En millions de DTS	En %	En %	En %	En millions de DTS
AAA	73 642,3	0,005	30,8	2,4	1 803,0
AA	86 205,5	0,02	25,3	3,6	3 109,3
A	59 283,3	0,05	23,9	6,9	4 119,8
BBB	3 848,8	0,62	11,8	11,0	425,3
BB et moins	2 037,8	11,34	7,7	32,3	657,4
<b>Total</b>	<b>225 017,7</b>				<b>10 114,8</b>

### Expositions de titrisation

La Banque ne détient que des expositions de titrisation de première qualité de forme classique, c'est-à-dire non synthétiques. Pour calculer les actifs pondérés des risques correspondant à ces expositions, elle applique l'approche standard.

Compte tenu du domaine d'activité de la Banque, les actifs pondérés des risques sont déterminés, en application du dispositif de Bâle II, selon l'approche standard pour la titrisation. Dans cette approche, les coefficients de pondération sont déterminés sur la base d'évaluations de crédit fournies par des organismes externes d'évaluation du crédit tels que Moody's Investors Service, Standard & Poor's et Fitch Ratings. Les actifs pondérés des risques sont ensuite obtenus en multipliant les montants notionnels des expositions par les coefficients correspondants.

Le tableau suivant montre les placements de la Banque en opérations de titrisation, par type d'actif sous-jacent.

#### Au 31 mars 2010

<i>En millions de DTS</i>	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Titres adossés à des hypothèques sur immobilier résidentiel	AAA	471,6	20 %	94,3
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	857,6	20 %	171,5
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	747,2	20 %	149,5
<b>Total</b>		<b>2 076,4</b>		<b>415,3</b>

#### Au 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Notation externe	Montant de l'exposition	Coefficient de pondération	Actifs pondérés des risques
Titres adossés à des hypothèques sur immobilier résidentiel	AAA	649,3	20 %	129,9
Titres adossés à des créances achetées sur carte de crédit	AAA	1 176,8	20 %	235,3
Titres adossés à d'autres créances achetées (bénéficiant d'une garantie publique)	AAA	737,9	20 %	147,6
<b>Total</b>		<b>2 564,0</b>		<b>512,8</b>

#### 4. Risque de marché

Le risque de marché réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des prix du marché. Pour la BRI, ce risque est essentiellement lié au cours de l'or, aux taux d'intérêt et aux cours de change. Elle mesure le risque de marché et calcule les fonds propres économiques correspondants par une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo. La Banque estime la volatilité et les corrélations de facteurs de risque sur une période d'observation de 1 an. Elle calcule, en outre, des valeurs de sensibilité à certains facteurs de marché.

Conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de conserver la plus haute qualité de crédit, la Banque mesure les fonds propres économiques avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an. La Direction gère l'allocation des fonds propres économiques au risque de marché dans le cadre d'un dispositif fixé par le Conseil d'administration. Des limites de VeR sont complétées par des limites opérationnelles.

La fiabilité des modèles VeR dépend des hypothèses statistiques et de la qualité des données de marché disponibles : s'ils sont de nature prédictive, les modèles VeR extrapolent à partir d'événements passés.

Pour s'assurer que les modèles fournissent une mesure fiable des pertes potentielles à horizon 1 an, la Banque a mis en place un dispositif complet de contrôles *ex post* réguliers, qui permet de comparer les résultats effectifs au jour le jour avec les estimations de VeR correspondantes. Les résultats sont analysés et communiqués à la Direction.

La Banque complète sa mesure du risque de marché fondée sur le modèle VeR et ses calculs de fonds propres économiques correspondants par une série de simulations de crise, dont des scénarios historiques extrêmes, des scénarios de crise macroéconomique hypothétiques et des analyses de sensibilité aux variations du cours de l'or, des taux d'intérêt et des cours de change.

#### A. Risque de variation du cours de l'or

Le risque de variation du cours de l'or réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable du cours de l'or.

La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or, qui totalisent 120 tonnes (2009 : 120 tonnes). Ceux-ci sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2010, les actifs de placement en or de la Banque s'établissaient à DTS 2 811,2 millions en termes nets (2009 : DTS 2 358,1 millions), ce qui correspond à 18 % environ de ses fonds propres (2009 : 17 %). La Banque a aussi parfois de faibles expositions à ce risque du fait de ses opérations bancaires avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en compte dans la méthodologie VeR de la Banque, et notamment dans son dispositif de fonds propres économiques et ses simulations de crise.

#### B. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des taux d'intérêt et des marges de crédit.

La Banque y est exposée sur les actifs porteurs d'intérêts correspondant à la gestion de ses fonds propres, détenus dans ses portefeuilles de placement, et sur les placements correspondant à ses portefeuilles bancaires. Les portefeuilles de placement sont gérés par référence à un portefeuille obligataire de durée fixe.

La Banque mesure et surveille ce risque par une méthodologie VeR et des analyses de sensibilité qui tiennent compte des variations des taux du marché monétaire, des cotations des obligations d'État, des taux des swaps et des marges de crédit.

Le tableau suivant montre l'incidence d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements sur la valeur des fonds propres de la Banque, en fonction de l'échéance.

**Au 31 mars 2010**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(3,7)	(8,4)	(12,8)	(20,4)	(11,3)	(16,4)	(48,1)
Yen	0,3	(2,6)	(6,7)	(12,2)	(16,0)	(5,8)	(0,9)
Livre sterling	0,6	(1,0)	(4,9)	(7,3)	(12,8)	(6,3)	-
Franc suisse	0,2	(0,2)	(0,4)	(0,6)	(0,7)	(2,9)	4,6
Dollar	16,8	(18,4)	(17,4)	(34,1)	(49,0)	(20,7)	(19,4)
Autres monnaies	16,9	15,5	(9,4)	0,5	(0,4)	(0,4)	-
<b>Total</b>	<b>31,1</b>	<b>(15,1)</b>	<b>(51,6)</b>	<b>(74,1)</b>	<b>(90,2)</b>	<b>(52,5)</b>	<b>(63,8)</b>

**Au 31 mars 2009**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Euro	(5,4)	(5,5)	(11,9)	(16,5)	(24,0)	(15,1)	(13,9)
Yen	1,0	(1,3)	(6,6)	(11,3)	(14,6)	(5,1)	(1,7)
Livre sterling	0,2	(1,3)	(3,6)	(12,9)	(8,7)	(1,7)	(1,9)
Franc suisse	(0,1)	(0,2)	(0,6)	(0,6)	(0,7)	(1,4)	2,7
Dollar	(0,6)	(7,6)	(41,5)	(13,8)	(29,1)	(22,6)	(29,3)
Autres monnaies	(0,1)	(6,0)	(1,2)	(10,8)	(0,8)	-	-
<b>Total</b>	<b>(5,0)</b>	<b>(21,9)</b>	<b>(65,4)</b>	<b>(65,9)</b>	<b>(77,9)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>(44,1)</b>

**C. Risque de change**

La monnaie fonctionnelle de la Banque, le DTS, est une unité composite constituée de montants déterminés des monnaies suivantes : USD, EUR, JPY et GBP. Le risque de change réside dans la vulnérabilité de la situation financière de la Banque à une évolution défavorable des cours de change. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle l'encourt également dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et banques commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement les monnaies des actifs correspondants sur la composition du DTS et en limitant les expositions de change découlant des dépôts de la clientèle et de ses activités d'intermédiation.

La Banque mesure et surveille le risque de change en ayant recours à une méthodologie VeR et à des analyses de sensibilité tenant compte des variations des principaux cours de change.

Le tableau suivant montre l'exposition en monnaies et sur or des actifs et passifs de la Banque. Il fait apparaître ensuite la position nette en monnaies, par déduction des placements en or, puis, en faisant abstraction de la position neutre en DTS, l'exposition de change nette en monnaies.

**Au 31 mars 2010**

<i>En millions de DTS</i>	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	92,1	110,2	6,7	-	1 303,0	-	4,2	1 516,2
Or et prêts d'or	-	11,1	-	-	-	-	43 028,7	-	43 039,8
Bons du Trésor	-	226,1	37 727,4	3 309,1	40 642,0	374,8	-	2 435,4	84 714,8
Titres pris en pension	-	164,8	33 618,8	3 744,4	4 777,9	-	-	-	42 305,9
Prêts et avances	474,0	8 424,2	4 049,1	552,6	460,2	4 492,9	-	835,6	19 288,6
Emprunts d'État et autres titres	-	24 646,8	22 876,5	3 088,0	1 587,0	32,6	-	1 456,8	53 687,7
Instruments dérivés	3,3	92 178,4	(34 182,7)	455,8	(41 264,4)	(661,0)	(5 295,8)	(1 118,9)	10 114,7
Créances à recouvrer	0,1	2 300,2	1 456,2	66,4	92,7	8,6	-	111,5	4 035,7
Immobilisations corporelles	185,8	-	-	-	-	4,1	-	-	189,9
<b>Total</b>	<b>663,2</b>	<b>128 043,7</b>	<b>65 655,5</b>	<b>11 223,0</b>	<b>6 295,4</b>	<b>5 555,0</b>	<b>37 732,9</b>	<b>3 724,6</b>	<b>258 893,3</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies	(1 821,3)	(132 064,1)	(43 134,8)	(10 403,6)	(4 423,6)	(1 240,5)	-	(2 667,2)	(195 755,1)
Dépôts en or	-	(7,1)	-	-	-	-	(32 057,0)	-	(32 064,1)
Instruments dérivés	12,1	12 211,3	(8 789,8)	515,2	99,4	(4 305,3)	(2 867,1)	(1 063,2)	(4 187,4)
Engagements à payer	-	(2 064,0)	(8 619,2)	(17,6)	(91,6)	-	-	-	(10 792,4)
Autres passifs	-	(67,2)	(0,3)	-	-	(251,5)	-	-	(319,0)
<b>Total</b>	<b>(1 809,2)</b>	<b>(121 991,1)</b>	<b>(60 544,1)</b>	<b>(9 906,0)</b>	<b>(4 415,8)</b>	<b>(5 797,3)</b>	<b>(34 924,1)</b>	<b>(3 730,4)</b>	<b>(243 118,0)</b>
<b>Position nette en monnaies et sur or</b>	<b>(1 146,0)</b>	<b>6 052,6</b>	<b>5 111,4</b>	<b>1 317,0</b>	<b>1 879,6</b>	<b>(242,3)</b>	<b>2 808,8</b>	<b>(5,8)</b>	<b>15 775,3</b>
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 808,8)	-	(2 808,8)
<b>Position nette en monnaies</b>	<b>(1 146,0)</b>	<b>6 052,6</b>	<b>5 111,4</b>	<b>1 317,0</b>	<b>1 879,6</b>	<b>(242,3)</b>	<b>-</b>	<b>(5,8)</b>	<b>12 966,5</b>
Position neutre en DTS	1 146,0	(5 866,7)	(5 145,9)	(1 272,2)	(1 827,7)	-	-	-	(12 966,5)
<b>Exposition de change nette en monnaies (hors position en DTS)</b>	<b>-</b>	<b>185,9</b>	<b>(34,5)</b>	<b>44,8</b>	<b>51,9</b>	<b>(242,3)</b>	<b>-</b>	<b>(5,8)</b>	<b>-</b>

Au 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	DTS	USD	EUR	GBP	JPY	CHF	Or	Autres monnaies	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	-	28,9	175,2	6,4	-	696,2	-	8,5	915,2
Or et prêts d'or	-	19,1	-	-	-	-	25 397,1	-	25 416,2
Bons du Trésor	-	7 752,5	43 738,8	1 802,4	43 128,2	-	-	-	96 421,9
Titres pris en pension	-	797,6	27 986,9	5 536,0	4 273,9	-	-	-	38 594,4
Prêts et avances	243,7	8 999,5	7 619,1	1 077,5	4,0	443,5	-	125,4	18 512,7
Emprunts d'État et autres titres	-	27 233,4	22 706,3	2 704,9	1 437,8	30,6	-	1 650,7	55 763,7
Instruments dérivés	21,0	65 576,9	(12 368,7)	370,2	(41 023,4)	191,4	-	981,7	13 749,1
Créances à recouvrer	0,1	3 719,7	959,8	988,6	110,1	11,1	-	33,1	5 822,5
Immobilisations corporelles	183,1	-	-	-	-	7,9	-	-	191,0
<b>Total</b>	<b>447,9</b>	<b>114 127,6</b>	<b>90 817,4</b>	<b>12 486,0</b>	<b>7 930,6</b>	<b>1 380,7</b>	<b>25 397,1</b>	<b>2 799,4</b>	<b>255 386,7</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies	(2 015,5)	(134 278,9)	(41 524,2)	(11 597,5)	(3 935,6)	(1 220,8)	-	(2 649,7)	(197 222,2)
Dépôts en or	-	(13,0)	-	-	-	-	(23 039,1)	-	(23 052,1)
Instruments dérivés	2,2	26 485,3	(34 192,0)	2 970,0	(1 846,9)	(144,5)	-	(90,9)	(6 816,8)
Engagements à payer	-	(532,0)	(10 482,5)	(2 662,2)	(442,3)	-	-	(92,5)	(14 211,5)
Autres passifs	-	(153,3)	(0,4)	-	-	(214,5)	-	-	(368,2)
<b>Total</b>	<b>(2 013,3)</b>	<b>(108 491,9)</b>	<b>(86 199,1)</b>	<b>(11 289,7)</b>	<b>(6 224,8)</b>	<b>(1 579,8)</b>	<b>(23 039,1)</b>	<b>(2 833,1)</b>	<b>(241 670,8)</b>
<b>Position nette en monnaies et sur or</b>	<b>(1 565,4)</b>	<b>5 635,7</b>	<b>4 618,3</b>	<b>1 196,3</b>	<b>1 705,8</b>	<b>(199,1)</b>	<b>2 358,0</b>	<b>(33,7)</b>	<b>13 715,9</b>
Ajustement pour actifs de placement en or	-	-	-	-	-	-	(2 358,0)	-	(2 358,0)
<b>Position nette en monnaies</b>	<b>(1 565,4)</b>	<b>5 635,7</b>	<b>4 618,3</b>	<b>1 196,3</b>	<b>1 705,8</b>	<b>(199,1)</b>	<b>-</b>	<b>(33,7)</b>	<b>11 357,9</b>
Position neutre en DTS	1 565,4	(5 472,6)	(4 718,3)	(1 122,7)	(1 609,7)	-	-	-	(11 357,9)
<b>Exposition de change nette en monnaies (hors position en DTS)</b>	<b>-</b>	<b>163,1</b>	<b>(100,0)</b>	<b>73,6</b>	<b>96,1</b>	<b>(199,1)</b>	<b>-</b>	<b>(33,7)</b>	<b>-</b>

#### D. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché

La Banque mesure le risque de marché par une méthodologie VeR qui utilise une technique de simulation Monte-Carlo tenant compte des corrélations entre facteurs de risque. Elle calcule aussi par cette méthodologie les fonds propres économiques alloués au risque de marché, avec un niveau de confiance de 99,995 % et une période de détention de 1 an. Elle mesure son risque de variation du cours de l'or en termes de fluctuation du cours de l'or en dollars. La composante risque de change qui résulte des variations du cours du dollar par rapport au DTS est intégrée dans la mesure du risque de change. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque de marché en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010				2009			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
<b>Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque de marché</b>	2 803,0	3 097,8	2 374,1	<b>2 708,7</b>	2 614,0	3 386,9	1 928,0	3 099,8

Le tableau ci-après détaille l'analyse de l'exposition de la Banque au risque de marché par catégorie de risque.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010				2009			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
Risque de variation du cours de l'or	1 870,9	2 013,0	1 721,9	<b>1 900,9</b>	1 690,5	2 325,1	1 312,6	2 009,1
Risque de taux d'intérêt	1 790,8	2 182,7	1 434,4	<b>1 647,9</b>	1 972,7	2 519,9	1 404,8	2 209,1
Risque de change	715,2	800,4	651,3	<b>658,4</b>	502,7	769,0	301,6	769,0
Effets de corrélation et de diversification	(1 573,9)	(1 815,3)	(1 454,9)	<b>(1 498,5)</b>	(1 551,9)	(2 073,7)	(1 164,2)	(1 887,4)

#### E. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché

Pour calculer les exigences minimales de fonds propres en regard du risque de marché en application du dispositif de Bâle II, la Banque a adopté une approche de portefeuille bancaire conforme au domaine d'activité et à la nature de ses activités. En conséquence, elle mesure les actifs pondérés du risque de marché pour le risque de variation du cours de l'or et le risque de change mais pas pour le risque de taux d'intérêt. Les exigences minimales de fonds propres sont calculées grâce à la méthode des modèles internes VeR. Les calculs VeR sont effectués à l'aide de la méthodologie VeR de la Banque, avec un niveau de confiance de 99 %, une période de détention de 10 jours et une période d'observation historique de 1 an.

L'exigence minimale effective de fonds propres correspond à la valeur la plus élevée entre la VeR à la date du calcul et la moyenne des mesures VeR relevées quotidiennement sur les 60 jours ouvrés antérieurs (date du calcul comprise), multipliée par trois, plus, éventuellement, un supplément déterminé en fonction des résultats des contrôles *ex post*. Durant la période examinée, le nombre de résultats extrêmes recensés par ces contrôles *ex post* est resté inférieur au seuil à partir duquel une exigence majorée est applicable. Le tableau ci-dessous montre, au 31 mars 2010, les chiffres représentatifs concernant le risque de marché : exposition, actifs pondérés des risques et exigences minimales de fonds propres correspondantes.

Au 31 mars

En millions de DTS	2010			2009		
	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
Risque de marché, où (A) correspond à (B) / 8 %	287,1	10 768,1	<b>861,4</b>	420,9	15 783,5	1 262,7

## 5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'éventualité que la Banque ne soit pas en mesure de faire face aux flux de trésorerie actuels et futurs, attendus ou inattendus, et aux appels de sûretés sans nuire à ses opérations journalières ni à sa situation financière.

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de l'encours des dépôts en monnaies et en or effectués par les banques centrales, autres autorités monétaires et institutions internationales. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la juste valeur, avec un préavis de 1-2 jours ouvrés. Elle conduit ses opérations de manière à préserver un degré élevé de liquidité, afin d'être prête, à tout moment, à répondre aux demandes de sa clientèle.

La Banque a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil d'administration assigne une limite au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent en outre d'imaginer divers scénarios comportant des retraits massifs. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par la détention d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI s'est toujours situé bien au-dessus de son seuil minimal et des exigences ressortant de ses simulations de crise.

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, représentent 93 % (2009 : 91 %) du total de ses passifs. Au 31 mars 2010, ces dépôts provenaient de 174 déposants (2009 : 161) et présentaient une certaine concentration sur quelques clients, 6 d'entre eux contribuant chacun pour plus de 5 % du total sur la base de la date de règlement (2009 : 7).

Le tableau suivant montre le profil des échéances des flux de trésorerie pour les actifs et passifs financiers. Les montants indiqués sont les flux de trésorerie non actualisés correspondant à des obligations de la Banque.

**Au 31 mars 2010**

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	1 516,2	-	-	-	-	-	-	-	1 516,2
Or et prêts d'or	41 621,2	188,2	0,2	233,8	285,6	743,1	-	-	43 072,1
Bons du Trésor	18 983,6	44 817,9	10 718,1	10 160,9	-	-	-	-	84 680,5
Titres pris en pension	30 810,0	2 779,5	749,9	-	-	-	-	-	34 339,4
Prêts et avances	8 977,2	9 138,4	132,8	3,7	17,2	957,9	-	-	19 227,2
Emprunts d'État et autres titres	1 798,3	3 172,6	5 605,1	10 821,8	9 349,3	18 426,1	7 214,9	533,3	56 921,4
<b>Total</b>	<b>103 706,5</b>	<b>60 096,6</b>	<b>17 206,1</b>	<b>21 220,2</b>	<b>9 652,1</b>	<b>20 127,1</b>	<b>7 214,9</b>	<b>533,3</b>	<b>239 756,8</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(7 600,9)	(15 852,5)	(10 355,5)	(9 688,4)	(16 571,6)	(27 601,1)	(3 398,3)	-	(91 068,3)
Autres dépôts en monnaies									
	(78 823,0)	(17 938,3)	(6 997,4)	(1 095,1)	-	-	-	-	(104 853,8)
Dépôts en or									
	(31 382,9)	-	-	(232,7)	(66,6)	(386,5)	-	-	(32 068,7)
Titres vendus à découvert									
	(0,3)	(0,7)	(2,0)	(1,0)	(4,0)	(12,0)	(20,2)	(78,9)	(119,1)
<b>Total</b>	<b>(117 807,1)</b>	<b>(33 791,5)</b>	<b>(17 354,9)</b>	<b>(11 017,2)</b>	<b>(16 642,2)</b>	<b>(27 999,6)</b>	<b>(3 418,5)</b>	<b>(78,9)</b>	<b>(228 109,9)</b>
<b>Instruments dérivés</b>									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	863,1	376,2	625,1	573,6	899,0	609,7	36,8	-	3 983,5
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	31 532,0	50 905,4	15 319,8	10 702,2	-	-	-	-	108 459,4
Sorties	(30 879,9)	(49 419,5)	(14 768,8)	(10 284,6)	-	-	-	-	(105 352,8)
Sous-total	652,1	1 485,9	551,0	417,6	-	-	-	-	3 106,6
Contrats de taux - réglés sur base brute									
Entrées	35,7	219,0	203,8	136,1	110,8	1 013,0	373,9	-	2 092,3
Sorties	(42,9)	(248,5)	(253,6)	(166,4)	(139,2)	(1 148,2)	(417,0)	-	(2 415,8)
Sous-total	(7,2)	(29,5)	(49,8)	(30,3)	(28,4)	(135,2)	(43,1)	-	(323,5)
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>1 508,0</b>	<b>1 832,6</b>	<b>1 126,3</b>	<b>960,9</b>	<b>870,6</b>	<b>474,5</b>	<b>(6,3)</b>	<b>-</b>	<b>6 766,6</b>
<b>Total flux de trésorerie futurs non actualisés</b>	<b>(12 592,6)</b>	<b>28 137,7</b>	<b>977,5</b>	<b>11 163,9</b>	<b>(6 119,5)</b>	<b>(7 398,0)</b>	<b>3 790,1</b>	<b>454,4</b>	<b>18 413,5</b>

Au 31 mars 2009

<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Actif</b>									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	915,2	-	-	-	-	-	-	-	915,2
Or et prêts d'or	22 856,0	458,0	265,1	630,6	375,3	698,4	167,0	-	25 450,4
Bons du Trésor	17 346,9	48 193,3	15 306,8	15 178,4	-	-	-	-	96 025,4
Titres pris en pension	25 396,5	240,8	1 444,0	-	-	-	-	-	27 081,3
Prêts et avances	9 533,3	7 931,7	804,1	-	-	-	-	-	18 269,1
Emprunts d'État et autres titres	3 800,4	7 106,2	3 880,8	4 934,0	12 920,3	17 782,8	9 247,2	921,8	60 593,5
<b>Total</b>	<b>79 848,3</b>	<b>63 930,0</b>	<b>21 700,8</b>	<b>20 743,0</b>	<b>13 295,6</b>	<b>18 481,2</b>	<b>9 414,2</b>	<b>921,8</b>	<b>228 334,9</b>
<b>Passif</b>									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(11 144,1)	(19 693,4)	(15 143,3)	(20 590,2)	(18 218,1)	(29 301,2)	(7 309,7)	-	(121 400,0)
Autres dépôts en monnaies									
	(68 805,4)	(4 635,1)	(1 348,5)	(22,6)	-	-	-	-	(74 811,6)
Dépôts en or									
	(21 768,0)	(200,1)	(216,8)	(296,7)	(195,7)	(216,3)	(165,4)	-	(23 059,0)
Titres vendus à découvert									
	(0,8)	(1,7)	(2,5)	(4,9)	(9,8)	(29,7)	(49,9)	(185,4)	(284,7)
<b>Total</b>	<b>(101 718,3)</b>	<b>(24 530,3)</b>	<b>(16 711,1)</b>	<b>(20 914,4)</b>	<b>(18 423,6)</b>	<b>(29 547,2)</b>	<b>(7 525,0)</b>	<b>(185,4)</b>	<b>(219 555,3)</b>
<b>Instruments dérivés</b>									
<i>Réglés sur base nette</i>									
Contrats de taux									
	(1 304,0)	588,3	940,4	1 049,2	1 483,8	1 486,7	187,4	0,1	4 431,9
<i>Réglés sur base brute</i>									
Contrats sur devise et sur or									
Entrées	29 504,3	53 304,7	8 576,4	10 940,4	-	-	-	-	102 325,8
Sorties	(28 771,1)	(52 297,6)	(8 568,4)	(11 221,9)	-	-	-	-	(100 859,0)
Sous-total	733,2	1 007,1	8,0	(281,5)	-	-	-	-	1 466,8
Contrats de taux - réglés sur base brute									
Entrées	2,8	53,4	320,9	164,5	610,2	665,5	841,1	-	2 658,4
Sorties	(2,1)	(67,1)	(339,2)	(197,2)	(695,6)	(747,4)	(920,3)	-	(2 968,9)
Sous-total	0,7	(13,7)	(18,3)	(32,7)	(85,4)	(81,9)	(79,2)	-	(310,5)
<b>Total instruments dérivés</b>	<b>(570,1)</b>	<b>1 581,7</b>	<b>930,1</b>	<b>735,0</b>	<b>1 398,4</b>	<b>1 404,8</b>	<b>108,2</b>	<b>0,1</b>	<b>5 588,2</b>
<b>Total flux de trésorerie futurs non actualisés</b>	<b>(22 440,1)</b>	<b>40 981,4</b>	<b>5 919,8</b>	<b>563,6</b>	<b>(3 729,6)</b>	<b>(9 661,2)</b>	<b>1 997,4</b>	<b>736,5</b>	<b>14 367,8</b>

Dans le cadre de ses activités bancaires ordinaires, la Banque émet des options. Le tableau ci-après indique, en fonction de la date d'exercice, la juste valeur de ces options.

<b>Options émises</b>									
<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Au 31 mars 2010</b>	–	(5,9)	(8,4)	(32,0)	(1,2)	(1,4)	–	–	<b>(48,9)</b>
Au 31 mars 2009	(1,2)	(10,2)	(8,4)	(138,4)	(1,8)	(7,9)	(4,3)	–	(172,2)

Le tableau suivant indique, en fonction de la date d'expiration contractuelle, les engagements de crédit de la Banque à la date des états financiers.

<b>Date d'expiration contractuelle</b>									
<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	2-5 ans	5-10 ans	Indéterminée	Total
<b>Au 31 mars 2010</b>	2 683,8	–	–	375,2	–	–	–	1 860,8	<b>4 919,8</b>
Au 31 mars 2009	33,5	335,0	–	6 601,2	–	–	–	1 677,1	8 646,8

## 6. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque. Il peut avoir une ou plusieurs des sources suivantes.

- Facteur humain : effectif insuffisant, manque de connaissances, de compétences ou d'expérience, inadéquation de la formation ou de la mise en valeur des ressources humaines, contrôle inadéquat, perte de personnel essentiel, programme de succession inadéquat, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie.
- Procédure défectueuse ou inadéquate : procédure déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée.
- Système défectueux ou inadéquat : système déficient dans sa conception, inadéquat, indisponible ou mal utilisé.
- Cause externe : hors du contrôle de la Banque.

Le risque opérationnel inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel de la Banque, ses politiques et ses procédures dans ce domaine couvrent la gestion et la mesure du risque opérationnel – et notamment la détermination des paramètres essentiels et des données correspondantes –, la planification des programmes de continuité d'exploitation et le suivi des grands indicateurs de risque.

La Banque a mis en place une procédure de communication immédiate des incidents liés au risque opérationnel. L'unité Conformité et gestion du risque opérationnel élabore des plans d'action avec chaque unité et assure le suivi régulier de leur mise en œuvre.

Pour mesurer les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel et les actifs pondérés du risque opérationnel, la Banque a adopté une méthodologie VeR utilisant une technique de simulation Monte-Carlo, suivant l'approche de mesure avancée fixée par le dispositif de Bâle II. En application des règles établies par ce dispositif, la mesure du risque opérationnel ne prend pas en compte le risque de réputation. Les paramètres essentiels introduits pour le calcul sont les suivants : données internes et externes sur les pertes ; estimations découlant de scénarios ; autoévaluation de l'efficacité des contrôles existants pour s'assurer de la prise en compte de l'évolution de l'environnement opérationnel et des modifications apportées au contrôle interne de la Banque. En mesurant le risque opérationnel, la Banque n'inclut pas la protection dont elle peut bénéficier dans le cadre de polices d'assurance.

### A. Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel

Comme elle le fait pour le calcul des fonds propres économiques alloués au risque financier, la Banque mesure les fonds propres économiques alloués au risque opérationnel avec un niveau de confiance de 99,995 % à horizon 1 an. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque opérationnel en termes d'allocation des fonds propres économiques.

Pour l'exercice clos le 31 mars

En millions de DTS	2010				2009			
	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars	Moyenne	Maximum	Minimum	Au 31 mars
<b>Fonds propres économiques alloués à la couverture du risque opérationnel</b>	460,4	475,0	450,0	<b>475,0</b>	412,5	425,0	400,0	425,0

### B. Exigences minimales de fonds propres en regard du risque opérationnel

En application des règles établies par le dispositif de Bâle II, le calcul des exigences minimales de fonds propres en regard du risque opérationnel est effectué avec un niveau de confiance de 99,9 % à horizon 1 an. Le tableau suivant montre, sur les deux derniers exercices, les chiffres représentatifs de l'exposition de la Banque au risque opérationnel en termes d'exigences minimales de fonds propres.

Au 31 mars

En millions de DTS	2010			2009		
	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)	VeR	Actifs pondérés des risques (A)	Exigences minimales de fonds propres (B)
Risque opérationnel, où (A) correspond à (B) / 8 %	180,5	2 256,3	<b>180,5</b>	180,0	2 250,0	180,0

# Rapport des commissaires-vérificateurs

au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale  
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons examiné les états financiers de la Banque des Règlements Internationaux, publiés dans les pages qui précèdent. Ces états financiers se composent du bilan au 31 mars 2010, du compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, présentés en application des Statuts, ainsi que du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes. Les états financiers ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes annexes comme conventions comptables. La Direction de la Banque est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exécution d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, résultant de fraude ou d'erreurs ; du choix et de l'application des conventions comptables appropriées ; de la formulation d'estimations comptables raisonnables compte tenu des circonstances. Notre responsabilité, définie dans les Statuts de la Banque, consiste à former une opinion indépendante sur le bilan et le compte de profits et pertes, en nous fondant sur notre vérification, et de vous en faire rapport.

Notre révision a été effectuée selon les *Normes internationales d'audit (ISA)*. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer à des règles déontologiques et de planifier et de réaliser la vérification de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative. Nous avons exécuté des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives résultant de fraude ou d'erreurs. Dans le cadre de l'évaluation de ce risque, nous avons examiné le contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures de vérification adaptées à la situation, et non dans le but de former une opinion sur l'efficacité de ce contrôle. En outre, nous avons évalué la pertinence des règles comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables établies par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes sont exempts d'anomalie significative et estimons que notre vérification constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les états financiers, y compris les notes annexes, ont été correctement établis et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2010 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables définis dans les notes annexes aux états financiers et avec les Statuts de la Banque

Deloitte SA

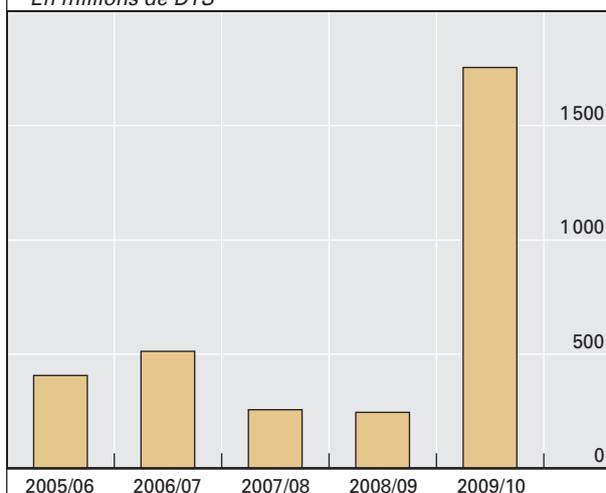
Mark D. Ward  
Zurich, le 10 mai 2010

Erich Schaerli

## Récapitulatif des cinq derniers exercices

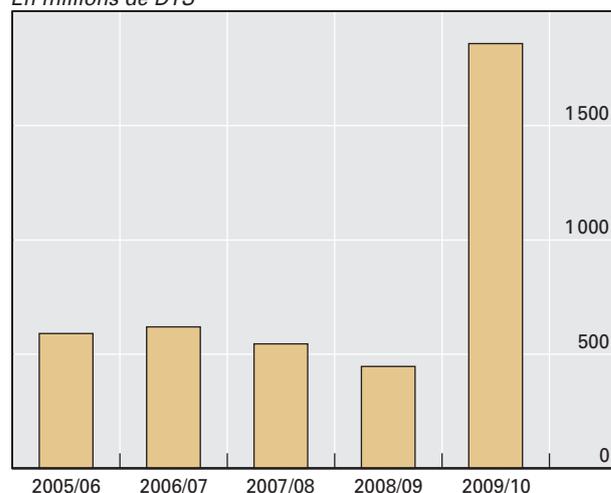
### Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



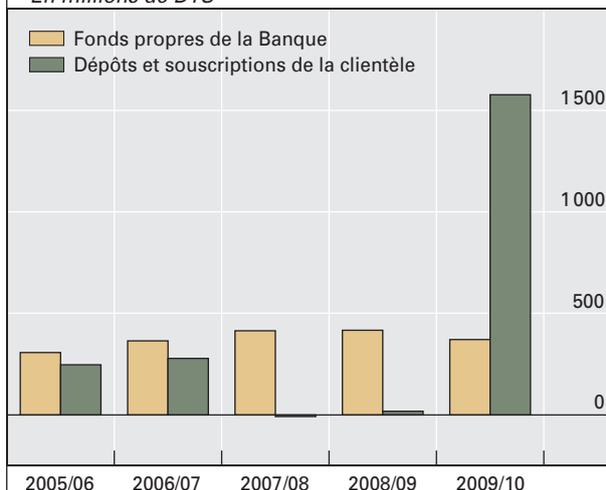
### Bénéfice net

En millions de DTS



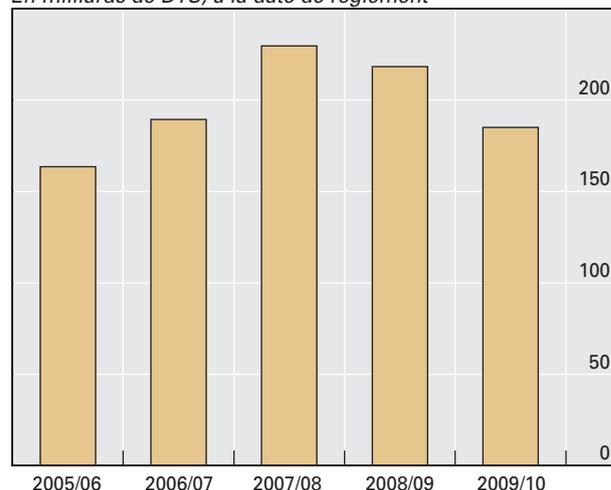
### Produit d'intérêts net sur placements en monnaies

En millions de DTS



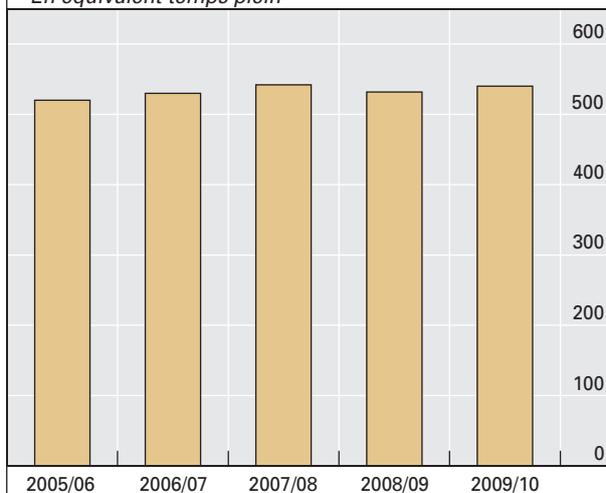
### Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, à la date de règlement



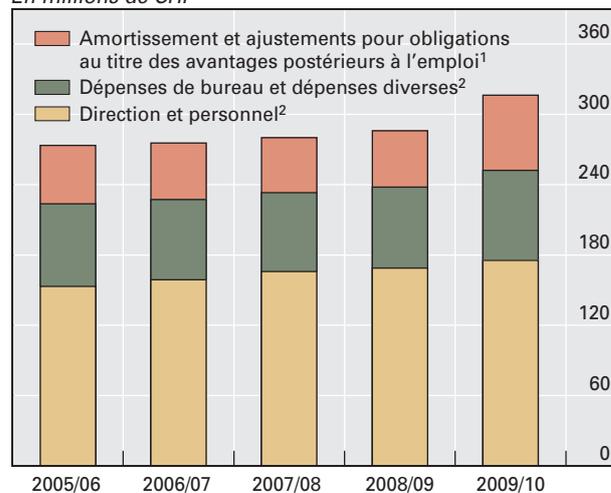
### Effectifs moyens

En équivalent temps plein



### Charges d'exploitation

En millions de CHF



Quatre cadres du haut : chiffres retraités en raison de modifications apportées aux conventions comptables lors d'exercices antérieurs.

<sup>1</sup> Prestations et provisions. <sup>2</sup> Sur la base du budget.



